



GUIDE DES ÉTUDES 2019-2020

FINANCE

HISTOIRE

GÉOGRAPHIE

INFORMATIQUE

MATHÉMATIQUES

SCIENCES POUR L'INGÉNIEUR

FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE

ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

DIPLÔME D'ACCÈS AUX ÉTUDES UNIVERSITAIRES



Centre de Télé-enseignement
Universitaire

<http://ctu.univ-fcomte.fr>

FILIÈRE ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

LICENCE MENTION AES

- Parcours Études Territoriales et Politiques (ETP)
- Parcours Administration et Gestion des Entreprises (AGE)



UNIVERSITÉ DE
FRANCHE-COMTÉ



UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ CENTRE DE TÉLÉ-ENSEIGNEMENT

Directeur : **Fabrice BOUQUET**

Directrice des Études : **Fabienne OGUER**

Responsable des services administratifs : **Catherine HAMELIN**

Filière AES

Responsable pédagogique : **Fabienne OGUER**

Adresse postale

Université de Franche-Comté

Centre de Télé-Enseignement

Filière AES

Bâtiment Bachelier

Domaine Universitaire de la Bouloie

25030 BESANCON CEDEX

Téléphone scolarité : +33 381 665 875

Standard : +33 381 665 870

Adresses électroniques

Scolarité filière AES : ctu-aes@univ-fcomte.fr

Responsable pédagogique de la filière AES : fabienne.oguer@univ-fcomte.fr

Responsable des services administratifs : catherine.hamelin@univ-fcomte.fr

Directrice des études : fabienne.oguer@univ-fcomte.fr

Directeur : fabrice.bouquet@univ-fcomte.fr

Site internet de la filière : <http://ctu.univ-fcomte.fr/aes/>

Fédération Interuniversitaire de l'Enseignement à Distance

<http://www.fied.fr/>

L'équipe du Centre de Télé-Enseignement de l'Université de Franche-Comté

Directeur	Fabrice BOUQUET	
Responsable des services administratifs	Catherine HAMELIN	
Directrice des Études	Fabienne OGUER	
Responsable Scolarité	Amélie GOMEZ	
Filière AES	Responsable pédagogique	Fabienne OGUER
	Scolarité	Stéphanie JUBIN
Filière FLE	Responsable pédagogique	Sophie OTHMAN
	Scolarité	
Filière Géographie	Responsable pédagogique	Alexandre MOINE
	Scolarité	Nadège MOTTAS
Filière Finance	Responsable pédagogique	Évelyne POINCELOT
	Scolarité	Nadège MOTTAS
Filière Histoire	Responsable pédagogique	Karin MACKOWIAK
	Scolarité	histoire HISTOIRE
Filière Informatique	Responsable pédagogique	Fabien PEUREUX
	Scolarité	Christelle JACQUEMIN
Filière Mathématique	Responsable pédagogique	Bruno SAUSSEREAU
	Scolarité	Élisabeth FÉRY
	Scolarité du master MEEF mathématique	Isabelle CHEFSON
Filière SPI	Responsable pédagogique	Didier CHAMAGNE
	Scolarité	Isabelle CHEFSON
DAEU	Responsable pédagogique	Fabien PICAUD
	Scolarité du DAEU	Isabelle CHEFSON
Capacité en droit	Responsable pédagogique	Fabienne OGUER
	Scolarité	Stéphanie JUBIN
Certification	Responsable pédagogique	Christophe LANG
	Correspondant	Marc BRIOT

Table des matières

I	Introduction	4
II	Informations préalables importantes	5
III	Présentation générale	6
IV	Inscription	7
	1. Condition d'accès	7
	2. Transfert du dossier universitaire	7
	3. Dispenses / Équivalences / Dérogations / Validations d'acquis / VAE / VA / VES	7
	4. Stagiaires/Salariés en formation continue	8
	5. Étudiants boursiers	8
	6. Carte d'étudiant	9
	7. Aménagement des examens pour étudiants en situation de handicap	9
	8. Auditeurs libres	9
	9. Étudiants étrangers	10
	10. Annulation d'inscription	10
V	Coût de la formation	11
VI	Cours et évaluation	12
	1. Les cours	12
	2. Les production étudiants	12
	3. Les examens	12
	4. Les stages et conventions	13
VII	PIX	15
VIII	Adresse électronique universitaire, accès à l'Espace Numérique de Travail	16
IX	Examens à l'étranger	17
X	L'admission préalable pour les étudiants étrangers	20
XI	Calendrier général	22
XII	Généralités sur la filière AES	23
XIII	Lien avec l'équipe pédagogique	24
XIV	Modalités de contrôle des connaissances (MCC)	25
XV	Calendrier des examens	27
XVI	Licence 1 AES - AGE et ETP	34
XVII	Licence 2 et 3 AES parcours Administration et Gestion des Entreprises (AGE)	42
XVIII	Licence 2 et 3 AES, parcours Études Territoriales et Politiques (ETP)	61

I. INTRODUCTION

ATTENTION

Nous vous invitons à lire attentivement la partie générale avant d'aborder les pages se rapportant au diplôme que vous préparez, dans la mesure où le non-respect de certaines démarches obligatoires peut remettre en cause le processus d'inscription lui-même.

Les demandes de renseignement doivent être adressées par courriel à la scolarité de la filière concernée (voir coordonnées en début de guide).

Merci de bien préciser dans votre correspondance :

- vos nom, prénom, adresse postale complète, adresse électronique (et, si vous êtes déjà étudiant(e) de l'université de Franche-Comté, votre numéro d'étudiant(e));
- le diplôme et l'année concernés.

L'ensemble du personnel administratif et enseignant s'efforcera de vous accompagner au mieux dans votre démarche de formation, et vous souhaite le meilleur parcours possible.

II. INFORMATIONS PRÉALABLES IMPORTANTES

Les cursus s'organisent de la façon suivante :

- le premier cycle est la licence, qui se prépare en trois années, L1, L2 et L3 ;
- le deuxième cycle est le master, préparé en deux ans, M1 et M2 ;
- le troisième cycle (non proposé au CTU) correspond au doctorat, préparé en trois ans.

Ce schéma s'inscrit dans une logique d'harmonisation européenne des diplômes d'enseignement supérieur, et intègre les crédits dits ECTS (European Credit Transfer System).

Les études sont organisées selon un rythme semestriel, chaque semestre étant capitalisable séparément : 30 ECTS par semestre.

La licence est obtenue dès lors que l'étudiant a capitalisé 180 ECTS (soit 6 semestres) dans un parcours validé par la commission pédagogique de la licence en question.

Le master est obtenu dès lors que l'étudiant a capitalisé 120 ECTS (soit 4 semestres) dans un parcours validé par la commission pédagogique du master en question.

À noter :

- La demi-vitesse est conseillée aux étudiants salariés. Dans ce cas, l'ensemble constitué par les éléments des deux semestres d'une année universitaire est réparti sur deux années.
- En licence, un étudiant peut poursuivre son cursus de L1 à L2 tant qu'il n'a pas plus d'un semestre non validé. En revanche, l'admission en L3 n'est possible que si le L1 est validé totalement et qu'au moins un semestre de L2 est validé.
- En master, l'accès au M2 n'est possible que si le M1 est validé.

III. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le Centre de Télé-enseignement Universitaire (CTU), service commun de l'Université de Franche-Comté, c'est :

Une mission : l'Enseignement À Distance (EAD) s'adresse :

- aux personnes empêchées d'assister aux cours, à celles qui souhaitent reprendre leurs études ou compléter leur formation, ou celles en activité qui veulent mettre à jour leurs compétences,
- aux étudiants inscrits en présentiel qui souhaitent réaliser une deuxième inscription, à ceux qui ne trouvent pas ces formations dans leur établissement ou leur pays, ...

L'enseignement à distance dispense une formation identique à celle assurée en présentiel, avec une souplesse supplémentaire d'organisation.

Un encadrement pédagogique : près de 200 enseignants de l'université, et près d'une trentaine de personnalités extérieures interviennent au CTU.

Des moyens : cours en ligne et/ou polycopiés, exercices, devoirs, corrigés, regroupements pédagogiques à Besançon, activités pédagogiques en ligne, par le biais d'une plate-forme de formation à distance avec accès sécurisé (Moodle).

Une préparation à l'entrée à l'université :

- le Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU).
 - * option lettres : DAEU A, proposé uniquement en présentiel.
 - * option sciences : DAEU B, à distance, avec possibilité de tutorat présentiel.
- la capacité en droit.

De multiples formations, réparties en huit filières :

- Administration Économique et Sociale (AES) : licence (options « Études Territoriales et Politiques » et « Administration et Gestion des Entreprises »),
- Français Langue Étrangère (FLE) : master 1 et 2,
- Géographie : master 1 et 2,
- Finance : master 1 et 2,
- Histoire : licence, master 1 et 2,
- Informatique : licence 3^e année uniquement, master 1 et 2 Informatique Avancé et Applications (I2A), Développement et Validation de Logiciel (DVL), Ingénierie du Test et de la Validation Logiciels et systèmes (ITVL).
- Mathématique : licence, master 1 et 2, master enseignement 1 et 2,
- Sciences pour l'ingénieur : licence 3^e année uniquement.

Des diplômes nationaux : les diplômes obtenus par l'enseignement à distance sont des diplômes nationaux délivrés par l'université de Franche-Comté, au même titre que s'ils avaient été préparés en enseignement présentiel.

Des partenariats internationaux : la Suisse avec la FS-CH (formation à distance suisse), l'université de Djibouti, l'université du Luxembourg, etc.

Un réseau : l'université de Franche-Comté est membre :

- de la Fédération Interuniversitaire du Télé-enseignement de l'Est (FIT-Est) qui regroupe quatre universités du nord-est disposant d'un centre de télé-enseignement :

CTU de Franche-Comté	ctu@univ-fcomte.fr	+33 381 665 870
CFOAD de Dijon	cfoad@u-bourgogne.fr	+33 380 395 090
ÉRUDI de Nancy	erudi-contact@univ-lorraine.fr	+33 354 504 670
SEPAD de Reims	sepad@univ-reims.fr	+33 326 918 666

- de la Fédération Inter-universitaire de l'Enseignement à Distance (FIED), à laquelle sont affiliées 35 universités françaises fortement impliquées dans l'enseignement à distance (site internet : <http://www.fied.fr>). Ce réseau permet de couvrir l'ensemble des disciplines universitaires françaises.

IV. INSCRIPTION

Certaines règles fondamentales régissent l'inscription, quelle que soit la filière envisagée. L'observation scrupuleuse de chacune d'elles conditionne tout le processus d'inscription ; à l'inverse, toute négligence dans ce domaine est susceptible, dans certains cas, de remettre en cause l'inscription elle-même. Aussi, nous vous demandons d'être très vigilant par rapport aux différentes étapes de la procédure.

Dans le dossier de candidature en ligne, vous trouverez une liste récapitulative des pièces à fournir. **Un dossier incomplet ne pourra pas donner lieu à une inscription.**

1. CONDITION D'ACCÈS

Le titre requis pour l'accès à l'enseignement supérieur est le baccalauréat, ou un titre admis en équivalence. **L'original de ce diplôme est demandé dans le dossier.** Il vous est retourné après l'enregistrement définitif de l'inscription, revêtu du cachet de l'Université de Franche-Comté.

L'accès à la licence au-delà du premier semestre est possible :

- à la suite de validations d'acquis,
- aux étudiants issus d'une autre filière de formation.

La commission d'admission statue, au vu du parcours antérieur de l'étudiant et de son projet, sur le bien-fondé de son admission directe en licence à un niveau autre que le premier semestre.

Le titre requis pour l'accès en master première année est la licence, dans le même domaine que le master en question. L'accès en master deuxième année nécessite l'obtention du master première année.

Attention, l'accès en M1 n'est pas de droit, il est soumis à candidature. L'admission est prononcée après avis de la commission d'admission en M1 qui statue au vu du dossier du candidat.

2. TRANSFERT DU DOSSIER UNIVERSITAIRE

C'est une étape essentielle de la procédure. Elle concerne toute personne ayant été inscrite antérieurement dans une autre université.

Le principe en est simple : le dossier universitaire « suit » un étudiant : vous devez donc demander à la dernière université fréquentée de procéder au transfert de votre dossier à l'Université de Franche-Comté. Cette démarche s'impose même si votre dernière inscription date de plusieurs années. Nous insistons sur son **caractère obligatoire** : en effet, nous ne pouvons enregistrer votre inscription qu'après réception de votre dossier transféré, sur la base de l'avis porté par votre université d'origine. Dans le souci de ne pas pénaliser les étudiants, nous pouvons adresser les premiers cours avant que les dossiers de transfert ne nous parviennent, mais l'envoi de cours ne signifie pas que l'inscription universitaire est, *ipso facto*, acceptée. Vous comprendrez donc qu'il est de votre intérêt d'engager **le plus tôt possible** cette procédure.

3. DISPENSES / ÉQUIVALENCES / DÉROGATIONS / VALIDATIONS D'ACQUIS / VAE / VA / VES

Décret n° 2013-756 du 19 août 2013.

Pour les étudiants n'ayant pas le titre requis pour accéder au cursus envisagé par télé-enseignement ou qui souhaitent être dispensés de certaines unités d'enseignement, le décret du 19 août 2013 permet de faire valoir des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels.

Les demandes de validation d'acquis s'effectuent au même moment que le dépôt de candidature pour une entrée en formation. Les personnes sollicitant une validation d'acquis doivent joindre à leur dossier de candidature un certain nombre de justificatifs (diplômes, attestations, relevés de notes, contrats de travail, fiche de poste, etc.). **Toutes les demandes sont instruites par la commission d'admission.** Avant le début des cours, un avis est adressé au candidat, indiquant les unités dont il est dispensé et celles qu'il lui reste à obtenir pour valider le diplôme envisagé.

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) offre la possibilité d'obtenir une partie ou la totalité d'un diplôme par reconnaissance de votre parcours professionnel et personnel à condition de justifier **au minimum** de trois années d'expériences en rapport avec le contenu du diplôme souhaité (*Art. L.613-3 à L.613-6 du Code de l'éducation, art. R.613-33 à R.613-37 du Code de l'éducation*). La validation des acquis de l'expérience relève d'un jury spécifique et d'une démarche auprès des services de Formation Continue de l'Université.

La Validation des Acquis (VA) permet d'accéder directement à une formation universitaire, sans avoir le diplôme requis, en faisant valider une expérience professionnelle (*Art. L.613-5 du Code de l'éducation, art. D.613-38 à D.613-50 du Code de l'éducation*). La validation des acquis est examinée par la commission d'admission.

La Validation des Études Supérieures (VES) vous permet d'obtenir une partie ou la totalité d'un diplôme par reconnaissance des études supérieures suivies en France ou à l'étranger. Sont reconnues les études réalisées dans un organisme public ou privé, quelles qu'en aient été les modalités ou la durée (*Art. L.613-3 et L.613-4 du Code de l'éducation, art. R.613-32 à R.613-37 du Code de l'éducation*). La validation des études supérieures relève du jury du diplôme concerné.

Pour ces trois procédures, le candidat peut bénéficier du conseil du service de formation continue de l'Université de Franche-Comté.

4. STAGIAIRES/SALARIÉS EN FORMATION CONTINUE

Il existe plusieurs cas possible selon que la formation est, ou non, prise en charge :

Personnes dont le coût de la formation est pris en charge :

- par l'employeur ou par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) de l'employeur, au titre du plan de formation, d'une période de professionnalisation, d'un contrat de professionnalisation ou du Compte Personnel de Formation (CPF),
- par un OPCACIF (FONGECIF par exemple) au titre du Congé Individuel de Formation (CIF), de la formation Hors Temps de Travail ou du congés examens.

Personnes dont le statut leur permet de percevoir une indemnisation durant la formation sans prise en charge du coût de la formation :

- au titre du congé de formation professionnelle (fonctionnaire),
- au titre de l'Allocation de Retour à l'Emploi Formation (AREF) pour les demandeurs d'emploi indemnisés par Pôle Emploi.

Les stagiaires/salariés pris en formation continue sont tenus de rendre l'ensemble des devoirs et d'être présents aux examens.

Pour toute inscription dans le cadre de la formation continue, de demande de devis ou d'informations complémentaires, contactez directement le service de Formation Continue de l'Université de Franche-Comté :

Service de Formation Continue
Maison Des Étudiants (MDE)
36A Avenue de l'Observatoire 25030 BESANCON CEDEX
<http://formation-continue.univ-fcomte.fr>
Courriel : formation-continue@univ-fcomte.fr
Accueil : +33 381 666 121

Tarifs (votés au Conseil d'administration du 29 février 2016) au titre de la formation continue :

- licence : 40 € par ECTS
- master : 60 € par ECTS

5. ÉTUDIANTS BOURSIERS

Conformément à la réglementation en vigueur (article D-821-1 du code de l'éducation et circulaire 2016-88 du 06-06-2016 relative aux modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur), **il est obligatoire pour les étudiants boursiers d'être assidus aux cours, de rendre tous les devoirs et d'être présents à toutes les épreuves des examens.** Le non-respect de l'une des obligations citées entraînera le reversement de la bourse.

Les étudiants boursiers devront s'inscrire à temps plein, soit 60 ECTS (7,00 € (papier + web) ou 5,90 € (web uniquement) par ECTS pour les frais pédagogiques).

La date limite d'inscription est fixée au 7 octobre 2019 (cf. calendrier universitaire).

6. CARTE D'ÉTUDIANT

Une carte d'étudiant attestant de leur statut est délivrée à tout étudiant inscrit au CTU en diplôme principal.

Cette carte est envoyée par courrier.

Pour les étudiants qui redoublent ou qui se réinscrivent, un sticker à coller sur la carte leur sera transmis, merci donc de ne pas jeter cette carte en fin d'année universitaire.

En cas de perte, un montant forfaitaire de 10 € sera demandé pour la réédition.

7. AMÉNAGEMENT DES EXAMENS POUR ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

L'Université de Franche-Comté a mis en place des mesures spécifiques destinées à l'amélioration des conditions d'études concernant les étudiants en difficulté ou en handicap (qu'il soit définitif ou temporaire).

Sauf handicap temporaire ou modification récente de votre état de santé, vous devez informer le CTU et vous adresser également au référent handicap de la Médecine Préventive (adresse ci-dessous) au minimum 6 semaines avant le début de vos examens.

Médecine Préventive Universitaire

45 avenue de l'Observatoire

BP 1535

25009 BESANCON CEDEX

Téléphone : +33 381 666 130

Courriel : sumpps@univ-fcomte.fr ou sumpps-handicap@univ-fcomte.fr

Les étudiants bénéficiaires de ces mesures spécifiques pour les examens devront obligatoirement fournir à la scolarité du CTU la **proposition** d'aménagement délivré par le service de médecine préventive, lors de l'inscription aux examens. Passé ce délai, la demande ne sera pas étudiée. L'autorité administrative compétente statuera sur la proposition et informera l'étudiant de la décision. En cas d'annulation de présence aux épreuves, l'étudiant doit en avertir le plus rapidement possible le service scolarité et le responsable pédagogique.

8. AUDITEURS LIBRES

Il est possible de bénéficier de cours en qualité d'auditeur libre, dans une approche de culture générale ou de formation permanente. Toutes les formations et toutes les unités d'enseignement ne sont pas ouvertes aux auditeurs libres, la demande d'inscription en qualité d'auditeur libre sera soumise à l'avis du responsable de la filière ou du directeur.

Une inscription donne la possibilité de suivre 4 unités d'enseignement au sein d'une même composante. L'auditeur libre peut alors suivre les enseignements des cours magistraux, et certains travaux dirigés, avec accord de la composante. Il n'est pas autorisé à suivre les travaux pratiques, ainsi que les UE composées en totalité ou en partie de projets ou stages.

L'étudiant ne pourra pas se présenter aux examens, mais sera autorisé à effectuer des devoirs et des exercices, les notes obtenues lui permettront de connaître son niveau, mais en aucun cas ne seront prises en compte en cas d'inscription ultérieure.

Une seule inscription en tant qu'auditeur libre peut être prise par année universitaire.

Le montant des droits d'inscription est fixé à 100 €, l'auditeur libre devra aussi s'acquitter de droits pédagogiques, soit 11,80 € par ECTS.

Aucune demande de remboursement des droits (y compris des droits pédagogiques) n'est autorisée pour les auditeurs libres.

9. ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Décret n° 71-376 du 13 mai 1971 et arrêtés du 21 novembre 2003 et 28 septembre 2005.

Les personnes de nationalité étrangère, titulaires d'un diplôme étranger et qui n'ont jamais été inscrites dans une université française, doivent déposer une **demande d'admission préalable** s'ils candidatent pour une L1. Il convient de s'adresser au service d'action culturelle de l'ambassade de France dans leur pays de résidence **au moins 10 mois avant le début des études**.

Les étudiants étrangers sans diplôme universitaire français résidant et travaillant en France ne sont pas dispensés de la procédure de demande d'admission préalable. Ils doivent effectuer les formalités nécessaires directement auprès de la présidence de l'université et non pas auprès de l'ambassade de France de leur pays, en retirant le dossier avant le 15 janvier et en présentant leur titre de séjour.

Voir la fin du guide, section X.

10. ANNULATION D'INSCRIPTION

Lorsque l'inscription a été enregistrée, il n'est plus possible de l'annuler, sauf dans un cas précis : refus de la commission pédagogique d'accorder une dispense demandée (par validation d'acquis) alors que l'inscription a déjà été enregistrée.

En aucune manière, une demande d'annulation et de remboursement ne sera satisfaite si elle est formulée à cause d'un mauvais choix d'orientation, par sous-estimation du travail représenté par des études suivies par télé-enseignement, ou en cas de non ouverture de centre d'examen à l'étranger.

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de l'Université de Franche-Comté du 27 mai 2014, « les étudiants renonçant à leur inscription après le début de l'année universitaire peuvent être remboursés des droits d'inscription (dans les conditions de l'arrêté annuel fixant les taux des droits de scolarité) à condition que leur demande ait été formulée par écrit et réceptionnée par la composante avant le 30 septembre de l'année universitaire en cours », aucun droit universitaire ne sera remboursé après cette date.

Concernant les droits pédagogiques, aucun remboursement ne pourra être effectué à partir du moment où l'étudiant a eu accès aux cours (via la plate-forme ou l'envoi papier).

Pour les auditeurs libres, aucun remboursement des droits d'inscription et des droits pédagogiques ne peut être effectué.

V. COÛT DE LA FORMATION

COÛT

Le montant de la formation se décompose en droits universitaires et droits pédagogiques :

- **droits universitaires** fixés annuellement par le Ministère pour l'année 2019–2020 :
 - * 170 € pour une inscription en licence,
 - * 243 € pour une inscription en master,
 - * 100 € pour une inscription non diplômante (auditeur libre),
- **droits pédagogiques** :
 - * Frais d'accès aux cours
 - pour une inscription à titre individuel : 5,90 € par crédit ECTS si la version électronique seule est choisie ; 7,00 € par crédit ECTS si la version électronique + support papier¹ est choisie ;
 - pour une inscription non diplômante : 11,80 € par crédit ECTS.
 - pour une inscription au titre de la Formation Continue, 40 € par crédit ECTS en licence, 60 € par crédit ECTS en master.
 - * Frais d'envoi de documents administratifs et correspondances
 - France métropolitaine : 10 €
 - Europe + DOM - TOM : 20 €
 - Reste du monde : 35 €
 - * Frais d'envoi des supports de cours papier¹
 - France métropolitaine : 15 €
 - Europe + DOM - TOM : 30 €
 - Reste du monde : 50 €
 - * Frais d'ouverture de centre d'examen à l'étranger : 95 € par période d'examen (de 1 à 3 par an)
 - * Frais de co-diplômation pour le master DVL (informatique) : 200 €.
- **sécurité sociale** : la cotisation Sécurité Sociale étudiante est supprimée depuis la rentrée 2018.
- **contribution à la vie étudiante et de campus (CVÉC)** : 91 €.

ATTENTION! La CVÉC doit être payée avant de pouvoir être inscrit. Elle est payable sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

- **Consultation de copies** : Tout-e inscrit-e peut consulter sa copie pendant 1 an après la proclamation définitive des résultats. Un scan peut être délivré à titre onéreux sur demande écrite de l'intéressé. Le tarif est de 1,20 par copie d'examen à régler par carte bancaire en ligne; auxquels sont ajoutés 2,20 de frais de traitement par demande.

Les seuls titres de paiement admis sont :

- le paiement par carte bancaire;
- le chèque bancaire ou postal;
- le virement bancaire (cf. RIB ci-dessous) en indiquant **impérativement** CTU dans le libellé du virement ainsi que le nom de l'étudiant.

RIB : 10071-25000-00001002577-08

IBAN : FR76-1007-1250-0000-0010-0257-708

BIC : TRPUFRP1

Dans le cas d'un paiement par virement, il conviendra de joindre **impérativement** le récépissé de l'envoi. La carte d'étudiant ne sera transmise qu'après réception du virement.

Dans le cas d'un paiement par chèque, il conviendra d'établir deux chèques séparés, un pour les droits universitaires et l'autre pour les droits pédagogiques, rédigés à l'ordre de : **Université de Franche-Comté**

1. lorsque la filière le propose, sous réserve d'avoir choisi l'option.

VI. COURS ET ÉVALUATION

1. LES COURS

Les cours sont consultables de deux façons :

- en version électronique : l'accès est possible à partir du 7 octobre 2019 (correspondant au début des cours), sous réserve d'être inscrit pédagogiquement ;
- en version papier : sous réserve que l'option ait été choisie et que le diplôme préparé utilise ce format.

Nous attirons votre attention sur le fait que de nombreux documents de cours ne sont accessibles qu'en version électronique et ne sont pas diffusés en version papier. Merci de vérifier sur le guide ou sur la fiche pédagogique.

L'envoi des cours s'effectue généralement dès réception du dossier complet afin de vous permettre de commencer à vous familiariser avec les questions au programme.

Les colis étant particulièrement volumineux, il est donc conseillé de prendre toutes les dispositions adéquates pour les recevoir dans de bonnes conditions.

Nous vous proposons, dans ce guide, une brève présentation de chaque élément, accompagnée dans certains cas de références bibliographiques.

Il vous est vivement conseillé de consulter certains des ouvrages proposés avant même l'envoi des cours.

Les contenus d'enseignement fournis aux étudiants dans le cadre de leur formation restent la propriété des enseignants. Ils ne doivent, sous aucune forme, être réutilisés à des fins autres que la formation.

En particulier, la publication sur Internet des documents fournis est formellement interdite (Articles L122-4, L335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle).

2. LES PRODUCTIONS DES ÉTUDIANTS

Lors de vos productions écrites et orales, nous vous rappelons que vous devez respecter la propriété intellectuelle.

Plagiat La loi française et l'université considèrent le plagiat comme une faute grave, qui est sanctionnée par la loi. Le plagiat est le fait de copier, tout ou partie du travail d'autrui, sans en citer l'origine et les références, afin de le faire passer pour sien.

Citations et reproductions d'œuvres Il est permis de citer le texte d'un auteur, sans son autorisation, dans le cadre du « Droit de courte citation ». Cette permission est cependant conditionnée à un certain nombre de contraintes définies dans l'article L122-5, 3^o du Code de la Propriété Intellectuelle : « Lorsque l'œuvre a été divulguée, l'auteur ne peut interdire [...] Sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées. »

En outre, conformément à la loi du 1^{er} août 2006, relative aux droits d'auteurs et aux droits voisins dans la société de l'information (dite Loi DADVSI), la reproduction et la représentation d'extraits d'œuvres sont permises à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche.

Cette exception pédagogique s'applique sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source de l'œuvre à laquelle ils appartiennent.

De plus, l'université ne pourra être tenue responsable de la représentation illégale de documents tiers par l'auteur.

3. LES EXAMENS

Pour pouvoir participer aux examens, chaque étudiant doit s'inscrire préalablement depuis l'ENT (<http://ent.univ-fcomte.fr>) dans l'onglet CTU, rubrique *Inscription aux examens*.

L'inscription aux examens est ouverte environ 6 semaines avant les examens, pendant une dizaine de jours (voir le calendrier page 22).

Les étudiants sont prévenus de l'ouverture de l'inscription aux examens par courriel sur leur boîte universitaire.

Examens à Besançon

Les examens ont lieu au Centre de Télé-enseignement de Besançon. Tous les renseignements utiles (instructions, listes d'hébergement, plans, formulaires, ...) sont accessibles sur le site internet du CTU dans la rubrique Examens.

Les convocations sont envoyées en temps utile à l'adresse courriel fournie par l'université.

Les étudiants domiciliés en France ou dans les pays proches, devront obligatoirement se présenter au centre de télé-enseignement pour les examens.

Examens à l'étranger (voir partie IX)

Sous certaines conditions, il peut être envisagé d'ouvrir un centre d'examen à l'étranger (sauf pays indiqués dans la note aux étudiants résidant à l'étranger) pour les étudiants se trouvant dans l'impossibilité absolue de venir en France.

Une liste des centres avec lesquels le CTU a déjà travaillé est indiquée sur le site internet et sera également fournie sur l'ENT.

En cas de doute sur un pays, il est nécessaire de contacter la scolarité du CTU.

Des contraintes très strictes s'appliquent cependant à cette opération :

- elle doit se faire sous la responsabilité de l'ambassade de France du pays de résidence : c'est à l'étudiant qu'il appartient, **avant** sa demande d'inscription, de vérifier les centres ouverts sur le site. En l'absence de centre, il devra se mettre en rapport avec le secrétariat du CTU et ensuite devra contacter l'ambassade (consulat, centre français...) pour solliciter son accord. La circulaire précisant les conditions réglementaires imposées (notamment : simultanéité des épreuves quel que soit le décalage horaire) est fournie avec le dossier d'inscription.
- il est obligatoire de joindre la demande d'ouverture du centre d'écrit, hors France métropolitaine, au dossier d'inscription **pour validation**. L'inscription ne pourra s'effectuer **sans l'accord explicite** du CTU, et à la condition que l'étudiant réside toute l'année à l'étranger,
- un montant forfaitaire, non remboursable, de 95 € sera réclamé pour chaque période d'examen aux étudiants souhaitant composer à l'étranger ; ce montant devra être joint au moment de l'inscription,
- les frais occasionnés pour l'organisation des épreuves seront totalement à la charge de l'étudiant (frais pouvant concerner les locaux, les surveillances, le retour obligatoire des copies par envoi express, etc.),
- l'étudiant qui ne s'inscrit pas aux examens ou qui ne se présente pas aux épreuves doit avertir au préalable le service de scolarité du CTU et le centre d'examen concerné. Dans le cas contraire, il ne pourra plus se représenter dans ce centre d'examen aux autres sessions et devra venir composer à Besançon.

4. LES STAGES ET CONVENTIONS

Pour les filières Mathématique, FLE, Géographie, Finance, Informatique

Le stage de Master 2^e année est d'une durée minimale de 16 semaines (hors FLE et MEEF) et ne peut excéder 24 semaines (924h maximum). Il se déroule dans une entreprise et son sujet est soumis à acceptation du responsable des stages. Il est formalisé par une convention de stage.

Pour les étudiants salariés, des modalités spécifiques peuvent être appliquées afin que ces étudiants puissent poursuivre normalement leur activité professionnelle durant la durée du stage, et ainsi conserver pleinement leur statut de salarié. Il s'agit traditionnellement d'identifier une mission, menée par l'étudiant dans son contexte professionnel, afin de l'utiliser comme support au travail attendu dans le cadre de cette UE. L'engagement pédagogique formalise cette mission en entreprise.

Nous encourageons les étudiants à prendre contact, le plus tôt possible, avec le responsable des stages, pour discuter de ces différentes modalités.

Pour la filière AES

Le stage facultatif de Licence 3^e année est d'une durée de quatre semaines. Il se déroule dans une entreprise ou une administration et son sujet est soumis à acceptation du responsable des stages. Il est formalisé par une convention de stage.

Nous encourageons les étudiants à prendre contact, le plus tôt possible, avec le responsable des stages, pour discuter de ces différentes modalités.

Pour la filière HISTOIRE

Le stage découverte de Licence 3^e année est d'une durée d'une semaine (35 heures). Il se déroule dans une entreprise et son sujet est soumis à acceptation du responsable des stages. Il est formalisé par une convention de stage.

Nous encourageons les étudiants à prendre contact, le plus tôt possible, avec le responsable des stages, pour discuter de ces différentes modalités.

VII. PIX

Généralités

PIX est un certificat que les étudiants peuvent passer de manière volontaire. Son objectif est d'accompagner l'élévation du niveau général de connaissances et de compétences numériques et ainsi de préparer la transformation digitale de l'ensemble de notre société et de notre économie.

PIX se substitue au Brevet informatique et internet (B2i) et à la Certification informatique et internet (C2i) progressivement à partir de la rentrée 2017-2018.

PIX permet d'obtenir un profil de compétences associé à un score global sur 1 024 pix. En conformité avec le cadre de référence européen DIGCOMP, PIX évalue les compétences numériques sur 8 niveaux et 5 grands domaines :

- Informations et données
- Communication et collaboration
- Création de contenu
- Protection et sécurité
- Environnement numérique

Il s'adresse en premier lieu aux étudiants, lycéens et collégiens mais l'objectif est bien de s'adresser également aux professionnels de tous secteurs mais également à l'ensemble des citoyens.

Objectifs principaux :

Développer ses compétences numériques

Les apports de PIX au développement des compétences de chacun sont doubles :

1. PIX permet d'apprendre en se testant. Une part importante des épreuves PIX sont conçues sous la forme de défis à relever au cours desquels on développe ses compétences.
2. En s'appuyant sur les résultats des épreuves, PIX offre également des recommandations ciblées de formation.

Pour témoigner des progrès de manière continue et stimulante, les utilisateurs disposent d'un compte personnel sécurisé qui leur permet de faire valoir leurs nouveaux acquis à leur rythme et tout au long de la vie.

Valoriser ses compétences numériques

Obtenir le PIX

Le PIX est, nationalement, l'évaluation et la certification des compétences numériques.

Les épreuves de préparation comme la certification évalueront les connaissances mais également les savoir-faire et la capacité à identifier les enjeux du numérique.

Des modalités innovantes d'évaluation sont proposées, dépassant le cadre habituel des QCM et privilégiant la mesure *in vivo* de compétences à partir d'activités réalisées dans leur environnement numérique réel : interactions, manipulations de fichiers, résolutions de problèmes, productions créatives, évaluations par les pairs, etc.

Capitalisation

Votre score PIX est capitalisé et vous pourrez faire évoluer votre niveau au fur et à mesure des années.

Épreuves

L'épreuve de certification se déroulera en mai 2019 sur le site de Besançon.

Les épreuves évalueront les connaissances mais également les savoir-faire et la capacité à identifier les enjeux du numérique.

Informations diverses

Site officiel du PIX : <https://pix.fr/>

Attention, PIX est une certification indépendante de votre diplôme. C'est juste une opportunité qui vous est offerte par notre Université.

VIII. ADRESSE ÉLECTRONIQUE UNIVERSITAIRE, ACCÈS À L'ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL

TRÈS IMPORTANT!

L'Université de Franche-Comté vous fournit, en tant qu'étudiant, une adresse électronique sous la forme

identifiant@edu.univ-fcomte.fr

Toute la communication électronique institutionnelle de la part du CTU (convocation, résultats, courriers divers, ...) aura lieu sur cette boîte aux lettres.

Il est donc impératif d'activer votre compte (appelé compte SESAME), depuis un navigateur internet, en vous munissant de votre INE et en allant sur :

https://acces.univ-fcomte.fr/etudiants/demActiverMail_etu.php

Attention lorsque vous saisissez votre numéro INE les lettres doivent être en minuscules.

Suivez les instructions, puis notez bien ou mémorisez les informations données :

- votre identifiant de connexion (en général : initiale du prénom suivie des 7 premières lettres du nom)
- votre mot de passe (combinaison de chiffres, lettres et caractères spéciaux répondant aux critères mentionnés)
- votre adresse électronique.

Connectez-vous ensuite une première fois, pour finaliser la validation de votre boîte électronique, sur le webmail universitaire :

<http://ent.univ-fcomte.fr> - Bouton Connexion - Onglet Bureau

Vous avez la possibilité, si vous possédez déjà une adresse électronique et ne désirez pas multiplier les consultations sur des boîtes courriels différentes, de **rediriger votre courrier** arrivant sur votre boîte étudiante vers votre adresse électronique habituelle.

Vous pouvez **changer votre mot de passe** ; pour ce faire, allez sur :

<https://acces.univ-fcomte.fr/etudiants/annuaireConsultationEtu.php>

Une fois tout ceci réalisé, vous avez accès à votre **Espace Numérique de Travail (ENT)** et, en particulier à la plate-forme d'enseignement Moodle.

Accès à l'espace numérique de travail : <http://ent.univ-fcomte.fr/>

Cliquez sur « Connexion » en haut à droite, identifiez-vous et cliquez sur « Valider ». Si tout se passe bien, vous êtes maintenant dans votre espace numérique de travail.

L'accès à la plate-forme Moodle se fait par l'onglet « Pédagogie ».

L'accès au Webmail universitaire se fait par l'onglet « Bureau ».

L'accès aux Résultats des examens se fait par l'onglet « Ma scolarité », **après la délibération du jury.**

Pour vous tenir au courant des démarches administratives, examens, dates etc., il est impératif que vous consultiez votre boîte aux lettres électronique à votre adresse d'étudiant (edu.univ-fcomte.fr). C'est à cette adresse que la scolarité et les enseignants vous contacteront.

IX. EXAMENS À L'ÉTRANGER

A. Note aux étudiants résidant à l'étranger ou dans les DOM-TOM

Examens

Nous vous adressons cette note d'information afin de définir le cadre réglementaire et les modalités d'application de l'ouverture éventuelle d'un centre d'examen à l'étranger ou dans les DOM-TOM.

D'une manière générale, la réglementation exclut toute obligation d'ouvrir des centres d'écrit extérieurs. Cependant, nous avons jusqu'ici essayé de mettre en œuvre, ponctuellement, un système d'épreuves hors de Besançon pour venir en aide aux étudiants concernés.

Dans tous les cas, nous vous informons qu'il sera impossible de composer hors de Besançon, si les conditions ci-après ne sont pas remplies :

- l'étudiant doit résider à l'étranger toute l'année (nous communiquer l'adresse à l'étranger ¹);
- impossibilité absolue de venir en France;
- l'étudiant doit d'abord consulter sur le site du CTU la liste des centres d'examens avec lesquels le CTU a déjà travaillé (en cas de doute sur un pays, il est nécessaire de contacter la scolarité du CTU); puis il doit solliciter l'accord de ce centre d'examens pour composer sur place;
- réception par le CTU de l'accord écrit du centre d'examens, sur l'application stricte des conditions d'examens (durée, documents autorisés, surveillance, etc), avec communication des nom et qualité de la personne chargée de la supervision des épreuves et engagement de surveillance des candidats composant localement. Cet accord vaut engagement de respect des conditions de déroulement des épreuves.
- la **simultanéité parfaite** avec l'heure de Besançon pour le début et la fin des épreuves : le décalage horaire devra donc être pris en compte, car il est impossible de faire composer un étudiant à une heure qui permettrait de quitter la salle d'examen avant que les étudiants aient commencé à composer à Besançon (ou inversement), et il est exclu de proposer des sujets spécifiques.
- l'engagement du centre d'examens d'expédier **par colis express** les copies au CTU, une fois la session d'examens terminée.

Calendrier :

— Avant l'inscription

L'étudiant doit au préalable s'assurer auprès du CTU des centres d'examens déjà ouverts (voir site internet); il devra ensuite se mettre en relation avec le centre d'examens de son pays de résidence pour solliciter l'ouverture d'un centre d'examens sur la base des obligations réglementaires définies précédemment.

La demande d'ouverture du centre et le paiement par l'étudiant d'un droit forfaitaire de 95 € par période d'examen doivent nous parvenir obligatoirement **avec** le dossier d'inscription.

Les 95 € seront à adresser par chèque au CTU. Ce paiement conditionne l'envoi des sujets à l'institution ayant accepté d'organiser l'examen. À défaut, le CTU n'adressera aucun sujet ou matériel d'examen au centre d'examens.

Le CTU accusera réception à l'organisme, avec rappel des modalités (copie à l'étudiant concerné).

— Janvier, mai et août (en fonction du diplôme)

Envoi par courrier express international au centre d'examens des sujets et du matériel d'examen.

Retour des épreuves par les centres d'examens, **par voie express obligatoire**, et à la charge de l'étudiant.

1. Cette adresse servira également pour l'envoi des cours.

Important

La possibilité de composer à l'étranger ne sera pas systématiquement proposée : en effet, certains pays frontaliers sont plus proches de l'un des centres d'examen proposés que des villes françaises situées par exemple dans l'ouest ou le sud de la France.

Sont donc notamment exclus comme lieux d'examen : la Belgique, les Pays-bas, le nord de l'Espagne, le nord de l'Italie, le Luxembourg, l'ouest de l'Allemagne, la Suisse, ...

D'une façon générale, il ne sera pas ouvert plusieurs centres d'examens dans un même pays.

Cette procédure signifie évidemment que l'étudiant a obligation de se présenter aux épreuves pour lesquelles il a sollicité l'ouverture d'un centre d'écrit. Deux conséquences en cas d'absence non signalée plusieurs semaines à l'avance : le CTU ne remboursera pas à l'étudiant les frais spécifiques pour l'envoi de sujets qui aura été effectué, et refusera toute nouvelle possibilité de composer à l'étranger pour l'étudiant concerné.

Nous vous prions de croire à l'assurance de nos sentiments dévoués.

Le Directeur

Fabrice BOUQUET

B. Réglementation pour les examens à l'étranger

CADRE RÉGLEMENTAIRE ET MODALITÉS D'APPLICATION DE L'OUVERTURE ÉVENTUELLE D'UN CENTRE D'EXAMEN À L'ÉTRANGER OU DANS LES DOM-TOM

Article 1 : Pour les étudiants inscrits au Centre de Télé-Enseignement Universitaire de Franche-Comté et résidant à l'étranger, qui se trouvent dans l'impossibilité absolue de venir composer en France, l'ouverture d'un centre d'examen dans le pays de résidence peut être envisagée, sous réserve de l'application de certaines obligations relatives à la transmission des sujets, l'harmonisation des horaires, la confidentialité et les délais de retour des copies.

Le centre d'examen doit être ouvert sous la responsabilité de l'ambassade de France ou du consulat, ou à défaut d'une école française du pays de résidence ou d'un pays frontalier.

Article 2 : C'est à l'étudiant qu'il appartient, avant son inscription, de s'assurer auprès du CTU des centres d'examens déjà ouverts (liste sur le site internet); après accord du CTU, il devra ensuite se mettre en relation avec le centre d'examens de son pays de résidence pour solliciter l'ouverture d'un centre d'examens. L'étudiant doit obligatoirement résider hors de France toute l'année et être dans l'incapacité absolue de venir en France.

Article 3 : Le centre d'examens doit confirmer par écrit, au Centre de Télé-Enseignement, son accord sur l'application stricte des conditions de déroulement des épreuves (simultanéité, durée, documents autorisés, surveillance, etc.), avec communication des nom, qualité et adresse électronique de la personne chargée de la supervision des épreuves et l'engagement écrit de surveillance des candidats composant localement.

Si le centre d'examens ne peut pas s'engager pour toutes les périodes d'examens, il doit en faire part à la scolarité du CTU et à l'étudiant.

Article 4 : Les examens doivent se dérouler **en simultanéité parfaite** avec l'heure de Besançon pour le début et la fin des épreuves : le décalage horaire devra donc être pris en compte, car il est impossible de faire composer un étudiant à une heure qui lui permettrait de quitter la salle d'examen avant que les étudiants aient commencé à composer à Besançon (ou inversement), et il est exclu de proposer des sujets spécifiques.

Article 5 : Le Centre de Télé-Enseignement transmettra par courrier express, quelques jours avant les épreuves, les sujets, feuilles d'examen, brouillons, liste du matériel autorisé, et calendrier avec jours et heures des épreuves. À charge pour le secrétariat du centre d'examens de respecter une **totale confidentialité**.

Article 6 : Dès l'issue de la session, le centre d'examens devra retourner au Centre de Télé-Enseignement les copies de l'étudiant et la liste d'émargement. Les jurys devant se réunir après les épreuves, il est **impératif** de retourner les copies par courrier express (coût à la charge de l'étudiant). **Le retour par le biais de la valise diplomatique n'est plus accepté**, les délais d'acheminement étant trop longs.

Article 7 : Lorsque l'Institution organisant l'examen envisage de demander une participation financière pour cette opération (location de salle, rémunération de la surveillance, frais d'envoi, etc.) **c'est à l'étudiant concerné de s'en acquitter**. Le Centre de Télé-Enseignement n'a pas le pouvoir de le faire, sa compétence se limitant à la mise en œuvre des modalités techniques.

Article 8 : Cette procédure d'ouverture de centre signifie évidemment que l'étudiant a obligation de se présenter aux épreuves pour lesquelles il a sollicité l'ouverture d'un centre d'écrit. En cas d'absence non signalée plusieurs jours à l'avance, le Centre de Télé-Enseignement ne remboursera pas à l'étudiant les frais spécifiques pour l'envoi de sujets qui aura été effectué, et refusera toute nouvelle possibilité de composer à l'étranger.

Article 9 : L'autorité responsable du centre d'examens et le Directeur du Centre de Télé-Enseignement sont chargés d'appliquer la réglementation de ces examens, sous peine d'annulation.

Le Directeur

Fabrice BOUQUET

L'autorité compétente,
(nom, titre et cachet)

L'étudiant

X. L'ADMISSION PRÉALABLE POUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Renseignements extraits de <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2864.xhtml>

Demande d'admission préalable pour les étudiants étrangers

1. Étudiants concernés

L'admission préalable est obligatoire pour les étudiants hors Union Européenne, Espace économique Européen et Confédération Suisse :

- non titulaires du baccalauréat français ou européen,
- qui sollicitent une 1^{re} inscription en 1^{re} année de licence.

2. Dispense de demande d'admission préalable

Sont dispensés de cette procédure (et de vérification de niveau linguistique) et peuvent donc présenter directement une demande d'inscription à l'université de leur choix :

- les titulaires du baccalauréat franco-allemand,
- les titulaires de diplômes relevant du dispositif de certification binationale,
- les étudiants venus effectuer des études dans le cadre d'un programme arrêté par un accord intergouvernemental ou d'un programme défini par une convention interuniversitaire,
- les boursiers étrangers du gouvernement français, d'organismes internationaux ou de gouvernements étrangers dont les bourses sont gérées par un organisme français agréé,
- les étrangers reconnus apatrides ou réfugiés par l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) (et, le cas échéant, après avis du directeur de cet Office, les demandeurs qui n'ont pas encore obtenu le bénéfice de ce statut),
- les bénéficiaires de la protection subsidiaire,
- les enfants de diplomates en poste en France et y résidant eux mêmes.

3. Examen de langue française

Dans le cadre de la procédure d'admission préalable, les étudiants étrangers doivent passer un examen de compréhension de la langue française (vérification de niveau linguistique), (d'un coût de 65 € en 2017). Cet examen est organisé par le Centre International d'Études Pédagogiques (CIEP).

Ne sont toutefois pas soumis à cet examen :

- les ressortissants des États où le français est la langue officielle à titre exclusif,
- dans les autres États, les étudiants étrangers issus des sections bilingues françaises figurant sur une liste établie par les ministres de l'éducation nationale et des affaires étrangères,
- les candidats résidant dans un pays où le français est la langue officielle à titre exclusif et titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires d'un pays où le français est la langue officielle à titre exclusif,
- les candidats ressortissants d'un pays où le français n'est pas la seule langue officielle et dont les études secondaires se sont déroulées, en majeure partie, en français,
- les titulaires du Diplôme d'Études en Langue Française (DELF) de niveau B2 ou du Diplôme Approfondi de Langue Française (DALF) de niveaux C1 et C2,
- les candidats ayant passé le Test d'Évaluation en Français (TEF) et obtenu la note de 14/20 aux épreuves écrites de ce test.

L'examen comporte un test sous forme de questionnaire à choix multiples et une épreuve d'expression écrite.

Ces épreuves sont destinées à évaluer le niveau de compréhension de la langue française de l'étudiant étranger et ses capacités particulières à suivre un cours d'enseignement supérieur.

4. Demande de dossier

Le dossier de demande d'admission préalable doit être retiré par le candidat, **entre le 15 novembre et le 22 janvier précédant l'année universitaire** pour laquelle il présente sa demande :

- sur place auprès des services culturels de l'ambassade de France de son pays, s'il y réside,
- sur place auprès de l'établissement universitaire de son 1^{er} choix, s'il réside en France,
- ou sur le site internet du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

Le dossier peut être également obtenu par voie postale. Le candidat doit en faire la demande par courrier, **entre le 15 novembre et le 22 janvier** aux services culturels de l'ambassade de France ou à l'établissement choisi. Ce courrier doit être rédigé en français.

Le candidat peut porter son choix sur 3 établissements universitaires et doit les classer par ordre de préférence.

5. Composition du dossier

Si l'étudiant réside en France et ne possède pas ou ne prépare pas le baccalauréat français, il doit remplir un dossier appelé « dossier vert ».

Si l'étudiant réside à l'étranger et ne possède pas ou ne prépare pas le baccalauréat français, il doit remplir un dossier appelé « dossier blanc ».

6. Pièces à fournir

Le candidat doit fournir toutes les pièces demandées dans la notice explicative jointe au dossier à remplir. Ces pièces doivent être accompagnées de leur **traduction officielle en langue française**.

Elles varient en fonction de la situation scolaire ou universitaire du candidat.

7. Dépôt du dossier et épreuves d'évaluation

Le dossier dûment rempli doit être déposé, avant le 22 janvier précédant l'année universitaire, à l'ambassade de France ou à l'établissement où il a été retiré.

Un récépissé daté est remis au candidat. Il doit être précieusement conservé.

Les épreuves d'évaluation des connaissances du français ont lieu avant le 22 février.

8. Réponse favorable à la demande d'inscription

L'établissement figurant en 1^{er} choix se prononce sur la demande avant le 15 avril et communique sa décision directement au candidat.

En cas de réponse favorable, le choix dans l'établissement d'accueil doit être confirmé par courrier en vue de l'inscription définitive. Il est conseillé de garder une photocopie de cette lettre.

La demande d'admission en 1^{re} inscription en 1^{er} grade ne constitue pas une inscription définitive et ne dispense pas le candidat de produire en vue de son inscription le dossier individuel d'inscription.

L'établissement d'accueil donne directement à l'étudiant toute indication sur les pièces nécessaires à l'inscription et la date limite.

9. Refus à la demande d'inscription

En cas de refus d'inscription, l'établissement figurant en 1^{er} choix transmet immédiatement le dossier et les documents qui l'accompagnent au 2^d établissement choisi par le candidat dans sa demande d'admission.

Le 2^e établissement se prononce sur la demande avant le 15 mai et communique sa décision directement au candidat.

En cas de refus d'inscription, l'établissement figurant en 2^d choix transmet immédiatement le dossier et les documents qui l'accompagnent au 3^e établissement choisi par le candidat dans sa demande d'admission.

Le 3^e établissement se prononce sur la demande avant le 08 juin et communique directement sa décision au candidat.

XI. CALENDRIER GÉNÉRAL

Certaines années de diplôme ont une organisation pour les examens qui peut différer de celle-ci. Nous vous invitons à consulter le calendrier détaillé des examens et les Modalités de Contrôle de Connaissances (MCC).

Début des cours de la première période : 7 octobre 2019;

Inscription aux examens de la première période : du 6 au 16 décembre 2019;

Première session d'examens de la première période : semaine du 20 janvier au 24 janvier 2020;

Début des cours de la deuxième période : 27 janvier 2020;

Inscription aux examens de la deuxième période : du 3 au 13 avril 2020;

Première session d'examens de la deuxième période : semaine du 11 au 15 mai 2020;

Examen DAEU : du 09 au 10 juin 2020;

Deuxième session d'examen (pour les diplômés concernés);

Inscription aux examens de deuxième session : du 19 juin au 29 juin 2020;

Deuxième session d'examens des deux périodes : semaine du 24 au 28 août 2020.

Le DAEU ainsi que les masters 2 finance, mathématiques approfondies, MEEF mention mathématiques sont en session unique.

XII. Généralités sur la filière AES

La licence AES est une formation pluridisciplinaire visant à valoriser des compétences multiples sur le marché de l'emploi complété par le master Finance.

Le **parcours Administration et Gestion des Entreprises (AGE)** permet d'acquérir de solides connaissances générales en gestion, en droit et en économie en vue d'occuper des fonctions de gestion (ressources humaines, gestion comptable et financière, gestion commerciale et marketing) dans les entreprises, le secteur associatif, le secteur bancaire, l'immobilier ou les assurances.

Le **parcours Études Territoriales et Politiques (ETP)** permet de même d'acquérir de solides connaissances générales dans les matières juridiques, en économie et en sociologie afin d'évoluer dans les collectivités territoriales, les structures intercommunales, les administrations nationales et territoriales ou auprès d'élus locaux et nationaux. Il prépare également à plusieurs types de concours (concours de la fonction publique nationale, territoriale et hospitalière, concours de recrutement dans l'enseignement et à l'IUFM; concours passerelles des écoles de commerce, ...).

Cette licence permet de poursuivre ensuite les études dans un Master relevant de l'un des champs disciplinaires enseignés. Les étudiants pourront ainsi compléter leur formation en Master AES, en Master Gestion ou en Master Droit, à Besançon ou en Enseignement A Distance (EAD).

En EAD, au CTU, le parcours Administration et Gestion des Entreprises est ainsi complété par le master Management. Le master 1 est une formation générale visant à donner les fondements d'une compréhension théorique et pratique de la gestion. Le master 2, spécialité Management Administratif et Financier en Entreprise (MAFE), a pour vocation d'offrir aux étudiants possédant déjà une formation générale en gestion, une spécialisation professionnelle dans les domaines de la finance et de la comptabilité.

Le master 2, mention Finance, a pour vocation d'offrir aux étudiants du CTU titulaires d'une licence AES, la possibilité de suivre une préparation en ligne aux concours administratifs (cat. A, B) avec l'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG). Ces étudiants bénéficieront ainsi d'un allègement de programme tenant compte des éléments acquis dans le cadre de leur licence, afin de leur permettre de concentrer leurs efforts sur les disciplines de culture générale pour lesquelles ils n'ont pas reçu de formation universitaire.

XIII. Lien avec l'équipe pédagogique

Vous pouvez contacter les autres étudiants ou les enseignants et avoir accès à différentes informations sur Moodle.

1. Les informations générales concernant l'ensemble des étudiants de la licence sont déposées sur la page *aesinformations*. Les messages sont à consulter dans le Forum des nouvelles. Diverses indications générales figurent dans les différentes sections.
2. Pour tout échange d'informations concernant un cours, soit avec les autres étudiants, soit avec l'enseignant, vous disposez **dans le cours concerné** d'un Forum des étudiants. Vous pouvez également écrire à l'enseignant à l'aide d'un message personnel mais l'utilisation du Forum des étudiants est préférable. Les enseignants disposent du Forum des nouvelles de leurs cours pour vous fournir d'éventuelles indications.
3. Dans la partie générale de votre parcours (AES L1, AES L2AGE, AES L2ETP, AES L3AGE ou AES L3ETP) vous disposez également d'un Forum des étudiants pour tout échange d'informations avec l'ensemble des étudiants de votre année d'inscription. Diverses indications générales figurent dans les différentes sections.
4. Pour chacun des cours, il est **impératif** que vous consultiez l'ensemble des rubriques, le document que vous recevrez sous forme papier n'étant qu'une partie des éléments qui vous permettront de travailler. Vous y trouverez ainsi, notamment, un calendrier indicatif de progression pédagogique, des travaux dirigés ainsi que des devoirs et examens des années précédentes avec leurs corrigés.

XIV. Modalités de contrôle des connaissances (MCC)

Pour mémoire (cf. parties A, B et C (ci-dessous)) :

- Chacune des trois années (L1, L2, L3) de la licence comporte deux semestres (respectivement, S1 et S2, S3 et S4, S5 et S6);
- Chaque semestre comporte cinq unités d'enseignement (U1, ..., U5);
- Chaque unité d'enseignement est constituée de un ou plusieurs éléments pédagogiques (exemples : 526, 600 ou 731).

1. Évaluation des connaissances :

L'évaluation des connaissances résulte d'examens sous la forme d'épreuves écrites communes à tous les étudiants. Les étudiants ne sont admis à composer qu'aux seules épreuves d'examen des éléments pour lesquels ils ont pris une inscription pédagogique.

- Pour les éléments pédagogiques proposés par le CTU de Besançon (hors 530, 531, 652, 655 et 749), les épreuves ont lieu en janvier et mai pour la 1^{re} session et en août-septembre pour la 2^e session. Leur durée est de 2 heures pour chaque élément pédagogique, sauf pour les éléments qui constituent la totalité d'une unité d'enseignement, et dont la durée est de 3 heures.

Les devoirs sont facultatifs sauf pour les étudiants boursiers ou relevant de la Formation continue (et qui doivent donc impérativement envoyer leur travail au secrétariat AES ou, le cas échéant, sur Moodle). Quel que soit le statut de l'étudiant, la note finale pour un élément ne tient pas compte de la note obtenue au devoir.

- Pour les éléments 530, 531, 652, 655 et 749, l'évaluation se réalise en contrôle continu.
- (Sous réserve) Pour l'élément Maîtrise du français proposé par Dijon, l'évaluation s'effectue en contrôle continu avec deux devoirs obligatoires à rendre dans l'année, leurs notes donnant la note de la 1^{re} session. En cas de moyenne inférieure à 10/20, ou en cas de non remise des deux devoirs, un troisième devoir donnera la note de la 2^e session.

2. Validation de la licence

– Éléments pédagogiques :

- * Un élément pédagogique est acquis dès lors que sa note est au moins égale à 10/20.
- * S'il fait l'objet d'une 2^e session, sa note finale est donnée par la plus grande des deux notes de 1^{re} session et de 2^e session.
- * Il est permis de conserver une note inférieure à 10/20 pendant un an, à condition d'en faire la demande au moment de l'inscription.

– Unités d'enseignement :

Une unité d'enseignement est acquise dès lors que la moyenne des éléments pédagogiques qui la composent est au moins égale à 10/20 (le nombre de crédits ECTS affectés à chaque élément détermine le coefficient de cet élément). Les éléments constitutifs ne font alors pas l'objet d'une 2^e session, y compris ceux où l'étudiant n'a pas obtenu la moyenne.

– Semestres :

Un semestre est acquis dès lors que la moyenne des résultats obtenus aux unités d'enseignement qui le composent est au moins égale à 10/20. Les éléments constitutifs ne font alors pas l'objet d'une 2^e session, y compris ceux où l'étudiant n'a pas obtenu la moyenne.

– Années :

Une année est acquise si chacun des deux semestres est acquis ou dès lors que la moyenne des deux semestres qui la composent est au moins égale à 10/20. Les éléments constitutifs ne font alors pas l'objet d'une 2^e session, y compris ceux où l'étudiant n'a pas obtenu la moyenne.

– Licence :

- * Si l'année L1 n'est pas acquise et si l'un des deux semestres constitutifs est acquis il est possible de s'inscrire à la fois au semestre non validé et aux deux semestres de L2.
- * Si l'année L2 n'est pas acquise et si l'un des deux semestres constitutifs est acquis il est possible de s'inscrire à la fois au semestre non validé et aux deux semestres de L3 à condition que l'année L1 soit totalement validée.

- Lorsqu'un élément pédagogique est acquis, il ne peut pas être repassé dans une session suivante (de l'année ou des années suivantes). Il en est de même pour une unité ou un semestre.
- Un étudiant poursuivant son cursus avec un semestre non validé veillera, dans son choix des éléments pédagogiques auxquels il s'inscrit, à tenir compte des dates d'examen, car les épreuves des années L1, L2 et L3 se déroulent sur la même période.

A. Licence 1 AES - AGE et ETP

Il est très ambitieux, pour un étudiant salarié ou poursuivant son cursus avec un semestre non validé, d'envisager la préparation de tous les éléments sur une même année, en raison de la lourdeur du travail qu'implique le nombre d'éléments. La demi-vitesse est dans ce cas conseillée : les enseignements du premier semestre sont répartis sur une première année et ceux du second semestre sur une deuxième année. Les étudiants ne choisissant pas la demi-vitesse suivent simultanément les deux années. Les éléments du premier semestre non validés la première année s'ajoutent aux éléments de la deuxième année. La validation des éléments, des UE, des semestres et de l'année s'effectuant suivant les règles indiquées.

Vous pouvez retrouver les tableaux des MCC sur le site internet du CTU :

<https://ctu.univ-fcomte.fr/mcc/aes>

B. Licence 2 - Licence 3 Parcours Administration et Gestion des Entreprises (AGE)

Pour la L2 de même que pour la L3, les éléments du premier semestre non validés la première année s'ajoutent aux éléments de la deuxième année. Les étudiants ne choisissant pas la demi-vitesse suivent simultanément les deux années.

La répartition des éléments de la L2 et de ceux de la L3 sur deux années chacune est la suivante :

Vous pouvez retrouver les tableaux des MCC sur le site internet du CTU :

<https://ctu.univ-fcomte.fr/mcc/aes>

C. Licence 2 - Licence 3 Parcours Études Territoriales et Politiques(ETP)

Pour la L2 de même que pour la L3, les éléments du premier semestre non validés la première année s'ajoutent aux éléments de la deuxième année. Les étudiants ne choisissant pas la demi-vitesse suivent simultanément les deux années.

La répartition des éléments de la L2 et de ceux de la L3 sur deux années chacune est la suivante :

Vous pouvez retrouver les tableaux des MCC sur le site internet du CTU :

<https://ctu.univ-fcomte.fr/mcc/aes>

XV. CALENDRIER DES ÉPREUVES D'EXAMEN

CALENDRIER DES EXAMENS 2020 - LICENCE AES

SESSION 1				
LUNDI 20 JANVIER 2020				
Date/heure	Duree	Diplôme	UE	Examens
8h - 10h	2H	L2 AGE	VVA3M600	Intro au droit administratif
	2H	L3 AGE	VVA6M705	Droit matériel de l'UE
9h - 12h	3h	L1	VVA1E509	Intro à l'étude des systèmes politiques
10h15 - 12h15	2H	L2 AGE	VVA3M640	Droit civil des obligations
	2H	L3 AGE	VVA5E735	Droit fiscal
	2H	L3 ETP		Histoire de la pensée politique
14h - 16h	2h	L2 ETP	VVP4E612	Sociologie politique
	2h	L2 AGE	VVA3M631	Histoire du droit social
	2h	L3 AGE	VVA6E734	Management des relations professionnelles
14h - 17h	3H	L1	VVA1E526	Intro au droit : droit objectif et droit subjectif
16h15 - 18h15	2h	L2 ETP	VVP3M650	Histoire du droit public
	2h	L2 AGE	VVA3E642	Comptabilité générale
	2h	L3 AGE	VVA6E747	Informatique : les bases de données relationnelles
MARDI 21 JANVIER 2020				
Date/heure	Duree	Diplôme	UE	Examens
8h - 10h	2H	L1	VVA2E506	Introduction à la gestion
	2H	L2 AGE	VVA4M653	Institutions de l'UE
	2H	L3 AGE	VVA6E711	Commerce international
	2H	L3 ETP	VVP5E703	Gestion budgétaire des coll. Terr.
10h15 - 12h15	2H	L1	VVA2E503	Institutions administratives

	2H	L2 ETP	VVP3E613	Droit des collectivités territ.
	2H	L2 AGE	VVA4E601	Economie des organisations
	2H	L3 AGE	VVA5M740	Méthodes qualitatives et quantitatives
14h - 16h	2h	L1	VVA2E514	Problèmes sociaux contemporains
	2h	L2 AGE	VVA4E644	Economie des marchés
	2H	L2 ETP	VVP4E611	Economie publique
	2H	L3 AGE	VVA6MSOC	Sociologie du développement local
16h15 - 18h15	2h	L1	VVA1M522	Intro à la microéconomie
	2h	L2 ETP	VVP4E616	Systèmes politiques
	2H	L2 AGE	VVA4E646	Les indices statistiques
	2H	L3 AGE	VVA5E723	Analyse financière
	2H	L3 ETP	VVP6E716	Communication locale
MERCREDI 22 JANVIER 2020				
Date/heure	Duree	Diplôme	UE	Examens
8h - 10h	2H	L3 ETP	VVP6E715	Politiques sociales
10h15 - 12h15	2H	L3 ETP	VVP5E700	L'action administrative
LUNDI 11 MAI 2020				
Date/heure	Duree	Diplôme	UE	Examens
8Hh- 10h	2H	L1	VVA1E511	Introduction à la sociologie
	2H	L2 AGE/ETP	VVA4M654	Management des hommes
	2H	L3 ETP	VVP5E714	Droit de l'environnement
	2H	L3 AGE	VVA6E733	Comptabilité des sociétés
10h15 - 12h15	2H	L1	VVA1E510	Histoire politique, économique et sociale
	2H	L2 ETP	VVP4E649	Droit de l'intercommunalité
	2H	L2 AGE	VVA4E620	Comptabilité analytique
	2H	L3 AGE/ETP	VVA5M731	Economie managériale

14h - 16h	2H	L2 ETP	VVP4E614	Finances publiques locales
	2H	L2 AGE	VVA4E632	Marketing
	2H	L3 ETP	VVP6E713	Droit des interventions économiques et locales
16h15 - 18h15	2H	L2 AGE/ETP	VVA3M602	Introduction à la macroéconomie
	2H	L3 ETP	VVP6E710	Droit de la fonction publique territoriale
14h- 17h	3H	L1	VVA2E504	Droit civil des obligations : droit des contrats
	3H	L3 AGE	VVA5E720	Droit social
MARDI 12 MAI 2020				
Date/heure	Duree	Diplôme	UE	Examens
8h - 10h	2H	L2 ETP / AGE	VVA3M657	Science politique
10h15 - 12h15	2H	L2 AGE	VVA3E604	Statistique bivariée
8h - 11h	3H	L1	VVA2E513	Droit constitutionnel
	3H	L3 ETP	VVP6E709	Le contrôle juridictionnel de l'adm
	3H	L3 AGE	VVA6E730	Droit des affaires
14h - 16h	2H	L1	VVA1E521	Statistique univariée
	2H	L2 ETP	VVP3E603	Finances publiques de l'état
	2H	L3 ETP / L2 Hist	VVP6E746	Grandes questions d'Histoire contemporaine
	2H	L3 AGE	VVA6E736	Finance d'entreprise
16h15 - 18h15	2H	L1	VVA2E523	Problèmes économiques contemporains
	2H	L3 AGE	VVA5E722	Sociologie du travail et de l'emploi
	2H	L3 ETP	VVP5E753	Démocraties et autoritarismes
	2H	L2 ETP / AGE	VVA3M641	Sociologie des organisations

MERCREDI 13 MAI 2020				
Date/heure	Duree	Diplôme	UE	Examens
8h - 10h	2H	L3 ETP	VVP5E701	Economie de l'environnement
	2H	L3 AGE	VVA5E721	Economie du travail
8h - 11h	3H	L2 ETP	VVP4E610	Les actes de l'administration
	3H	L2 AGE	VVA4E630	Droit commercial
10h15 - 12h15	2H	L3 AGE	VVA6E744	Management stratégique
SESSION 2				
LUNDI 24 AOUT 2020				
Date/heure	Duree	Diplôme	UE	Examens
8h - 10h	2h	L1	VVA2E506	Introduction à la gestion
8h - 10h	2h	L2 A/E	VVA3M600	Introduction au droit administratif
8h - 10h	2h	L3 A/E	VVA6M705	Droit matériel de l'UE
10h15 - 12h15	2h	L1	VVA2E503	Institutions administratives
10h15 - 12h15	2h	L2 A/E	VVA3M640	Droit civil des obligations
10h15 - 12h15	2h	L3 AGE	VVA5E735	Droit fiscal
10h15 - 12h15	2h	L3 ETP	VVP5E751	Histoire de la pensée politique
14h - 16h	2h	L1	VVA2E514	Problèmes sociaux contemporains
14h - 16h	2h	L2 ETP	VVP4E612	Sociologie politique
14h - 16h	2h	L3 AGE	VVA6E734	Management des relations professionnelles
14h - 16h	2h	L2 AGE	VVA3E642	Comptabilité générale
14h - 16h	2h	L3 ETP	VVP5E703	Gestion budgétaire des coll. Terr.
16h15 - 18h15	2h	L1/M2	VVA1M522	Intro à la microéconomie
16h15 - 18h15	2h	L2 AGE	VVA4E620	Comptabilité analytique
16h15 - 18h15	2h	L3 AGE	VVA6E747	Informatique : les bases de données relationnelles
16h15 - 18h15	2h	L2 ETP	VVP3E613	Droit des collectivités territoriales

16h15 - 18h15	2h	L3 ETP	VVP6E716	Communication locale
MARDI 25 AOUT 2020				
Date/heure	Duree	Diplôme	UE	Examens
8h - 10h	2h	L2 ETP	VVP4E611	Economie publique
8h - 10h	2h	L2 AGE	VVA4E601	Economie des organisations
8h - 10h	2h	L3 ETP	VVP6E715	Politiques sociales
8h - 10h	2h	L3 AGE	VVA6E711	Commerce international
8h - 11h	3h	L1	VVA1E509	Intro à l'étude des systèmes politiques
10h15 - 12h15	2h	L2 ETP	VVP4E649	Droit de l'intercommunalité
10h15 - 12h15	2h	L2 AGE	VVA4E644	Economie des marchés
10h15-12h15	2h	L3 AGE / ETP	VVA5M740	Méthodes qualitatives et quantitatives
14h - 16h	2h	L2 ETP	VVP4E616	Systèmes politiques
14h - 16h	2h	L2 AGE	VVA4E646	Les indices statistiques
14h - 16h	2h	L3 ETP	VVP5E714	Droit de l'environnement
14h - 17h	3h	L1	VVA1E526	Intro au droit : droit objectif et droit subjectif
14h - 17h	3h	L3 AGE	VVA6E730	Droit des affaires
16h15 - 18h15	2h	L2 ETP	VVP4E614	Finances publiques locales
16h15 - 18h15	2h	L2 AGE	VVA4E632	Marketing
16h15 - 18h15	2h	L3 ETP	VVP6E713	Droit des interventions économiques et locales
MERCREDI 26 AOUT 2020				
Date/heure	Duree	Diplôme	UE	Examens
8h - 10h	2h	L1	VVA1E511	Introduction à la sociologie
8h - 10h	2h	L2 A/E	VVA4M654	Management des hommes
8h - 10h	2h	L3 ETP	VVP6E710	Droit de la fonction publique territoriale

8h - 10h	2h	L3 AGE	VVA6E733	Comptabilité des sociétés
10h15 - 12h15	2h	L1	VVA1E510	Histoire politique, économique et sociale
10h15 - 12h15	2h	L2 A/E	VVA4M653	Institutions de l'UE
10h15 - 12h15	2h	L3 A/E	VVA5M731	Economie managériale
14h - 16h	2h	L2 A/E	VVA3M602	Introduction à la macroéconomie
14h - 16h	2h	L3 A/E	VVA6MSOC	Sociologie
14h - 17h	3h	L1	VVA2E504	Droit civil des obligations : droit des contrats
16h15 - 18h15	2h	L3 ETP	VVP5E753	Démocraties et autoritarismes
16h15 - 18h15	2h	L3 AGE	VVA5E723	Analyse financière
JEUDI 27 AOUT 2020				
Date/heure	Duree	Diplôme	UE	Examens
8h - 10h	2h	L2A/L3E/L1	VVA3M631	Histoire du droit social
8h - 11h	3h	L1	VVA2E513	Droit constitutionnel
8h - 11h	3h	L3 AGE	VVA5E720	Droit social
10h15 - 12h15	2h	L3 ETP	VVP5E701	Economie de l'environnement
10h15 - 12h15	2h	L2E/L1	VVP3M650	Histoire du droit public
14h - 16h	2h	L1	VVA1E521	Statistique univariée
14h - 16h	2h	L2 ETP	VVP3E603	Finances publiques de l'Etat
14h - 16h	2h	L2 AGE	VVA3E604	Statistique bivariée
14h - 16h	2h	L3 AGE	VVA6E736	Finance d'entreprise
14h - 16h	2h	L3 ETP/L2 H	VVP6E746	Grandes questions d'Histoire contemporaine
16h15 - 18h15	2h	L1	VVA2E523	Problèmes économiques contemporains

16h15 - 18h15	2h	L2 AGE	VVA3M641	Sociologie des organisations
16h15 - 18h15	2h	L3 AGE	VVA5E722	Sociologie du travail et de l'emploi
16h15 - 18h15	2h	L3 ETP	VVP5E700	L'action administrative
VENDREDI 28 AOUT 2020				
Date/heure	Duree	Diplôme	UE	Examens
8h - 10h	2h	L2 A/E	VVA3M657	Science politique
8h - 10h	2h	L3 AGE	VVA5E721	Economie du travail
8h - 11h	3h	L3 ETP	VVP6E709	Le contrôle juridictionnel de l'administration
10h15 - 12h15	2h	L3 AGE	VVA6E744	Management stratégique
10h15 - 13h15	3h	L2 ETP	VVP4E610	Les actes de l'administration
10h15 - 13h15	3h	L2 AGE	VVA4E630	Droit commercial

XVI. Licence 1 AES - AGE et ETP

A. Organisation - Structure de la Licence

Unités	Intitulé ¹	Crédits
Licence 1^{re} Année AGE & ETP		
Semestre 1		
U1	526 - Introduction générale au droit	6
U2	509 - Introduction à l'étude des systèmes politiques	6
U3	511 - Introduction à la sociologie	3
	522 - Introduction à la microéconomie	3
U4	510 - Histoire politique, économique et sociale	3
	521 - Statistique univariée	3
U5	529 - Maîtrise du français	6
Semestre 2		
U1	513 - Droit constitutionnel	6
U2	504 - Droit civil des obligations : droit des contrats	6
U3	523 - Problèmes économiques contemporains	3
	514 - Problèmes sociaux contemporains	3
U4	506 - Introduction à la gestion	3
	503 - Institutions administratives	3
U5	530 - Outils Numériques	3
	531 - Outils méthodologiques	3

La consultation régulière de votre boîte à lettres électronique à l'Université ainsi que de la plate-forme Moodle est indispensable. Un grand nombre de renseignements importants sont diffusés par le biais de cette boîte à lettres et de cette plate-forme. Des indications figurent dans la partie VIII.

Nous attirons l'attention des étudiants salariés sur le fait qu'il est très ambitieux d'envisager la préparation de deux semestres sur une même année, en raison de la lourdeur du travail qu'implique le nombre d'éléments : cf. partie XI.2.A.

Il est de même conseillé aux étudiants poursuivant leur cursus avec un semestre non validé, de ne pas préparer tous les éléments des trois semestres sur une même année et de tenir compte des dates d'examen, les épreuves des années L1, L2 et L3 se déroulant sur la même période.

B. Présentation des enseignements

La mise à disposition des cours démarre généralement début octobre, la période précédente étant consacrée à la 2^e session de l'année universitaire précédente ainsi qu'à la procédure d'inscription universitaire et pédagogique. Aussi, afin de vous permettre de commencer à vous familiariser avec les questions au programme, nous vous proposons une brève présentation de chaque élément, accompagnée dans certains cas de références bibliographiques. Il vous est vivement conseillé de consulter certains des ouvrages proposés avant même l'envoi des cours.

1. Les unités en magenta ont lieu en première période (octobre-janvier); les unités en bleu ont lieu en seconde période (février-mai); les unités en vert sont annuelles (octobre-mai).

1. ANNÉE 1 - SEMESTRE 1

U1 : 526 - Introduction au droit : droit objectif et droits subjectifsAnnée 1. 1^{er}

semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Mikaël LE DENMAT**

Crédits : 6

L'introduction au droit a pour objet la présentation des éléments constitutifs de notre système de droit. La première partie du cours est consacrée à l'étude de la division fondamentale entre le Droit objectif et les droits subjectifs, et à la description du système juridictionnel. Ces développements qui permettent d'appréhender l'architecture générale du système de droit français se prolongent avec une deuxième partie consacrée à l'étude approfondie du Droit objectif et de sa composante essentielle, la règle de droit. Une troisième et dernière partie, une fois identifiés les sujets de droit titulaires des droits subjectifs, aborde de manière symétrique les sources des droits subjectifs, avec l'étude des actes juridiques et des faits juridiques, ainsi que la mise en œuvre des droits subjectifs, avec l'étude des règles de preuve.

Bibliographie indicative :

MAINGUY (D.), Introduction générale au droit, éditions Lexis-Nexis.

HESS-FALLON (B.), Aide-mémoire de droit civil, éditions Dalloz ; Droit civil général, Coll. mémentos, éditions Dalloz.

Droits civils première année, Coll. HyperCours éditions Dalloz.

VOIRIN (P.) et GOUBEUX (G.), Manuel Droit Civil Tome 1, éditions Lextenso, ISBN : 978-2275036373.

[← Plan L1](#)**U2 : 509 - Introduction à l'étude des systèmes politiques**Année 1. 1^{er} semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Christophe GESLOT**

Crédits : 6

Le droit constitutionnel abordé à l'Université en première année porte sur les institutions politiques et peut à ce titre être qualifié de droit constitutionnel institutionnel. Il se distingue de la partie proprement contentieuse du droit constitutionnel qui appartient à la suite des études et qui est appelé contentieux constitutionnel (décisions rendues par le Conseil constitutionnel).

L'objet d'étude du droit constitutionnel est le pouvoir politique. Spécifique par rapport à d'autres formes de pouvoir, indispensable au fonctionnement et à la survie de toute société humaine, il est aussi potentiellement dangereux pour l'individu. Dans le cadre d'une démocratie, toute la problématique porte sur la participation des individus à l'exercice du pouvoir et sur la manière de le limiter pour que les libertés de l'homme soient préservées, sans pour autant l'entraver et l'empêcher d'agir pour le bien de la collectivité.

Ainsi le droit constitutionnel est l'ensemble des règles de droit qui ont pour objet l'organisation, l'exercice, et l'encadrement du pouvoir politique. Il a fondamentalement pour enjeu de concilier le pouvoir et les droits et libertés de l'homme.

Ce droit découle principalement mais non exclusivement de la Constitution. En effet, certaines règles sont posées par la loi. Surtout, on ne peut en rester à l'étude des textes pour comprendre la réalité de la vie politique, le fonctionnement d'un système politique. Il faut s'intéresser aux faits politiques, à ce qui est et non pas seulement à ce qui doit être. C'est là l'objet de la science politique qui est indissociable du droit constitutionnel.

Quatre notions et principes fondamentaux structurent ce semestre de droit constitutionnel : l'État (notion, théories, formes d'États), la Constitution (contenu, révision, contrôle de constitutionnalité), la démocratie libérale (droits de l'homme et souveraineté du peuple), la séparation des pouvoirs (limitation du pouvoir, les différentes formes de gouvernements).

Bibliographie indicative :

ARDANT (P.), Institutions politiques et droit constitutionnel, Paris, L.G.D.J., Manuels.

CHANTEBOUT (B.), Droit constitutionnel, Paris, Sirey.

GICQUEL (J. et J.-E.), Droit constitutionnel et institutions politiques, Paris, Montchrestien, Domat droit public.

HAMON (F.) et TROPER (M.), Droit constitutionnel, Paris, L.G.D.J., Manuels.

PACTET (P.), MELIN-SOUCRAMANIEN (F.), Droit constitutionnel, Paris, Sirey.

[← Plan L1](#)

U3 : Sociologie. MicroéconomieAnnée 1. 1^{er} semestre

Responsable :

Crédits : 6

Cette unité est partagée en deux éléments constitutifs.

511 - Introduction à la sociologieAnnée 1. 1^{er} semestre**Enseigné en période 2, de février à mai**Responsable : **Gilles FERREOL**

Crédits : 3

Les principaux champs de la sociologie sont ici présentés dans leurs grandes lignes, l'accent étant mis sur des outils, des grilles de lecture et des interprétations. Une place essentielle est également réservée aux notions clés et à leurs corrélats : définition des termes canoniques, étymologie et évolution sémantique, analyse critique. Les six chapitres qui structurent ce fascicule commencent tous par des rappels de cours éclairant, de manière synthétique, les problématiques retenues sous un angle à la fois factuel, méthodologique et théorique, la présence d'encadrés permettant de mettre en évidence des dimensions socio-historiques ou comparatives, d'attirer l'attention sur des débats et des controverses, ou bien encore de mieux appréhender des questionnements contemporains comme ceux ayant trait à l'objectivation des connaissances et à la dynamique de la recherche, à la famille et à la socialisation, à l'éducation et à la formation, à la stratification et à la mobilité, à l'action collective et au changement, à l'intégration et au lien social.

Bibliographie indicative :

FERREOL Gilles, Vocabulaire de la sociologie, Paris, PUF, 2000.

FERREOL Gilles (sous la dir. de), Sociologie. Cours, méthodes, exercices corrigés, Paris, Bréal, 2002.

FERREOL Gilles (sous la dir. de), Dictionnaire de sociologie, Paris, Armand Colin, 2010 (4^e éd. revue et augmentée).FERREOL Gilles et NORECK Jean-Pierre, Introduction à la sociologie, Paris, Armand Colin, 2010 (7^e éd. revue et augmentée).**522 - Introduction à la microéconomie**Année 1. 1^{er} semestre**Enseigné en période 1, d'octobre à janvier**Responsable : **Jean-Louis DONEY**

Crédits : 3

Le cours présente les enseignements traditionnels de la microéconomie :

- Les chapitres consacrés à la production permettent de mettre en évidence les déterminants de l'offre des entreprises cherchant à maximiser leur profit sous la contrainte des coûts de production.
- Les chapitres consacrés à la consommation débouchent sur l'étude de la fonction de demande des consommateurs cherchant à maximiser leur utilité sous la contrainte de leur budget.
- La confrontation des théories de l'offre et de la demande permet alors de dégager une analyse du fonctionnement des principaux marchés (concurrence pure et parfaite, monopoles, oligopoles, concurrence imparfaite).

Bibliographie indicative :

CORIAT (B.) et WEINSTEIN (O.), Les nouvelles théories de l'entreprise, Éd. le livre de poche, Collection : Références.

GENEREUX (J.), Économie politique, tome 1 : microéconomie, Éd. Hachette, Collection : les Fondamentaux.

JURION (B.), Économie politique, Éd. de Boeck.

[← Plan L1](#)

U4 : Histoire politique. Statistique univariéeAnnée 1. 1^{er} semestre

Responsable :

Crédits : 6

Cette unité est partagée en deux éléments constitutifs.

510 - Histoire politique, économique et socialeAnnée 1. 1^{er} semestre**Enseigné en période 2, de février à mai**Responsable : **Damienne BONNAMY**

Crédits : 3

Plutôt que de nous intéresser à la seule histoire économique et sociale, nous commencerons par une analyse des institutions politiques de la France, afin que vous puissiez aborder avec une plus grande facilité l'étude du droit public et, en particulier, du droit constitutionnel.

Ainsi après avoir étudié la naissance de la modernité démocratique, nous replacerons les grands événements historiques dans leur contexte politique et leur cadre juridique. Les trois premiers chapitres seront donc consacrés à la présentation des formes gouvernementales de 1789 à 1940.

Nous insisterons ensuite sur l'idéologie républicaine laïque qui, aujourd'hui encore, marque profondément la France.

Nous réserverons la suite du cours à l'histoire événementielle courant du premier conflit mondial à la fin du second en mettant en lumière les conséquences économiques et sociales des guerres et crises sur la vie des Français.

Bibliographie indicative :

Les manuels d'Histoire en usage dans l'enseignement secondaire donnent de bonnes bases.

De nombreux ouvrages peuvent être consultés avec profit, voici quelques pistes :

BELY (L.), Histoire de France (avec chronologie détaillée), Éditions Gisserot, 1997.

MARCARD (F.), La France de 1870 à 1918, Armand Colin, 1996.

NERE (J.), Précis d'histoire contemporaine, PUF, 1991.

SIRINELLI (J.-F.) (sous la direction de), La France de 1914 à nos jours, PUF, 1997.

VERRIERE (J.), Genèse de la nation française, Flammarion, 2000.

521 - Statistique univariéeAnnée 1. 1^{er} semestre**Enseigné en période 2, de février à mai**Responsable : **Fabienne OGUER**

Crédits : 3

Cet élément présente différents outils de base en statistique descriptive. Le cours envisage la représentation graphique et l'étude des distributions statistiques à une variable, dans le cas de caractères qualitatifs, de caractères quantitatifs continus et de caractères quantitatifs discrets. Il s'appuie sur de multiples exemples numériques.

Bibliographie indicative :

PY (B.), Statistique descriptive, Economica.

PY (B.), Exercices corrigés de statistique descriptive, Economica.

[← Plan L1](#)**U5 : 529 - Maîtrise du français**Année 1. 1^{er} semestre**Cours annualisé, d'octobre à mai**Responsable : **Proposé par le C.T.U de Dijon**

Crédits : 6

Objectifs :

- Remise à niveau pour les exercices écrits de culture générale : résumé, dissertation et synthèse.
- Préparation aux concours administratifs de catégorie A et B.

Programme :

Il s'agit pour l'étudiant de lire et de s'informer en vue de répondre aux sujets proposés ou de se mettre à niveau par rapport aux programmes des concours.

Bibliographie indicative :

PROFIT Jean, Réussir la note de synthèse, Chronique Sociale

MOREAU Jean, La Synthèse de textes, NATHAN U

CASTEX Gérard, La note de synthèse. La documentation française, concours
 COBAST Élie, Leçons particulières de culture générale, P.U.F
 COBAST Élie, Petites leçons de culture générale, P.U.F
 HUISMAN-PERRIN Emmanuelle, Éléments de culture générale - Documentation française, concours
 JOSEPH-GABRIEL Maurice, La dissertation de culture générale par l'exemple, classiques ROUDIL
 SALQUE Pierre, Culture générale, Litec
 Lecture quotidienne du Monde conseillée.

← Plan L1

2. ANNÉE 1 - SEMESTRE 2

U1 : 513 - Droit constitutionnel

Année 1. 2^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : **Christophe GESLOT**

Crédits : 6

Ce cours se situe dans le prolongement de celui du semestre précédent. Les concepts fondamentaux du droit constitutionnel permettent en effet d'appréhender et de comprendre n'importe quel système politique. L'étude du système politique formé par les institutions politiques de la V^e République est l'objet de ce cours.

Cette République, comme c'est souvent le cas, est née en réaction à ce qui se passait sous la IV^e République. L'ambition des auteurs de la Constitution de 1958 et, en fait, principalement du général de Gaulle, était d'abaisser le pouvoir législatif et de revaloriser corrélativement le pouvoir exécutif. La politique de la nation ne devait plus être déterminée par l'Assemblée nationale mais fixée par l'exécutif et mener à bien avec le soutien du Parlement. La V^e République a depuis lors largement atteint l'objectif pour lequel elle avait été instituée : doter la France d'un gouvernement stable qui puisse la diriger. Le déséquilibre institutionnel qui existait sous la IV^e République au profit du pouvoir législatif et auquel les constituants ont voulu remédier a fait place à une nette domination du pouvoir exécutif, au point que l'on s'interroge depuis un certain nombre d'années sur la manière de redonner au Parlement un rôle plus important. Pendant longtemps, les avancées en ce sens ont été relativement modestes mais la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 apporte de sérieuses améliorations sur ce plan. Reste bien sûr à savoir ce que le Parlement fera des nouvelles prérogatives qui lui ont été reconnues.

Bibliographie indicative :

ARDANT (P.), Institutions politiques et droit constitutionnel, Paris, L.G.D.J., Manuels.

CHANTEBOUT (B.), Droit constitutionnel, Paris, Sirey.

GICQUEL (J. et J.-E.), Droit constitutionnel et institutions politiques, Paris, Montchrestien, Domat droit public.

HAMON (F.) et TROPER (M.), Droit constitutionnel, Paris, L.G.D.J., Manuels.

PACTET (P.), MELIN-SOUCRAMANIEN (F.), Droit constitutionnel, Paris, Sirey.

← Plan L1

U2 : 504 - Droit civil des obligations : droits des contrats

Année 1. 2^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : **Mikaël LE DENMAT**

Crédits : 6

Le cours présente l'étude du droit commun des contrats. Il permet de connaître les conditions de formation du contrat et celles de son exécution, de mettre en pratique ces connaissances au travers de cas pratiques, et de perfectionner l'étude et l'analyse des arrêts rendus par la Cour de cassation.

Bibliographie indicative :

Code civil à jour

FAGES (B.), Droit des obligations, LGDJ.

BENABENT (A.), Droit des obligations, LGDJ.

← Plan L1

U3 : Problèmes économiques et sociaux contemporains

Année 1. 2^e semestre

Responsable :

Crédits : 6

Cette unité est partagée en deux éléments constitutifs.

523 - Problèmes économiques contemporainsAnnée 1. 2^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : **Jean-Louis DONEY**

Crédits : 3

Le cours visera à aborder quelques grands problèmes économiques contemporains. Il ne s'agira pas, bien entendu, de se contenter de relater des faits ou travailler sur des articles de presse, mais d'enrichir la réflexion par un éclairage théorique, une mise en perspective historique et des comparaisons internationales. Dans un premier temps, nous travaillerons sur les réformes des systèmes de retraites et de santé. Nous montrerons que les difficultés de ces deux systèmes s'inscrivent dans une crise plus profonde qui est celle de « l'État providence ». Nous pourrions ensuite étudier les différentes réformes possibles. Dans un second temps, nous aborderons les questions liées à la mondialisation de l'économie. Après avoir caractérisé la mondialisation, nous en étudierons les conséquences en insistant sur les stratégies des entreprises.

Bibliographie indicative :MERRIEN (F.-X.), *L'État providence*, PUF, Coll. « Que sais-je ? ».ROSANVALLON (P.), *La nouvelle question sociale. Repenser l'État-providence*, Seuil.PALIER (B.), *La réforme des systèmes de santé*, PUF, Coll. « Que sais-je ? ».DUPONT (G.) et STERDYNIK (H.), *Quel avenir pour nos retraites ?*, La Découverte, Coll. Repères.KRUGMAN (P.), *La mondialisation n'est pas coupable*, La Découverte.MUCCHIELLI (J.-L.), *Multinationales et mondialisation*, Le Seuil, Coll. Points.CROZET (Y.), ABDELMALKI (L.), DUFOUR (D.) et SANDRETTO (R.), *Les grandes questions de l'économie internationale*, Nathan.**514 - Problèmes sociaux contemporains**Année 1. 2^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Nathalie VINCENT**

Crédits : 3

Ce cours a pour objectif à partir de l'examen de thématiques d'actualité d'illustrer et de rendre sensible aux étudiants l'apport des méthodes et des concepts de la sociologie à la compréhension de problèmes sociaux contemporains, en plus que de les doter d'instruments propres à l'entretien d'une distance critique à l'égard du donné.

Après un apport sur la définition des problèmes sociaux et les principales approches théoriques de ces derniers, nous retiendrons pour étude au titre de problèmes sociaux contemporains :

La lente et difficile reconnaissance des pratiques transgressives des élites comme telles et l'interrogation des causes de la tolérance sociale observée à leur égard. Un thème qui nous apparaît propre à satisfaire la curiosité d'un plus grand nombre et à assurer la formation initiale d'étudiants du parcours AES, à complexifier leur représentation du droit, tout en interrogeant les sources et les conditions toujours à renouveler de la cohésion sociale.

Bibliographie indicative :SUTHERLAND (E. H.), *Le problème de la criminalité en col blanc*, Champ Pénal/Penal field, vol. X, 2013 [1949].LASCOUSME (P.), *Élites délinquantes et résistance au stigmate*, Champ pénal/Penal field, Vol. X, 2013.LASCOUSMES (P.) et NAGELS (C.), *Sociologie des élites délinquantes. De la criminalité en col blanc à la corruption politique*, Armand Colin, Paris, 2014.SPIRE (A.) « La domestication de l'impôt par les classes dominantes », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 190, no. 5, 2011, pp. 58-71.

← Plan L1

U4 : Institutions administratives. Introduction à la gestionAnnée 1. 2^e semestre

Responsable :

Crédits : 6

Cette unité est partagée en deux éléments constitutifs.

506 - Introduction à la gestionAnnée 1. 2^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Thierry LEIBER**

Crédits : 3

Ce cours vise à dresser un panorama général de la gestion au travers des différentes disciplines qui la composent (Gestion de production, Comptabilité, Finance, Marketing, Stratégie, Gestion des Ressources Humaines, ...). Il vise aussi, au delà d'une apparente juxtaposition, à traduire leur étroite imbrication. Dans un environnement des plus changeants, les organisations, et en particulier les entreprises, doivent non seulement optimiser l'usage des ressources à leur disposition, mais aussi permettre l'adoption de réponses pertinentes à des changements plus lointains. Ces contingences multiples conduisent à envisager la gestion non pas comme un ensemble de techniques mais comme l'art de conjuguer présent et futur. Cette prise de conscience est elle aussi un objectif de ce cours. Ce cadre général constitue donc le point d'entrée pour une meilleure appréhension des enseignements de gestion à venir.

Bibliographie indicative :

SCHATT A. et LEWKOWICZ J., Introduction à la gestion d'entreprise (2007), EMS Les essentiels de la gestion, 262 p.

HAMELIN J., LAFONTAIE J.-P., CALMÉ I, DUCROUX S. et GERBAUD F., Introduction à la gestion (2007), Dunod, 402 p.

BOYER A., HIRIGOYEN G., THÉPOT J., TOURNOIS N. et VÉDRINE J.-P., Les fondamentaux de l'entreprise (2004), Éditions d'Organisation, 210 p.

De FABREGUES M., Introduction à la gestion (2008), Dalloz-Sirey, 156 p.

503 - Institutions administratives

Année 1. 2^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Xiaowei SUN**

Crédits : 3

La notion d'institution administrative revêt une double signification, fonctionnelle et organique. Les activités et organes administratifs constituent la substance et la forme de l'État. Héritières d'une longue tradition administrative, les instructions administratives de la Vème République connaissent de fortes évolutions à travers les réformes relatives à l'organisation de l'État, une organisation à la fois centralisée, déconcentrée et décentralisée. Ce cours vise à étudier le système administratif français de la Vème République. Il traite successivement les institutions administratives de l'État — centralisées et déconcentrées — et celles décentralisées — territoriales comme fonctionnelles. Il s'adresse tant aux étudiants de première année de droit et d'AES qu'aux candidats aux concours administratifs.

Bibliographie indicative :

Waline (Jean), Droit administratif, Dalloz, 26ème éd., 2016.

Guettier (Christophe), Institutions administratives, Dalloz, coll. « Cours », 6ème éd., 2015.

Serrand (Pierre), Manuel d'institutions administrations françaises, PUF, coll. « Manuel », 5ème éd., 2015.

Jan (Pascal), Institutions administratives, LexisNexis, 5ème éd., 2015.

Salon (Serge) et Savignac (Jean-Charles), Administrations et fonctions publiques en France, Dalloz Sirey, 2002.

← Plan L1

U5 : Outils numériques et méthodologiquesAnnée 1. 2^e semestre

Responsable :

Crédits : 6

Cette unité est partagée en deux éléments constitutifs.

530 - Outils Numériques

Année 1. 2^e semestre

Cours annualisé, d'octobre à mai

Responsable : **Isabelle MAISSE**

Crédits : 3

Le cours complète les compétences des étudiants sur les outils de types traitement de texte et tableur, les initie aux aspects juridiques de l'informatique ainsi qu'à la recherche avancée et critique d'information sur Internet, et les initie à un logiciel d'aide à la présentation orale.

C'est un module en contrôle continu qui se déroule sur toute l'année et sans session de rattrapage en cas d'échec. Cet enseignement se divise en 3 périodes (octobre à janvier, puis janvier à mars, et mars à mai), comportant chacune 3 devoirs d'évaluation. À noter : la 2e période est consacrée à du travail collaboratif.

531 - Outils méthodologiques

Année 1. 2^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : **Marie-Claude CHARPENTIER**

Crédits : 3

La méthodologie du travail universitaire est un élément de tronc commun que l'on retrouve dans tous les types de formation. Différents exercices vous seront proposés : synthèse de textes et bibliographies afin de vous familiariser avec les outils et méthodes indispensables au travail universitaire.

Objectif : Acquérir à la fois des outils et des méthodes de travail tant sur le plan bibliographique et documentaire que sur le plan de l'analyse et des contenus.

Bibliographie indicative : Ouvrages indiqués dans le cours à titre d'exercice de présentations bibliographiques

Collection U, Cursus, chez Armand Colin

Collection Université, Supérieur, chez Hachette

Collection Fac, Fondamentaux, chez Nathan

Collection Grand Amphi, chez Bréal

Ce cours intervient sur la période février-mai, son évaluation se réalise en contrôle continu.

[← Plan L1](#)

XVII. Licence 2 et 3 AES parcours Administration et Gestion des Entreprises (AGE)

A. Organisation - Structure de la Licence

Unités	Intitulé ¹	Crédits
Licence 2^e Année AGE		
Semestre 3		
U1	600 - Droit administratif : introduction	3
	640 - Droit civil des obligations : droit de la responsabilité civile	3
U2	641 - Sociologie des organisations	3
	602 - Introduction à la macroéconomie	3
U3	642 - Comptabilité générale	3
	657 - Science politique	3
U4	604 - Statistique bivariée	3
	631 - Histoire du droit social	3
U5	652 - Anglais	6
Semestre 4		
U1	630 - Droit commercial	6
U2	644 - Économie des marchés	3
	601 - Économie des organisations	3
U3	620 - Comptabilité analytique	3
	632 - Marketing	3
U4	654 - Management des hommes	3
	653 - Institutions de l'Union européenne	3
U5	655 - Méthodologie, culture et outils de langage	4
	646 - Les indices statistiques	2

1. Les unités en magenta ont lieu en première période (octobre-janvier); les unités en bleu ont lieu en seconde période (février-mai); les unités en vert sont annuelles (octobre-mai).

Unités	Intitulé ²	Crédits
Licence 3^e Année AGE		
Semestre 5		
U1	720 - Droit social	6
U2	721 - Économie du travail	3
	722 - Sociologie du travail et de l'emploi	3
U3	723 - Analyse financière	3
	731 - Économie managériale	3
U4	740 - Méthodes qualitatives et quantitatives	3
	735 - Droit fiscal	3
U5	749 - Anglais	6
Semestre 6		
U1	730 - Droit des affaires	6
U2	736 - Finance d'entreprise	3
	744 - Management stratégique	3
U3	733 - Comptabilité des sociétés	3
	734 - Management des relations professionnelles	3
U4	712 - Sociologie du développement local ou Stage	3
	705 - Droit matériel de l'Union européenne	3
U5	747 - Informatique - Les bases de données relationnelles	3
	711 - Commerce international	3

La consultation régulière de votre boîte à lettres électronique à l'Université ainsi que de la plate-forme Moodle est indispensable. Un grand nombre de renseignements importants sont diffusés par le biais de cette boîte à lettres et de cette plate-forme. Des indications figurent dans la partie VIII.

Nous attirons l'attention des étudiants salariés sur le fait qu'il est très ambitieux d'envisager la préparation de deux semestres sur une même année, en raison de la lourdeur du travail qu'implique le nombre d'éléments : [partie XI.2.B](#)

Il est de même conseillé aux étudiants poursuivant leur cursus avec un semestre non validé, de ne pas préparer tous les éléments des trois semestres sur une même année et de tenir compte des dates d'examen, les épreuves des années L1, L2 et L3 se déroulant sur la même période.

B. Présentation des enseignements

La mise à disposition des cours démarre généralement début octobre, la période précédente étant consacrée à la 2^e session de l'année universitaire précédente ainsi qu'à la procédure d'inscription universitaire et pédagogique. Aussi, afin de vous permettre de commencer à vous familiariser avec les questions au programme, nous vous proposons une brève présentation de chaque élément, accompagnée

2. Les unités en magenta ont lieu en première période (octobre-janvier); les unités en bleu ont lieu en seconde période (février-mai); les unités en vert sont annuelles (octobre-mai).

dans certains cas de références bibliographiques. Il vous est vivement conseillé de consulter certains des ouvrages proposés avant même l'envoi des cours.

1. ANNÉE 2 - SEMESTRE 3

U1 : Droit civil des obligations. Droit administratif

Année 2. 3^e semestre

Responsable :

Crédits : 6

Cette unité est partagée en deux éléments constitutifs.

600 - Introduction générale au droit administratif

Année 2. 3^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Virginie DONIER**

Crédits : 3

Ce cours suppose de disposer des connaissances de base en droit constitutionnel (principe de séparation des pouvoirs, organisation des institutions, compétences des grandes institutions de l'État), mais aussi de maîtriser les principes régissant l'organisation administrative française (centralisation, déconcentration, décentralisation, fonctions de l'administration).

Dans un premier temps, le cours d'introduction au droit administratif vise à exposer les grands principes de la matière, c'est-à-dire, les règles qui font sa spécificité, ce qui implique de revenir sur l'histoire de la construction du droit administratif et d'analyser le principe de séparation des autorités administratives et judiciaires. Cela sera également l'occasion, dans un second temps, d'envisager les sources du droit administratif en mettant en lumière le rôle de la jurisprudence, mais aussi l'impact grandissant du droit communautaire. Il s'agira donc d'analyser les différentes règles de droit, qu'elles soient internes ou externes, dont le respect s'impose à l'administration dans le cadre de son action (principe de légalité).

640 - Droit civil des obligations : droit de la responsabilité civile

Année 2. 3^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Ambre de Crevoisier de Vomécourt**

Crédits : 3

En présence d'un dommage causé par un enfant, un animal, un voisin, soi-même, ou par l'explosion d'une bouteille de gaz ou encore, par la mauvaise exécution d'un contrat...

Quelle responsabilité va pouvoir être engagée et à l'encontre de qui? Existe-t-il des causes exonératoires?

Le droit des obligations, et plus particulièrement en son sein le droit de la responsabilité civile, est au cœur des relations humaines et du droit privé.

Sous l'éclairage de la réforme à venir, ce sont les principes fondamentaux régissant la responsabilité civile délictuelle mais également contractuelle qui vont être traités dans ce cours. Cette unité nécessite une parfaite maîtrise du vocabulaire juridique, de l'introduction générale au droit et de la méthodologie juridique.

Bibliographie indicative :

DELEBECQUE (PH.), PANSIER (F.-J.), Droit des obligations, Régime général, 8^e édition, LexisNexis, 2016.

FAGES (B.), Droit des obligations, LGDJ, 2017.

MALINVAUD (PH.), FENOUILLET (D.), MEKKI (M.), Droit des obligations, LexisNexis, édition n°14, Octobre 2017.

PORCHY-SIMON (S.), Droit civil 2^e année, Les obligations, Dalloz, 10^e édition, 2017

RENAULT-BRAHINSKY (C.), Droit des obligations, Mémentos LMD, Lextenso, 14^e éd. 2017-2018.

⇐ Plan L2 AGE

U2 : Sociologie des organisations. Macroéconomie

Année 2. 3^e semestre

Responsable :

Crédits : 6

Cette unité est partagée en deux éléments constitutifs.

641 - Sociologie des organisationsAnnée 2. 3^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : **Gilles FERRÉOL**

Crédits : 3

L'objectif de ce cours est de fournir un éclairage sociohistorique des principales problématiques relevant de la sociologie des organisations. Seront abordés successivement :

- la théorie wébérienne de la bureaucratie ;
- le modèle de l'OST et les critiques de l'École des Relations humaines ;
- l'apport de l'analyse stratégique ;
- le point de vue de la contingence culturelle ;
- les développements contemporains en termes de logiques d'action.

Bibliographie indicative :

FERRÉOL (G.), (sous la dir. de), Sociologie. Cours, méthodes, applications, chapitre 13, Paris, Bréal, 2004.

SCIEUR (P.), Sociologie des organisations. Introduction à l'analyse de l'action collective organisée, Paris, Armand Colin, 2005.

602 - Introduction à la macroéconomieAnnée 2. 3^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : **Jean-Louis DONEY**

Crédits : 3

La bonne maîtrise des analyses macroéconomiques est indispensable pour comprendre les débats de politique économique. Sans aborder les développements les plus récents, ce cours présente les débats qui ont opposé keynésiens et monétaristes jusqu'au début des années 80. Nous nous contenterons cependant de l'étude des grandes fonctions macroéconomiques.

Le premier chapitre est consacré à une présentation sommaire des comptes de la nation.

Les deux chapitres suivants présentent les mécanismes fondamentaux permettant de comprendre la création monétaire, le fonctionnement des banques et les principaux circuits de financement de l'économie.

Le cours débouche alors sur l'étude des principales fonctions macroéconomiques et les débats auxquels elles ont donné lieu depuis le lendemain de la seconde guerre mondiale : consommation, investissement et demande de monnaie.

Une dernière partie sera consacrée aux analyses du commerce international : présentation de la balance des paiements et de ses principes de lecture et d'interprétation ; les analyses théoriques du commerce international.

Bibliographie indicative :

ALBERTINI (J.-M.), Les rouages de l'économie, Éditions ouvrières.

CLERC (D.), Déchiffrer l'économie, éd. Syros (Alternatives).

GENEREUX (J.), Économie politique, tome 2 : macroéconomie, éd. Hachette, collection les Fondamentaux.

JURION (B.), Économie politique, éd. de Boeck.

⇐ Plan L2 AGE

U3 : Science politique. Comptabilité généraleAnnée 2. 3^e semestre

Responsable :

Crédits : 6

Cette unité est partagée en deux éléments constitutifs.

642 - Comptabilité généraleAnnée Thierry ROY. 2^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : 3

Crédits : 3

La comptabilité est « un système d'organisation de l'information financière permettant de saisir, classer, enregistrer des données de base chiffrées et présenter des états reflétant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité à la date de clôture ».

Son ancienneté, son exhaustivité, sa large diffusion, sa simplicité, la rigueur et la pertinence de ses méthodes et son cadre réglementaire exigeant contribuent à en faire une source d'information périodique sans équivalent pour tous les acteurs intéressés par la bonne marche de l'entreprise. Elle constitue une infrastructure vitale du développement d'une économie capitaliste.

L'objectif du cours d'initiation à la comptabilité générale est de fournir à l'étudiant les outils nécessaires à la compréhension du contenu de l'information diffusée à travers les comptes annuels. Cela passe par l'étude des mécanismes d'enregistrements (utilisation des comptes selon le principe de la partie double) et des différents cycle (ventes, achats, paye...) émaillant la vie de l'entreprise, en insistant particulièrement sur l'impact de ces opérations au niveau des documents de synthèse (bilan et compte de résultat).

Bibliographie indicative :

GODARD (L.), ROY (T.) et SCHATT (A.), Élaboration et utilisations de l'information comptable, Presses Universitaires Franc-Comtoises ; <http://pufc.univ-fcomte.fr>

ENSELME (G.), Introduction à la comptabilité, DCG 9, Litec.

LANGLOIS (G.) et FRIEDRICH (M.), Introduction à la comptabilité, Foucher.

DUFILS (P.), LOPATER (C.) et GUYOMARD (E.), Mémento pratique comptable 2012, Francis Le-fevre (réservé aux spécialistes).

657 - Science politique

Année Mathieu PETITHOMME. 2^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : 3

Crédits : 3

Le cours propose d'appréhender les bases de la science politique en tant que discipline académique (son origine, ses méthodes, ses questions) et d'explorer les enseignements majeurs de cette discipline concernant des enjeux centraux de la régulation politique moderne, du local à l'échelle mondiale : la profession politique (partis, élites politiques), l'exercice de la citoyenneté, la constitution et l'action des États (politiques publiques et relations internationales).

Bibliographie indicative :

LEFEBVRE (R.), Leçons d'introduction à la science politique, deuxième édition revue et augmentée, Paris, Ellipses, 2013.

DORMAGEN (J.-Y.) et MOUCHARD (D.), Introduction à la sociologie politique, Bruxelles, De Boeck, 2010.

LAGROYE (J.), FRANCOIS (B.) et SAWICKI (F.), Sociologie politique, Paris, Presses de Sciences Po, 2002.

BRAUD (P.), Sociologie politique, Paris, LGDJ, 2008.

← Plan L2 AGE

U4 : Histoire du droit social. Statistique bivariée

Année 2. 3^e semestre

Responsable :

Crédits : 6

Cette unité est partagée en deux éléments constitutifs.

604 - Statistique bivariée

Année 2. 3^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : Fabienne OGUER

Crédits : 3

Cet élément présente différents outils de base en statistique descriptive. Il prolonge le cours de statistique du semestre 2. Le cours considère d'une part les distributions à deux variables et leur résumé par des courbes et des droites de régression. Il envisage d'autre part les séries chronologiques, qui constituent un cas particulier de distributions à deux variables. Il s'appuie sur de multiples exemples numériques.

Bibliographie indicative :

PY (B.), Statistique descriptive, Economica.

PY (B.), Exercices corrigés de statistique descriptive, Economica.

631 - Histoire du droit social

Année 2. 3^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvierResponsable : **Frank LAIDIÉ**

Crédits : 3

L'objet de cet enseignement consiste à montrer comment la société française contemporaine s'est construite dans la recherche de compromis entre l'ordre économique et la justice sociale. L'étude de l'évolution des relations sociales en France est appréhendée :

- par l'étude des règles qui gouvernent les relations de travail depuis le système corporatif d'Ancien Régime, en passant par l'individualisme libéral révolutionnaire jamais démenti au cours du XIX^e siècle, pour arriver à la prise en compte du « phénomène collectif » que constitue la reconnaissance du syndicalisme, de la négociation collective ou encore de l'arbitrage pour prévenir ou mettre un terme aux conflits sociaux au tournant et au cours du XX^e siècle.
- par l'étude de l'évolution de la « protection sociale » aux XIX^e et XX^e siècles. Autour des sociétés de secours mutuels grâce au mutualisme, puis de l'État assureur se greffent de façon empirique et en ordre dispersé les divers éléments de la Sécurité sociale (accident du travail, assurances sociales pour la protection des risques maladie, maternité, invalidité, vieillesse, décès et famille).

Bibliographie indicative :

AUBIN (Gérard), BOUVERESSE (Jacques), Introduction historique au droit du travail, PUF, Droit fondamental, 1995 (Utile pour le contexte politique et social général) (Épuisé)

LE CROM (Jean-Pierre), Dir., Deux siècles de droit du travail. L'histoire par les lois, Éditions de l'Atelier, 1999 (Un recueil des principaux textes commentés)

LE CROM (Jean-Pierre), Dir., Les acteurs de l'histoire du droit du travail, Presses universitaires de Rennes, 2004 (Actes du second colloque d'histoire du droit du travail)

LE GOFF (Jacques), Du silence à la parole. Une histoire du droit du travail des années 1830 à nos jours, Presses universitaires de Rennes, nouv. édition, 2004

OLSZAK (Norbert), Histoire du droit du travail, PUF, Que sais-je?, 1999 (Épuisé)

DREYFUS Michel, et all., Se protéger, être protégé. Une histoire des Assurances sociales en France, Presses universitaires de Rennes, 2006

BORGETTO (Michel), LAFORE (Robert), La République sociale. Contribution à l'étude de la question démocratique en France, PUF, La politique éclatée, 2000

DAVID (Marcel), Les fondements du social, Anthropos, 1993

DELBREL (Yann), L'essentiel de l'histoire du droit social, Gualino, Les carrés, 2006

⇐ Plan L2 AGE

U5 : 652 - AnglaisAnnée 2. 3^e semestre**Cours annualisé, d'octobre à mai**Responsable : **Annabelle RACLOT**

Crédits : 6

Cette UE vous propose un contenu varié pour développer vos compétences en anglais : un parcours thématique interactif sur Moodle et un parcours individuel sur une plateforme d'apprentissage de l'anglais en ligne qui vous permettra de travailler, à la carte, les compétences que vous devez améliorer pour atteindre ou consolider le niveau intermédiaire avancé (B2) requis à l'université selon le CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues). Vous serez accompagnés par un enseignant tuteur qui animera le cours et vous conseillera dans votre cheminement qui débutera par un test de niveau sur la plateforme.

Ce cours se déroule sur l'année complète avec un contrôle continu de **7 évaluations** qui testeront les différentes compétences orales et écrites du niveau B2 du CECRL. La note finale sera basée sur la moyenne des **6 meilleures notes de l'année**. Une session 2 sera organisée **en ligne fin juin** pour cette UE.

⇐ Plan L2 AGE

2. ANNÉE 2 - SEMESTRE 4**U1 : 630 - Droit commercial**Année 2. 3^e semestre**Enseigné en période 2, de février à mai**Responsable : **Adrien MAIROT**

Crédits : 6

Le droit commercial, composante du droit des affaires, permet d'apprécier les notions fondamentales du droit économique.

Le présent cours a pour objectif de présenter les règles régissant l'activité commerciale en délimitant l'activité commerciale (actes de commerce, régime de ces actes, notion de commerçant, statut), en étudiant la réglementation afférente à l'activité commerciale (accès à la profession, encadrement de l'activité, immatriculation) et en présentant les principales règles de son exercice (fonds de commerce, opérations portant sur le fonds de commerce, bail commercial).

Ainsi, après avoir présenté dans une introduction l'évolution du droit commercial, les séances sont consacrées à :

- Les critères de l'activité commerciale
- Les activités non commerciales
- L'intérêt de la distinction entre les activités civiles et les activités commerciales
- La création de l'entreprise commerciale
- Le régime juridique des actes de commerce
- Les obligations comptables du commerçant
- Le fonds de commerce
- La location-gérance
- Les autres contrats relatifs au fonds de commerce
- Le bail commercial
- Le règlement des litiges commerciaux

Cet enseignement est ainsi utile à une grande majorité de juristes mais également à toute personne exerçant une activité indépendante civile ou commerciale.

Bibliographie indicative :

- A. BALLOT-LENA, G. DECOCQ, Droit commercial, Dalloz, coll. Hypercours, 2017
 J.-P. BLAISE, R. DESGORCES, Droit des affaires, LGDJ, coll. Manuel, 2017
 J. JULIEN, A. MENDOZA-CAMINADE, Droit commercial, LGDJ, coll. Cours, 2017
 J.-P. LE GALL, C. RUELLAN, Droit commercial, Dalloz, Mémento, 2017
 D. LEGEAIS, Droit commercial et des affaires, Sirey, 2017
 F.-X LUCAS, D. PORACCHIA, Manuel de droit commercial, PUF, 2018
 M. MENJUCQ, Droit commercial et des affaires, Gualino, coll. Mémentos LMD, 2017
 B. MERCADAL, Mémento droit commercial, Francis Lefebvre, 2016
 B. PETIT, Droit commercial, LexisNexis, coll. Objectif droit, 2016
 S. PIEDELIEVRE, Droit commercial, Dalloz, coll. Cours, 2017

⇐ Plan L2 AGE

U2 : Économie des marchés. Économie des organisations

Année 2. 4^e semestre

Responsable :

Crédits : 6

Cette unité est partagée en deux éléments constitutifs.

644 - Économie des marchés

Année 2. 4^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Jean-Louis DONEY**

Crédits : 3

Ce cours de microéconomie est un approfondissement du cours de première année. Il débute par la présentation de quelques éléments de théorie des jeux, de manière à introduire des concepts clés de l'analyse économique contemporaine (dilemme du prisonnier, équilibre de Nash, ...). Nous présentons ensuite les principaux développements théoriques qui permettent de compléter voire d'amender les analyses microéconomiques traditionnelles : la théorie des coûts de transaction, la théorie des droits de propriété et les théories de l'agence. Nous montrons ensuite comment l'intégration de ces éléments permet de renouveler la représentation théorique de l'entreprise.

Bibliographie indicative :

- BERNIER (B.) et VEDIE (H.L) Initiation à la microéconomie, Dunod, Coll Eco Sup
 CAHUC (P.) La nouvelle microéconomie, La découverte, collection repères
 CORIAT (B.) et WEINSTEIN (I.) Les nouvelles théories de l'entreprise, Hachette
 VARIAN (H.) Introduction à la microéconomie, De Boeck université

601 - Économie des organisationsAnnée 2. 4^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Jean-Louis DONEY**

Crédits : 3

Comment les individus se coordonnent-ils pour effectuer les actions nécessaires à la satisfaction de certains besoins et atteindre leurs objectifs? Pendant longtemps l'analyse économique dominante s'est contentée d'étudier le marché comme principe de coordination.

Cependant dans la réalité, les individus agissent le plus souvent au sein de structures régulées que l'on appelle des organisations. Après avoir présenté une typologie des organisations, nous verrons comment la théorie économique contemporaine apporte des réponses essentielles aux questions suivantes : qu'est-ce qui amène les agents à coopérer ou non? Quels sont les instruments qui peuvent favoriser cette coopération? Comment motiver les agents?

Bibliographie indicative :

MENARD (C.), Économie des organisations, Collection Repère, Éditions La découverte.

BAUDRY (B.), Économie de la firme, Collection Repère, Éditions La découverte.

PEREZ (R.), La gouvernance des entreprises, Collection Repère, Éditions La découverte.

Pour approfondir :

MILGROM (P.) et ROBERTS (J.), Économie, organisation et management, Éditions De Boeck.

← Plan L2 AGE

U3 : Marketing. Comptabilité analytiqueAnnée 2. 4^e semestre

Responsable :

Crédits : 6

Cette unité est partagée en deux éléments constitutifs.

620 - Comptabilité analytiqueAnnée 2. 4^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : **Laurence GODARD**

Crédits : 3

Ce cours a pour objectif de présenter les concepts de base et les principales méthodes de calcul de coûts. Il vise à montrer qu'il est nécessaire de fournir une information adaptée à la prise de décision. Le type de coût à calculer doit être en adéquation avec les objectifs et les besoins des gestionnaires. Nous présenterons dans un premier temps la méthode des coûts complets. En réponse aux limites de cette méthode, nous présenterons ensuite les méthodes de coûts partiels.

Bibliographie indicative :

AMINTAS (A.) et GUILLOUZO (R.), Comptabilité de Gestion, Hachette Supérieur.

BURLAUD (A.) et SIMON (C.), Comptabilité de gestion, Vuibert.

GODARD (L.), SCHATT (A.) et ROY (T.), Élaboration et utilisations de l'information comptable, PUF, Série Gestion, 2002.

LANGLOIS (G.), BRINGER (M.) et BONNIER (C.), DCG 11, Contrôle de gestion, Sup'Foucher.

Comptabilité de gestion - gestion prévisionnelle, Plein-pot, 3^e édition, Foucher.

DCG 11 Contrôle de Gestion, Dunod.

Comptabilité de gestion, LANGLOIS (G.), 4^e édition, Pearson Education.**632 - Marketing**Année 2. 4^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : **Yohan BERNARD**

Crédits : 3

Ce cours de marketing s'adresse à des personnes n'ayant jamais étudié cette discipline. Il en pose les fondements tout en s'intéressant aux applications concrètes. Les grandes dimensions de la matière sont passées en revue : le marketing d'étude, avec le comportement du consommateur et les études de marché, le marketing stratégique et le marketing opérationnel composé des quatre moyens d'action historiques du marketing (la conception du produit, le choix de son prix, la façon de le distribuer et la manière d'en assurer la promotion). L'optique retenue concerne essentiellement la mise en marché des produits de grande consommation (PGC) à destination des consommateurs finaux (marketing B to C).

Le poly de cours présente une introduction puis les 7 chapitres du cours. L'étudiant trouvera à la suite des exercices d'entraînement correspondant à la partie travaux dirigés (TD) de l'enseignement. Une correction est proposée pour chaque exercice. Le document s'achève par une courte bibliographie. Comme c'est le cas pour le cours délivré en « présentiel », la consultation des ouvrages est recommandée pour affiner les points étudiés dans le cours. En particulier, nous encourageons les étudiants à lire l'un des ouvrages d'introduction au marketing proposés en bibliographie.

En supplément du poly, les étudiants ont la possibilité d'écouter des podcasts audio (avec support Power Point inclus). Il s'agit des enregistrements du cours en présentiel délivré à Besançon. Attention : ces enregistrements sont relativement anciens et peuvent se révéler incomplets ; ils ne remplacent donc pas le poly (plus complet et actualisé) mais peuvent vous permettre de mieux comprendre certains points.

Dans le courant de l'année, un devoir d'entraînement vous sera soumis. Je vous encourage vivement à le travailler et à envoyer vos réponses afin que je puisse apporter mon évaluation. C'est une aide dans la préparation de l'examen final, même si les sujets d'examen ne sont jamais tout à fait identiques aux devoirs d'entraînement. J'attire en outre votre attention sur le fait que l'examen de Marketing dure 2h (sauf pour les étudiants LEA de Nancy pour qui l'épreuve ne dure que 1h) et que son contenu évolue en 2019-2020 par rapport aux années précédentes.

A compter de cette année, les sujets d'examen sont composés d'une application approfondie autour d'un cas d'entreprise. A partir de documents (articles de presse notamment) l'étudiant doit répondre à plusieurs questions. Il s'agit d'analyser la situation (un marché, une cible, les enjeux de la situation, les choix stratégiques et/ou opérationnels faits par l'entreprise, etc.) et de faire des préconisations (choix d'un positionnement, orientation souhaitable d'un ou plusieurs éléments du mix marketing, proposition d'actions de communication, etc.) Une bonne connaissance du cours est indispensable pour réussir l'examen, même si les sujets ne contiennent pas de question de cours à proprement parler. Attention : les sujets des années précédentes sont construits différemment. En outre, les sujets pour les étudiants LEA de Nancy sont spécifiques (1h) : ils sont également construits autour d'une application, mais avec des documents plus courts et des questions moins larges afin d'être traitables en 1h.

Enfin, vous pouvez suivre le calendrier indicatif de la progression pédagogique (fichier disponible sur Moodle) afin de vous organiser au mieux.

Bonne découverte du Marketing !

← Plan L2 AGE

U4 : Management des hommes. Institutions de l'Union EuropéenneAnnée 2. 4^e

semestre

Responsable :

Crédits : 6

Cette unité est partagée en deux éléments constitutifs.

654 - Management des hommesAnnée 2. 4^e semestre**Enseigné en période 2, de février à mai**Responsable : **Françoise PIERSON**

Crédits : 3

Ce cours a pour objet de fournir aux étudiants les outils de base relatifs à ce domaine de la gestion en matière de recrutement, d'appréciation du personnel, de formation, de rémunération. Il s'agit également d'ouvrir des pistes de réflexion utiles à l'action.

Bibliographie indicative :

CADIN Loïc, GUÉRIN Francis, PIGEYRE Frédéric, Gestion des ressources humaines - Pratique et éléments de théorie, Dunod, Paris, 2002.

MORIN P., DELAVALLÉE E., Le manager à l'écoute du sociologue, Paris : Éditions d'Organisation, 2003.

PERETTI Jean-Marie, Ressources humaines et gestion des personnes, Vuibert, Paris, 2007.

PICHAULT F., NIZET J., Les pratiques de gestion des ressources humaines, Paris : Éditions du Seuil, 2000.

WEISS Dimitri (ouvrage conçu et coordonné par), Les ressources humaines, Éditions d'Organisation, Paris, 2005.

653 - Institutions de l'Union EuropéenneAnnée 2. 4^e semestre**Enseigné en période 1, d'octobre à janvier**Responsable : **Anne-Sophie MILLET-DEVALLE**

Crédits : 3

L'intégration européenne consiste en une construction originale et évolutive. Elle est fondée sur des traités historiques (le traité instituant la Communauté du charbon et de l'Acier en 1951, les traités créant la Communauté économique européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique en 1957, le traité sur l'Union européenne signé à Maastricht en 1992). Elle a été approfondie par les traités d'Amsterdam (1997) et de Nice (2001). Après l'échec du processus de ratification du traité établissant une constitution pour l'Europe et l'adhésion de douze nouveaux États, de nouvelles modifications ont été apportées à l'architecture de l'Union européenne par l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne (signé en 2007) en décembre 2009. Les différents enjeux des transformations du système de l'UE sont indissociables des étapes qui ont marqué la construction européenne et abouti à sa structure actuelle. L'initiation au droit de l'UE est centrée sur les questions institutionnelles : le statut, les compétences de l'UE, les rapports entre l'ordre juridique de l'Union et ceux des États membres.

Bibliographie indicative :

CARTOU (L.), L'Union européenne, Précis Dalloz.

DONY (M.), Droit de l'UE, Éd. de l'Université libre de Bruxelles.

DUTHEIL DE LA ROCHERE (J.), Introduction au droit de l'Union européenne, Hachette supérieur, les Fondamentaux.

ISAAC (G.) et BLANQUET (M.), Droit général de l'UE, Sirey.

RIDEAU, (J.), Droit institutionnel de l'Union et des Communautés européennes, LGDJ.

[← Plan L2 AGE](#)**U5 : Les indices statistiques. Méthodologie, culture et outils de langage**Année 2. 4^e

semestre

Responsable :

Crédits : 6

Cette unité est partagée en deux éléments constitutifs.

655 - Méthodologie, culture de l'information et outils de langageAnnée 2. 4^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : **Sylvie BEPOIX et Emmanuelle BORN (Service Orientation Stage Emploi de l'Université)** Crédits : 4

La première partie du cours (Emmanuelle BORN) fournit des outils pour la construction d'un projet professionnel, la définition d'une orientation et l'insertion dans la vie professionnelle.

Elle s'oriente selon trois axes :

- 1) réaliser un bilan professionnel (définir ses potentiels, cibler les compétences à acquérir en dehors des cours)
- 2) étudier le marché potentiel (déterminer les opportunités qui peuvent se présenter en termes d'emploi)
- 3) mettre en place une démarche active et constructive pour ses projets (savoir rédiger une lettre de motivation ou un CV, se préparer à un entretien de recrutement, ...).

Ce cours intervient sur la période octobre-mai, son évaluation se réalise en contrôle continu.

La deuxième partie du cours (Sylvie BEPOIX) est une approche de méthodologie universitaire et culture générale axée sur la réalisation personnelle à partir d'ensembles documentaires, de synthèse permettant de travailler la concision, l'expression et montrant l'existence d'une véritable culture personnelle.

L'objectif n'est pas l'acquisition de connaissances mais tenter de fournir quelques clés aux étudiants, pour les aider dans leur démarches de travail qui doivent avant tout viser la compréhension et l'autonomie. Est également valorisé l'apprentissage de l'expression écrite soignée.

Bibliographie :

BISMUTH (H.), La maîtrise de l'écrit dans les études supérieures, Dijon, 2013.

Ce cours intervient sur la période février-mai, son évaluation se réalise en contrôle continu.

La note attribuée à l'ensemble de l'élément est donnée par la moyenne des notes obtenues dans les deux cours.

646 - Les indices statistiques

Année 2. 4^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Fabienne OGUER** Crédits : 2

Le cours présente les indices élémentaires et les indices synthétiques de valeur, de prix et de volume. Il expose leur construction et compare leurs propriétés. Il s'appuie sur de multiples exemples numériques.

Bibliographie indicative :

PY (B.), Statistique descriptive, Economica.

PY (B.), Exercices corrigés de statistique descriptive, Economica.

[← Plan L2 AGE](#)

3. ANNÉE 3 - SEMESTRE 5

U1 : 720 - Droit social

Année 3. 5^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : **Dominique BAILLEUX** Crédits : 6

Le droit du travail a pour objet de régir les **rapports entre employeurs et salariés**. Désormais il est un droit autonome par rapport aux autres branches du droit (droit civil, droit commercial, droit public). Il est marqué par un grand particularisme (progressiste, collectif, impératif et répressif) qui se reflète dans l'étude de la jurisprudence des différentes chambres de la Cour de cassation (chambre sociale, chambre criminelle mais aussi chambre civile), du Conseil d'État, de la CJCE.

Le cours proposé s'articule autour de l'étude de thèmes essentiels :

1. Le Conseil des Prud'hommes ; les sources.

2. Le pouvoir disciplinaire.
3. Les conventions collectives.
4. La conclusion du contrat de travail (essai, clause de non concurrence).
5. Les contrats à durée déterminée.
6. Les causes de suspension du contrat de travail (la maternité, la maladie non professionnelle).
7. La modification du contrat de travail (régime des modifications de l'article L.122-12).
8. Le licenciement pour motif personnel.
9. Le licenciement pour motif économique.
10. Les conséquences de la rupture du contrat de travail

Pour chacun des thèmes retenus, l'étudiant doit s'efforcer d'étudier le cours, lire les arrêts qui l'illustrent et faire les exercices d'entraînement (dont la correction est proposée en fin de chapitre).

A mi-parcours du programme, ainsi qu'à la fin du programme, des exercices sont proposés et doivent être envoyés pour correction (2 devoirs pour l'ensemble du semestre). L'étudiant doit respecter le calendrier de remise des devoirs.

Les solutions sont à rechercher dans la plaquette envoyée, néanmoins l'étudiant est invité à acheter un **code du travail** (dernière édition de préférence). Ce code est l'outil fondamental du juriste du travail. Il pourra être utilisé le jour de l'examen.

La méthodologie proposée s'adresse à des étudiants destinés à intégrer l'entreprise. Ainsi les cas pratiques correspondent à des situations qui seront vécues en entreprise.

← Plan L3 AGE

U2 : Sociologie du travail. Économie du travail

Année 3. 5^e semestre

Responsable :

Crédits : 6

Cette unité est partagée en deux éléments constitutifs.

721 - Économie du travail

Année 3. 5^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : **Jean-Louis DONEY**

Crédits : 3

Ce cours d'économie du travail débute par une description des grandes évolutions du marché du travail : évolution du volume, de la composition et de la répartition de la population active ; évolution des taux d'activité ; évolution du chômage,...

La réflexion prend un angle plus théorique dans une seconde partie consacrée à l'analyse du fonctionnement du marché du travail. L'objectif est d'étudier comment se fixent les salaires et le volume de travail : l'analyse débute par le modèle de base néo-classique du marché du travail puis évoque le renouveau de ces analyses depuis les années 60 (théorie du capital humain, de la recherche d'emploi, des contrats implicites, du salaire d'efficience). Ensuite sont abordées les grandes controverses macroéconomiques qui ont opposé les économistes keynésiens et monétaristes. Enfin nous aborderons les analyses hétérodoxes (analyse de la segmentation, théorie de la régulation).

La troisième partie du cours est consacrée à l'analyse des politiques de l'emploi, des stratégies des entreprises en matière d'organisation du travail et de gestion de la main d'œuvre.

Bibliographie indicative :

FERREOL (G.) et DEUBEL (P.), Économie du travail, Armand Colin (Collection Coursus).

GAMBIER (D.) et VERNIERES (D.), L'emploi en France, éd. La Découverte (Collection Repères).

MARCEL (B.), et TAÏEB (J.), Le chômage aujourd'hui : analyses et perspectives, éd. Nathan, Coll. Circa.

LECLERCQ (E.), Les théories du marché du travail, éd. Seuil (coll. Circa).

REDOR (D.), Économie du travail et de l'emploi, éd. Montchrestien.

722 - Sociologie du travail et de l'emploi

Année 3. 5^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : **Laetitia OGORZELEC**

Crédits : 3

En réinscrivant les transformations actuelles du travail et de l'emploi dans une perspective historique, il s'agit de comprendre en quoi le travail et l'emploi se sont modifiés avec le temps, et selon quels mécanismes. Le cours est organisé en trois parties : une première partie consacrée au développement de la société salariale ; une seconde partie consacrée aux nouvelles problématiques du travail et de l'emploi ; une troisième partie consacrée à l'évolution des représentations du travail.

Il s'agit d'acquérir une capacité d'expertise sociologique des conditions de travail et des situations d'emploi ainsi que des évolutions contemporaines du monde du travail et de l'entreprise.

Bibliographie indicative :

MARUANI (M.) et REYNAUD (E.), Sociologie de l'emploi, Paris, La Découverte, 2004.

CASTEL (R.), Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat, Paris, Gallimard, 1999.

PAUGAM (S.), Le salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle, Paris, PUF, 2007

⇐ Plan L3 AGE

U3 : Économie managériale. Analyse financière

Année 3. 5^e semestre

Responsable :

Crédits : 6

Cette unité est partagée en deux éléments constitutifs.

723 - Analyse financière

Année 3. 5^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Dominique POINCELOT**

Crédits : 3

L'objectif du cours est d'apporter les connaissances et techniques d'analyse financière et de choix de financement pratiquées au sein des entreprises tout en assurant un recul conceptuel et théorique nécessaire pour évaluer la pertinence des décisions financières.

À l'issue de leur formation, les étudiants doivent être capables de participer, au sein des entreprises (de la PMI-PME à la grande entreprise, dans les banques et assurances, les associations, les entreprises publiques...) à l'élaboration d'une politique d'investissement et de financement.

Plan du cours : Analyse financière de l'entreprise

- présentation et maîtrise des états financiers et comptables de l'entreprise,
- calcul des soldes intermédiaires de gestion,
- construction des bilans corrigés (patrimonial et fonctionnel),
- analyse et diagnostic des bilans et comptes de résultats pour déterminer la rentabilité de l'entreprise et le risque de faillite.

Bibliographie indicative :

CHARREAUX (G.), Finance d'entreprise, Les Essentiels de la gestion, éd. Management et Sociétés, 2001. Ouvrage de référence en gestion financière.

731 - Économie managériale

Année 3. 5^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : **Christian AT**

Crédits : 3

Ce cours illustre les problèmes de décisions auxquels les dirigeants (pris au sens large, i.e. dirigeants d'entreprises mais également élus) font face, par exemple, la maximisation du profit ou d'une utilité, la prise en compte de l'environnement concurrentiel, la conception de mécanismes incitatifs... Nous étudions comment ces dirigeants peuvent utiliser les outils de l'analyse économique pour déterminer les décisions optimales.

Objectifs : Définir le problème (maximiser un profit, une recette fiscale, passer un appel d'offre...), déterminer le ou les objectifs (savoir qui décide et comment il décide), explorer les options pertinentes, prédire les conséquences, faire des choix, analyser la sensibilité des conclusions aux éléments exogènes du problème.

Bibliographie indicative :

Guyot M. et Vranceanu R., *Économie managériale : théorie, cas, exercices corrigés*, Gualino, Lextenso éditions, 2008

Pindyck R. et Rubinfeld D., *Microéconomie 8^e édition*, Pearson, 2012

← Plan L3 AGE

U4 : Droit fiscal. Méthodes qualitatives et quantitatives

Année 3. 5^e semestre

Responsable :

Crédits : 6

Cette unité est partagée en deux éléments constitutifs.

740 - Méthodes qualitatives et quantitatives

Année 3. 5^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Fabienne OGUER**

Crédits : 3

Le cours présente en premier lieu les principaux types d'enquête et l'élaboration du questionnaire. Il envisage ensuite la présentation et l'analyse des données issues de l'enquête, dans le cas d'une puis deux variables qualitatives ou quantitatives.

Pré-requis : programme de statistique des deux premières années de la licence

Bibliographie indicative :

FENNETEAU Hervé, *Enquête : Entretien et questionnaire*, Les topos, Dunod.

MARTIN Olivier, *L'enquête et ses méthodes - L'analyse de données quantitatives*, Armand Colin.

PY Bernard, *La statistique sans formule mathématique*, Pearson.

735 - Droit fiscal

Année 3. 5^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Thierry ROY**

Crédits : 3

La fiscalité est un domaine vaste et complexe qui concerne à la fois les activités des entreprises et des particuliers. En outre, ces dernières sont concernées à plusieurs titres : imposition du chiffre d'affaires (TVA), des bénéficiaires etc. . .

Face à l'étendue du sujet, nous nous limiterons à l'étude de la détermination du résultat imposable des entreprises. En effet « La fiscalité n'est pas le seul facteur de compétitivité des entreprises, et sans doute pas le plus important. Elle reste cependant une composante essentielle de la position concurrentielle de notre pays » (Quelle politique fiscale pour l'entreprise ? 43 Propositions de l'Ordre des Experts Comptables, 09/2004 p.2).

Objectifs : appréhender les règles de détermination du résultat fiscal des entreprises.

Bibliographie indicative :

COZIAN, *Précis de fiscalité des entreprises*, Litec dernière édition.

Mémento Fiscal, Francis Lefebvre, dernière édition.

Revue Fiduciaire

Site internet : <http://www.impots.gouv.fr>

← Plan L3 AGE

U5 : 749 - Anglais

Année 3. 5^e semestre

Cours annualisé, d'octobre à mai

Responsable : **Annabelle RACLOT**

Crédits : 6

Cette UE vous propose un contenu varié pour développer vos compétences en anglais : un parcours thématique interactif sur Moodle et un parcours individuel sur une plateforme d'apprentissage de l'anglais en ligne qui vous permettra de travailler, à la carte, les compétences que vous devez améliorer pour atteindre ou consolider le niveau intermédiaire avancé (B2) requis à l'université selon le CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues). Vous serez accompagnés par un enseignant tuteur qui animera le cours et vous conseillera dans votre cheminement qui débutera par un test de niveau sur la plateforme.

Ce cours se déroule sur l'année complète avec un contrôle continu de 7 évaluations qui testeront les différentes compétences orales et écrites du niveau B2 du CECRL. La note finale sera basée sur la moyenne des 6 meilleures notes de l'année. Une session 2 sera organisée en ligne fin juin pour cette UE.

← Plan L3 AGE

4. ANNÉE 3 - SEMESTRE 6

U1 : 730 - Droit des affairesAnnée 3. 6^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : **Benoît GRIMONPREZ**

Crédits : 6

Le cours de droit des affaires porte, plus particulièrement, sur le droit des sociétés civiles et commerciales. L'enseignement vise à expliquer la notion de société, l'utilité pour une entreprise de la mise en société, ainsi que les différentes formes sociétaires disponibles pour les entrepreneurs. Les développements sont ensuite consacrés aux règles de constitution communes à toutes les sociétés (apports, volonté de s'associer, rédaction des statuts), puis à la manière dont fonctionnent les sociétés à travers l'activité de leurs associés (droits politiques et financiers) et de leurs dirigeants (pouvoir, responsabilité).

Bibliographie indicative :

COZIAN M., VIANDIER A., DEBOISSY F., Droit des sociétés, Litec, 2011.

MAGNIER V., Droit des sociétés, Dalloz, Cours, 2011.

MOULIN J-M., Droit des sociétés, Gualino, Memento LMD, 2011.

← Plan L3 AGE

U2 : Finance d'entreprise. Management stratégiqueAnnée 3. 6^e semestre

Responsable :

Crédits : 6

Cette unité est partagée en deux éléments constitutifs.

736 - Finance d'entrepriseAnnée 3. 6^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : **Dominique POINCELOT**

Crédits : 3

La politique financière englobe l'ensemble des décisions qui permettent à une entreprise d'assurer sa pérennité, se développer tout en satisfaisant à l'objectif de performance économique, financière.

Élaborer un plan d'investissement, réaliser un montage financier pour financer un projet, constituer ou acquérir une entreprise, opérer une fusion sont quelques-unes de ces décisions. Animer la politique financière suppose une connaissance de tous les mécanismes financiers.

Nous abordons dans ce cours les principes et techniques issus de la théorie financière qui s'appliquent à l'entreprise, PME ou grande entreprise : les choix d'investissement et l'évaluation de l'entreprise ainsi que les financements notamment par le recours aux marchés financiers.

Ce cours est illustré d'exemples simples qui mettent en perspective les apports et logiques financières. Des sujets d'entraînements, exercices et analyses corrigées complètent le dispositif de cours.

Partie 1 : les choix d'investissement ;**Partie 2 :** l'évaluation de l'entreprise ;**Partie 3 :** les choix de financement et le recours au marché financier.**744 - Management stratégique**Année 3. 6^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : **Karim MESSEGHM**

Crédits : 3

Le cours de management stratégique vise à proposer aux étudiants une meilleure connaissance du fonctionnement de l'entreprise. Quelles sont les activités à privilégier ? Quelles sont les structures organisationnelles adaptées aux choix stratégiques ? Pour répondre à ces questions, les étudiants seront amenés à développer des compétences dans le domaine du diagnostic organisationnel et concurrentiel.

L'étudiant devra à l'issue du cours être capable de construire une analyse de la cohérence du système de gestion de l'organisation et une analyse des choix stratégiques de l'entreprise.

Plan du cours :

Introduction - la notion de stratégie

Chapitre 1 - analyse de l'environnement stratégique

Chapitre 2 - l'analyse organisationnelle
Chapitre 3 - analyse du système de gestion de la pme

Bibliographie indicative :

ATAMER (T.) et CALORI (R.), Diagnostic et décisions stratégiques, Dunod, 2003.
GARRETTE (B.), DURAND (R.) et DUSSAUGE (P.), Lispe (collectif HEC), Strategor, Politique générale de l'entreprise, Dunod, 2009.
MARCHESNAY (M.) et MESSEGHEM (K.), Cas de stratégie de PME, Éditions Management et Sociétés, 2003.
MAYRHOFER (U.), Management Stratégique, Bréal, 2007.

← Plan L3 AGE

U3 : Comptabilité des sociétés. Management des relations professionnelles	Année 3.
--	----------

6^e semestre

Responsable :

Crédits : 6

Cette unité est partagée en deux éléments constitutifs.

733 - Comptabilité des sociétés
--

Année 3. 6^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : **Thierry ROY**

Crédits : 3

La connaissance de la comptabilité des sociétés est primordiale pour bien appréhender les mutations économiques et financières actuelles. Le cours a pour objectif de présenter les règles particulières de fonctionnement des sociétés commerciales, à travers les dimensions comptables, financières, juridiques, fiscales et sociales. En effet, elles sont assujetties à l'impôt sur les sociétés, répartissent leur résultat en assemblée générale, versent de l'épargne salariale, peuvent procéder à des augmentations de capital, font souvent l'objet d'évaluation etc.

Les thèmes suivants pourront être abordés :

1. les différentes formes de sociétés commerciales,
2. la constitution des sociétés,
3. la détermination du résultat fiscal,
4. l'impôt sur les sociétés,
5. l'affectation du résultat,
6. l'évaluation des sociétés,
7. les augmentations de capital,
8. les régimes d'intéressement et de participation.

Bibliographie indicative :

GONTHIER, Comptabilité des sociétés, Éditions Foucher.
GRANDGUILLLOT, Comptabilité des sociétés, Éditions Gualino.
COZIAN VIANDIER, Droit des sociétés, 17^e édition Litec.
LEFEBVRE, Mémentos comptable, fiscal, et des sociétés commerciales, pour des points techniques particuliers.

734 - Management des relations professionnelles
--

Année 3. 6^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Françoise PIERSON**

Crédits : 3

Il s'agit, à travers ce cours, d'analyser les relations professionnelles prenant place au sein d'une organisation. Nous insisterons sur les relations collectives de travail à travers l'étude des acteurs des relations professionnelles et de leur évolution (notamment de la représentation du personnel dans l'entreprise) puis du management des relations professionnelles (la régulation, la négociation collective et la spécificité des relations professionnelles dans les PMO).

Bibliographie indicative :

ADAM (G.), Les relations sociales année zéro - Un modèle à réinventer, Paris : Bayard Éditions, 2000.

BIETRY (F.), Les partenaires sociaux : Quelle stratégie syndicale pour quel dialogue social?, EMS, 2007.

CADIN (L.), GUERIN (F.) et PIGEYRE (F.), Gestion des ressources humaines - Pratique et éléments de théorie, Dunod, 2002.

CHAMBARLHAC V. et UBBIALI G. (dir.), Épistémologie du syndicalisme - Construction disciplinaire de l'objet syndical, Paris : L'Harmattan, 2005.

FRABOULET D., Quand les patrons s'organisent, Presses Universitaires Du Septentrion, 2007.

← Plan L3 AGE

U4 : Droit matériel de l'Union Européenne. Sociologie ou stage

Année 3. 6^e semestre

Responsable :

Crédits : 6

Cette unité est partagée en deux éléments constitutifs.

705 - Droit matériel de l'Union européenne

Année 3. 6^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Alexandre DESRAMEAUX**

Crédits : 3

Le cours de droit matériel de l'Union européenne entend présenter dans ses grandes lignes, d'une part, le droit européen de la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux, et, d'autre part, le droit européen de la libre et égale concurrence entre les opérateurs économiques. Il montre que la jurisprudence constructive de la Cour de justice de l'Union européenne vient compléter utilement le droit des traités en la matière. Il fait apparaître que les principes profondément libéraux de ce droit essentiellement économique sont de plus en plus contrebalancés par l'exigence également européenne de satisfaire à des objectifs de cohésion sociale, territoriale et environnementale.

Bibliographie indicative :

Louis DUBOUIS et Claude BLUMANN, Droit matériel de l'Union européenne, LGDJ, coll. Domat Droit public, 2015, 7^e éd.

Patrick RAMBAUD, Jean-Louis CLERGERIE et Annie GRUBER, Droit institutionnel et matériel de l'Union européenne, Dalloz, Précis, 2018, 12^e éd..

Pieter Van CLEYNENBREUGEL, Droit matériel de l'Union européenne, Larcier, Coll. de la Faculté de droit de l'Université de Liège, 2017.

Chahira BOUTAYEB, Droit matériel de l'Union européenne, LGDJ, coll. Systèmes Cours, 3^e éd., 2017.

Choix entre Sociologie ou Stage

Année 3. 6^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable :

Crédits : 3

Le choix doit s'effectuer entre :

712 - Sociologie du développement local

Année 3. 6^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Thierry BRUGVIN**

Crédits : 3

Dans ce module, nous mettrons en évidence l'interaction entre le développement local et la globalisation. Pour cela nous analyserons les problèmes du développement local et ses interrelations avec la globalisation. Puis pour comprendre, certains évolutions et mécanisme du développement local, nous aborderons l'histoire du développement local, en France et dans la coopération décentralisée. Afin de comprendre les ressorts du développement local, nous examinerons les différentes théories du développement local : actionnaliste, individualisme méthodologique, systémique, théorie de la complexité, humaniste, marxiste, écologiste, etc. Les principes du développement local seront aussi approfondis sur le plan urbain, rural, agricole, industriel, culturel, identitaire, dans les pays en développement et en politique décentralisation, participation... Enfin nous aborderons la méthodologie d'une action de développement local. Pour cela nous présenterons, l'utilité de la connaissance du

territoire, du diagnostic territorial au projet de développement local (étude des besoins), mise en œuvre, l'évaluation des résultats.

Bibliographie indicative :

HOUÉE Paul, Le développement local au défi de la mondialisation, l'Harmattan, 2001.

TEISSERENC Pierre, Les politiques de développement local, Economica, 2002.

MENGIN Jacqueline, Guide du développement local et du développement social, l'Harmattan, 1989.

TOURJANSKY-CABART Laure, Le développement économique local, Presses Universitaires de France, 1996.

GREFFE Xavier, Le développement local, Éd. de l'Aube, 2002.

STA - Stage

Année 3. 6^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Fabienne OGUER**

Crédits : 3

Il doit être effectué en France.

Le stage est facultatif. Il figure au choix avec la Sociologie du développement local, en 3^e année.

Il doit être effectué en France.

Il est prévu sur une durée de 4 semaines et doit s'achever au plus tard fin mars. Les dates ne sont pas imposées.

Vous devez envoyer au CTU en début d'année universitaire les renseignements relatifs au lieu du stage, à la période, au thème du travail confié et à la personne vous encadrant, pour étude par la commission pédagogique. La convention de stage ne sera préparée qu'après l'accord de cette commission et au plus tard à la fin du mois de décembre de l'année universitaire concernée. Vous devrez communiquer régulièrement avec l'enseignant responsable du stage au CTU, en indiquant au départ, le travail prévu puis en faisant le point en milieu et en fin de stage.

Il faudra rédiger un rapport d'environ 30 pages dactylographiées (hors annexes éventuelles) qui devra être envoyé au secrétariat AES du CTU sous forme papier par voie postale dans le mois suivant la fin du stage, en lui joignant l'avis de la personne encadrant ce stage.

Vous devrez également faire une présentation de votre stage en présence des personnes encadrant ce stage au CTU. Cette présentation aura lieu au CTU.

← Plan L3 AGE

U5 : Informatique : bases de données relationnelles. Commerce international Année

3. 6^e semestre

Responsable :

Crédits : 6

Cette unité est partagée en deux éléments constitutifs.

747 - Informatique

Année 3. 5^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Hassan MOUNTASSIR**

Crédits : 2

Ce cours a pour objectif de fournir les concepts de base pour concevoir, créer et interroger une base de données relationnelle en s'appuyant sur des études de cas pratiques sous Access. Il propose les :

- Concepts des bases de données et leur intérêt dans le cadre de la gestion de l'information.
- Étude des principes des bases de données relationnelles.
- Mise en œuvre et exploitation sous Access.

Bibliographie indicative :

BUENO (G.), Conception méthodique des bases de données, Ellipses, 222 pages, juillet 2008.

CHRIMENT (C.), PINEL-SAUVAGNAT (K.), TESTE (O.) et TUFFERY (M.), Bases de données relationnelles, Hermès - Lavoisier, 1^{re} édition, 494 pages, juin 2008.

711 - Commerce international

Année 3. 6^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Bernadette NICOT**

Crédits : 3

L'objectif du cours est d'analyser l'impact de l'intervention humaine sur le territoire, afin de comprendre le fonctionnement, les transformations économiques de l'espace, et les mécanismes de développement local. Il abordera les points suivants : définition et rôle de l'espace, organisation et structure de l'espace, localisation des activités économiques, stratégies des acteurs de l'économie sur le territoire (plus précisément comportement spatial des firmes et intensité des échanges internationaux), impact de la mondialisation et processus d'intégration régionaux.

Bibliographie indicative :

- ADDA, J., La mondialisation de l'économie - de la genèse à la crise, Éd. La découverte, 2012.
BAVOUX, J.-J., Introduction à l'analyse spatiale, Armand Colin, 2005.
FUJITA M., THISSE, J.-F., CAIGNÉ, C. (Traduction), SCHMITT, B. (traduction), Économie des villes et de la localisation, de Boeck, 2003.
LARDON, S., MAUREL, P., PIVETEAU, V., Représentations spatiales et développement territorial, Hermes, 2001.
KRUGMAN, P.-R., OBSTFELD M., MELITZ, M., CAPELLE-BLANCARD, G., CROZT, M., Économie internationale, Pearson, 2012.
PONSARD, Cl., History of Spatial Economic Theory, Springer Verlag, Heidelberg, 1983.
PONSARD, Cl., Analyse économique spatiale, Presses universitaires de France, 1988.
PRAGER, J.-Cl., THISSE, J.-F., Économie géographique du développement, collection Repères, La découverte, 2010.
PUMAIN, D., SAINT-JULIEN, Th., Les interactions spatiales, Armand Colin, 2001.
PUMAIN, D., SAINT-JULIEN, Th., L'analyse spatiale, Armand Colin, 2004.

← Plan L3 AGE

XVIII. Licence 2 et 3 AES, parcours Études Territoriales et Politiques (ETP)**A. Organisation - Structure de la Licence**

Unités	Intitulé ¹	Crédits
Licence 2^e Année ETP		
Semestre 3		
U1	600 - Droit administratif : introduction	3
	640 - Droit civil des obligations : droit de la responsabilité civile	3
U2	641 - Sociologie des organisations	3
	602 - Introduction à la macroéconomie	3
U3	657 - Science politique	3
	613 - Droit des collectivités territoriales	3
U4	603 - Finances publiques de l'État	3
	650 - Histoire du droit public	3
U5	652 - Anglais	6
Semestre 4		
U1	610 - Les actes de l'administration	6
U2	611 - Économie publique	3
	612 - Sociologie politique	3
U3	649 - Droit de l'intercommunalité	3
	614 - Finances publiques locales	3
U4	653 - Institutions de l'Union européenne	3
	654 - Management des hommes	3
U5	655 - Méthodologie, culture et outils de langage	4
	616 - Systèmes politiques	2

1. Les unités en magenta ont lieu en première période (octobre-janvier); les unités en bleu ont lieu en seconde période (février-mai); les unités en vert sont annuelles (octobre-mai).

Unités	Intitulé ²	Crédits
Licence 3^e Année ETP		
Semestre 5		
U1	700 - L'action administrative	3
	705 - Droit matériel de l'Union européenne	3
U2	701 - Économie de l'environnement	3
	714 - Droit de l'environnement	3
U3	703 - Gestion budgétaire des collectivités territoriales	3
	731 - Économie managériale	3
U4	753 - Démocraties et autoritarismes	3
	751 - Histoire de la pensée politique	3
U5	749 - Anglais	6
Semestre 6		
U1	709 - Le contrôle juridictionnel de l'administration	6
U2	740 - Méthodes qualitatives et quantitatives	3
	712 - Sociologie du développement local ou stage	3
U3	710 - Droit de la fonction publique territoriale	3
	713 - Droit des interventions économiques locales	3
U4	631 - Histoire du droit social	3
	746 - Grandes questions d'histoire contemporaine	3
U5	716 - Communication locale	3
	715 - Politiques sociales	3

La consultation régulière de votre boîte à lettres électronique à l'Université ainsi que de la plate-forme Moodle est indispensable. Un grand nombre de renseignements importants sont diffusés par le biais de cette boîte à lettres et de cette plate-forme. Des indications figurent dans la partie VIII.

Nous attirons l'attention des étudiants salariés sur le fait qu'il est très ambitieux d'envisager la préparation de deux semestres sur une même année, en raison de la lourdeur du travail qu'implique le nombre d'éléments : [partie XI.2.C](#)

Il est de même conseillé aux étudiants poursuivant leur cursus avec un semestre non validé, de ne pas préparer tous les éléments des trois semestres sur une même année et de tenir compte des dates d'examen, les épreuves des années L1, L2 et L3 se déroulant sur la même période.

B. Présentation des enseignements

La mise à disposition des cours démarre généralement début octobre, la période précédente étant consacrée à la 2^e session de l'année universitaire précédente ainsi qu'à la procédure d'inscription universitaire et pédagogique. Aussi, afin de vous permettre de commencer à vous familiariser avec les questions au programme, nous vous proposons une brève présentation de chaque élément, accompagnée

². Les unités en magenta ont lieu en première période (octobre-janvier); les unités en bleu ont lieu en seconde période (février-mai); les unités en vert sont annuelles (octobre-mai).

dans certains cas de références bibliographiques. Il vous est vivement conseillé de consulter certains des ouvrages proposés avant même l'envoi des cours.

1. ANNÉE 2 - SEMESTRE 3

U1 : Droit civil des obligations. Droit administratif

Année 2. 3^e semestre

Responsable :

Crédits : 6

Cette unité est partagée en deux éléments constitutifs.

600 - Introduction générale au droit administratif

Année 2. 3^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Virginie DONIER**

Crédits : 3

Ce cours suppose de disposer des connaissances de base en droit constitutionnel (principe de séparation des pouvoirs, organisation des institutions, compétences des grandes institutions de l'État), mais aussi de maîtriser les principes régissant l'organisation administrative française (centralisation, déconcentration, décentralisation, fonctions de l'administration).

Dans un premier temps, le cours d'introduction au droit administratif vise à exposer les grands principes de la matière, c'est-à-dire, les règles qui font sa spécificité, ce qui implique de revenir sur l'histoire de la construction du droit administratif et d'analyser le principe de séparation des autorités administratives et judiciaires. Cela sera également l'occasion, dans un second temps, d'envisager les sources du droit administratif en mettant en lumière le rôle de la jurisprudence, mais aussi l'impact grandissant du droit communautaire. Il s'agira donc d'analyser les différentes règles de droit, qu'elles soient internes ou externes, dont le respect s'impose à l'administration dans le cadre de son action (principe de légalité).

640 - Droit civil des obligations : droit de la responsabilité civile

Année 2. 3^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Ambre de Crevoisier de Vomécourt**

Crédits : 3

En présence d'un dommage causé par un enfant, un animal, un voisin, soi-même, ou par l'explosion d'une bouteille de gaz ou encore, par la mauvaise exécution d'un contrat...

Quelle responsabilité va pouvoir être engagée et à l'encontre de qui? Existe-t-il des causes exonératoires?

Le droit des obligations, et plus particulièrement en son sein le droit de la responsabilité civile, est au cœur des relations humaines et du droit privé.

Sous l'éclairage de la réforme à venir, ce sont les principes fondamentaux régissant la responsabilité civile délictuelle mais également contractuelle qui vont être traités dans ce cours. Cette unité nécessite une parfaite maîtrise du vocabulaire juridique, de l'introduction générale au droit et de la méthodologie juridique.

Bibliographie indicative :

DELEBECQUE (PH.), PANSIER (F.-J.), Droit des obligations, Régime général, 8^e édition, LexisNexis, 2016.

FAGES (B.), Droit des obligations, LGDJ, 2017.

MALINVAUD (PH.), FENOUILLET (D.), MEKKI (M.), Droit des obligations, LexisNexis, édition n°14, Octobre 2017.

PORCHY-SIMON (S.), Droit civil 2^e année, Les obligations, Dalloz, 10^e édition, 2017

RENAULT-BRAHINSKY (C.), Droit des obligations, Mémentos LMD, Lextenso, 14^e éd. 2017-2018.

← Plan L2 ETP

U2 : Sociologie des organisations. Macroéconomie

Année 2. 3^e semestre

Responsable :

Crédits : 6

Cette unité est partagée en deux éléments constitutifs.

641 - Sociologie des organisationsAnnée 2. 3^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : **Gilles FERRÉOL**

Crédits : 3

L'objectif de ce cours est de fournir un éclairage sociohistorique des principales problématiques relevant de la sociologie des organisations. Seront abordés successivement :

- la théorie wébérienne de la bureaucratie ;
- le modèle de l'OST et les critiques de l'École des Relations humaines ;
- l'apport de l'analyse stratégique ;
- le point de vue de la contingence culturelle ;
- les développements contemporains en termes de logiques d'action.

Bibliographie indicative :

FERRÉOL (G.), (sous la dir. de), Sociologie. Cours, méthodes, applications, chapitre 13, Paris, Bréal, 2004.

SCIEUR (P.), Sociologie des organisations. Introduction à l'analyse de l'action collective organisée, Paris, Armand Colin, 2005.

602 - Introduction à la macroéconomieAnnée 2. 3^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : **Jean-Louis DONEY**

Crédits : 3

La bonne maîtrise des analyses macroéconomiques est indispensable pour comprendre les débats de politique économique. Sans aborder les développements les plus récents, ce cours présente les débats qui ont opposé keynésiens et monétaristes jusqu'au début des années 80. Nous nous contenterons cependant de l'étude des grandes fonctions macroéconomiques.

Le premier chapitre est consacré à une présentation sommaire des comptes de la nation.

Les deux chapitres suivants présentent les mécanismes fondamentaux permettant de comprendre la création monétaire, le fonctionnement des banques et les principaux circuits de financement de l'économie.

Le cours débouche alors sur l'étude des principales fonctions macroéconomiques et les débats auxquels elles ont donné lieu depuis le lendemain de la seconde guerre mondiale : consommation, investissement et demande de monnaie.

Une dernière partie sera consacrée aux analyses du commerce international : présentation de la balance des paiements et de ses principes de lecture et d'interprétation ; les analyses théoriques du commerce international.

Bibliographie indicative :

ALBERTINI (J.-M.), Les rouages de l'économie, Éditions ouvrières.

CLERC (D.), Déchiffrer l'économie, éd. Syros (Alternatives).

GENEREUX (J.), Économie politique, tome 2 : macroéconomie, éd. Hachette, collection les Fondamentaux.

JURION (B.), Économie politique, éd. de Boeck.

← Plan L2 ETP

U3 : Science politique. Droit des collectivités territorialesAnnée 2. 3^e semestre

Responsable :

Crédits : 6

Cette unité est partagée en deux éléments constitutifs.

613 - Droit des collectivités territorialesAnnée 2. 3^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Carole CHEVILLEY-HIVER**

Crédits : 3

L'objet du cours est l'étude des institutions locales décentralisées. Cette étude revêt un aspect à la fois institutionnel, formel et matériel.

Il s'agit donc d'étudier :

- les grands principes qui régissent les collectivités locales (décentralisation, libre administration);
- les autorités décentralisées (organe délibérant et organe exécutif);
- le cadre de la démocratie locale (élection et fonctionnement des assemblées locales, participation des citoyens);
- les compétences exercées par les autorités décentralisées;
- le contrôle de légalité.

Bibliographie indicative :

FAURE (B.), Droit des collectivités territoriales, Éd. Dalloz.

VERPEAUX (M.), Les collectivités territoriales en France, Éd. Dalloz.

Code général des collectivités territoriales annoté.

657 - Science politique

Année Mathieu PETITHOMME. 2^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : 3

Crédits : 3

Le cours propose d'appréhender les bases de la science politique en tant que discipline académique (son origine, ses méthodes, ses questions) et d'explorer les enseignements majeurs de cette discipline concernant des enjeux centraux de la régulation politique moderne, du local à l'échelle mondiale : la profession politique (partis, élites politiques), l'exercice de la citoyenneté, la constitution et l'action des États (politiques publiques et relations internationales).

Bibliographie indicative :

LEFEBVRE (R.), Leçons d'introduction à la science politique, deuxième édition revue et augmentée, Paris, Ellipses, 2013.

DORMAGEN (J.-Y.) et MOUCHARD (D.), Introduction à la sociologie politique, Bruxelles, De Boeck, 2010.

LAGROYE (J.), FRANCOIS (B.) et SAWICKI (F.), Sociologie politique, Paris, Presses de Sciences Po, 2002.

BRAUD (P.), Sociologie politique, Paris, LGDJ, 2008.

← Plan L2 ETP

U4 : Finances publiques de l'État. Histoire du droit public

Année 2. 3^e semestre

Responsable :

Crédits : 6

Cette unité est partagée en deux éléments constitutifs.

603 - Finances publiques de l'État

Année 2. 3^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : **Mathieu HOUSER**

Crédits : 3

Ce cours a pour objectif d'appréhender les ressources et les dépenses gérées par l'État conformément à la nouvelle présentation des crédits découlant de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1^{er} août 2001.

Seront plus précisément étudiés :

- La LOLF
- Les ressources de l'État
- La lutte contre le déficit
- La procédure parlementaire

650 - Histoire du droit public

Année 2. 3^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Frank LAIDIÉ**

Crédits : 3

Cet enseignement se propose d'étudier et de comprendre pour le XIX^e siècle comment l'État se construit et évolue jusqu'à aboutir à une forme contemporaine à travers la mise en place de grands services publics ou encore la garantie et l'encadrement des grandes libertés publiques. Cette évolution se fait le plus souvent avec une grande continuité et sans véritable rupture ou remise en cause radicale. Cela ne peut que surprendre pour un siècle qui se caractérise par son instabilité constitutionnelle chronique et qui connaît trois Républiques, deux Empires et deux monarchies constitutionnelles. La période consulaire, qui ouvre notre période chronologique et revendique l'héritage des principes révolutionnaires de 1789, met en place les fondations solides qui ne seront jamais véritablement, ni profondément remises en cause par les différents régimes politiques qui vont se succéder.

L'étude de cette construction d'un appareil d'État est abordée ici de façon thématique : la société du code civil, l'administration locale, la justice, le régime des cultes, l'enseignement, la presse, l'armée...

Bibliographie indicative :

Quelques références bibliographiques pour mieux appréhender le cadre chronologique et institutionnel du cours :

ASSELAIN (J.-C.), *Histoire économique de la France du XVIII^e Siècle à nos jours*, t. 1, Le Seuil.

BRAUDEL (F.), LABROUSSE (E.), *Histoire économique et sociale de la France*, A. Colin.

BURDEAU (F.), *Histoire de l'administration*, Montchrestien.

CAPORAL (S.), *Histoire des institutions publiques de 1789 à nos jours*, Hachette supérieur.

CHEVALIER (J.-J.), *Histoire des institutions et des régimes politiques de la France de 1789 à nos jours*.

GODECHOT (J.), *Les institutions de la France sous la Révolution et l'Empire*, PUF.

GODECHOT (J.), *Les Constitutions de la France depuis 1789*, GF-Flammarion.

HILAIRE (J.), *Histoire des institutions publiques et des faits sociaux (XI^e-XIX^e siècles)*, Dalloz.

HUDAULT (J.), *Histoire des institutions de la France, Ancien Régime, Révolution, Empire*, Éd. Loysel.

MORABITO (M.), *Histoire constitutionnelle de la France (1789-1958)*, Montchrestien.

SZRAMKIEWICZ (R.), BOUINEAU (J.), *Histoire des institutions 1750-1914*, Litec.

← Plan L2 ETP

U5 : 652 - Anglais

Année 2. 3^e semestre

Cours annualisé, d'octobre à mai

Responsable : **Annabelle RACLOT**

Crédits : 6

Cette UE vous propose un contenu varié pour développer vos compétences en anglais : un parcours thématique interactif sur Moodle et un parcours individuel sur une plateforme d'apprentissage de l'anglais en ligne qui vous permettra de travailler, à la carte, les compétences que vous devez améliorer pour atteindre ou consolider le niveau intermédiaire avancé (B2) requis à l'université selon le CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues). Vous serez accompagnés par un enseignant tuteur qui animera le cours et vous conseillera dans votre cheminement qui débutera par un test de niveau sur la plateforme.

Ce cours se déroule sur l'année complète avec un contrôle continu de 7 évaluations qui testeront les différentes compétences orales et écrites du niveau B2 du CECRL. La note finale sera basée sur la moyenne des 6 meilleures notes de l'année. Une session 2 sera organisée en ligne fin juin pour cette UE.

← Plan L2 ETP

2. ANNÉE 2 - SEMESTRE 4

U1 : 610 - Les actes de l'administration

Année 2. 4^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsables : **Nathalie DROIN**

Crédits : 6

Dans la continuité du cours d'introduction au droit administratif, le cours sur les actes de l'administration envisage en premier lieu le contrôle de légalité qui est exercé sur l'administration par le juge administratif. Ce cours suppose donc d'avoir suivi l'enseignement du premier semestre ou de posséder les connaissances de base en droit administratif, notamment concernant les sources du principe de légalité.

Après avoir analysé de quelle manière l'administration est-elle soumise au droit et au contrôle du juge, il s'agira dans un second temps d'envisager les différentes catégories d'actes que l'administration peut adopter tout en respectant le principe de légalité. Le cours analysera alors la notion et les différentes catégories d'actes administratifs unilatéraux d'une part, et les contrats administratifs d'autre part. Le cours sur les actes administratifs permet d'étudier et de comprendre quels sont les moyens dont dispose l'administration pour mener à bien sa mission d'intérêt général tout en se conformant au principe de légalité.

← Plan L2 ETP

U2 : Économie publique. Sociologie politique

Année 2. 4^e semestre

Responsable :

Crédits : 6

Cette unité est partagée en deux éléments constitutifs.

611 - Économie publique

Année 2. 4^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Christian AT**

Crédits : 3

Le premier théorème fondamental du bien-être établit que l'équilibre de marché conduit à un optimum de Pareto sous certaines hypothèses.

Ce cours s'attache à étudier les conséquences d'une remise en cause de ces hypothèses. On parle alors de défaillance du marché, et l'équilibre concurrentiel n'est plus optimal.

Après avoir présenté les notions fondamentales (Chapitre 1 : surplus, optimum de Pareto, économie du bien-être, dilemme du prisonnier),

nous étudierons les différents cas de défaillances de marché (Chapitre 2 : les marchés imparfaits, les asymétries d'information, les externalités et les biens publics).

Puis, nous étudierons les politiques publiques (Chapitre 3).

Nous analyserons ensuite le volet fiscal (Chapitre 4 : l'incidence fiscale et la théorie de la fiscalité optimale),

et terminerons par les problématiques du budget et de la dette publique (Chapitre 5).

612 - Sociologie politique

Année 2. 4^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Sylvie GUIGON**

Crédits : 3

La sociologie politique entend étudier l'activité politique et notamment ce qui constitue l'essentiel de la vie politique dans les sociétés à démocratie pluraliste : la compétition pour la conquête du pouvoir légitime.

Ainsi, la vie politique dans les sociétés occidentales se présente-t-elle comme une scène sur laquelle s'affrontent des individus et des partis politiques pour conquérir le pouvoir d'État.

Cette lutte trouve son aboutissement dans l'élection, temps fort de la vie politique des sociétés occidentales. C'est pourquoi l'un des axes de recherche de la sociologie politique porte sur le comportement des acteurs politiques : les électeurs (analyse des comportements électoraux), les acteurs qui cherchent à obtenir le consentement légitime et actif de leurs concitoyens (les élus ou les candidats aux élections) et les acteurs qui cherchent à influencer le pouvoir politique (les partis, les médias...). Le cours portera sur cette partie de la sociologie politique en privilégiant une approche dynamique puisqu'il s'agit de montrer comment les comportements politiques évoluent et se diversifient.

Bibliographie indicative :

GUILLOT (P.), Introduction à la sociologie politique, Paris, Armand Colin, 1998.

← Plan L2 ETP

U3 : Droit de l'intercommunalité. Finances publiques locales

Année 2. 4^e semestre

Responsable :

Crédits : 6

Cette unité est partagée en deux éléments constitutifs.

649 - Droit de l'intercommunalitéAnnée 2. 4^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : **Carole CHEVILLEY-HIVER**

Crédits : 3

En vue d'accroître l'efficacité de la gestion communale, le législateur a considérablement renforcé le dispositif de coopération entre les communes. L'intercommunalité présente ainsi aujourd'hui un intérêt essentiel dans le cadre de la décentralisation. Elle a abouti à des transferts de compétences substantielles des communes aux établissements publics de coopération intercommunale. Le mouvement se poursuit avec les réformes de 2010 et de 2015.

Il convient donc de présenter :

- le cadre général de l'intercommunalité, c'est à dire les facteurs de l'intercommunalité et les principes généraux qui la régissent ;
- les formes de coopération intercommunale (la création, les organes, les compétences et le financement).

Bibliographie indicative :

Peu d'ouvrages sont spécifiquement consacrés au droit de l'intercommunalité. Il est donc utile de se reporter aux ouvrages et périodiques consacrés au droit des collectivités territoriales. Il convient en outre d'utiliser avec prudence les sources antérieures à la réforme de 2015.

BENCHENDIKH François, Droit de l'intercommunalité, Gualino 2016.

614 - Finances publiques localesAnnée 2. 4^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : **Matthieu HOUSER**

Crédits : 3

Les collectivités territoriales sont aujourd'hui des acteurs déterminants de l'économie nationale (elles gèrent des budgets conséquents — environ 130 milliards d'€ au total — et assurent plus des 3/4 des équipements publics). Après une introduction consacrée à l'organisation administrative et financière des collectivités territoriales et plus particulièrement à une réflexion sur l'autonomie financière des collectivités territoriales, ce cours sera scindé en deux parties. La première relative à « la procédure budgétaire locale » permet d'aborder le cadre budgétaire et comptable (Chapitre 1), l'élaboration du budget local (Chapitre 2) suivie de son exécution (Chapitre 3). La deuxième partie permet d'examiner « le contenu du budget » à savoir les différentes dépenses (Chapitre 1) et recettes (Chapitre 2) des collectivités territoriales.

Bibliographie indicative :

BOUVIER Michel, Les finances locales, L.G.D.J., coll. Systèmes, 10^e éd., 2005.

MOUZET Pierre, L'essentiel des finances locales, Gualino éditeur, Les carrés, 3^e éd. 2006.

MUZELLEC Raymond, Finances locales, Dalloz, Mémentos, 5^e éd., 2005.

Il est indispensable d'avoir dans cette matière un ouvrage à jour (2005 ou 2006).

← Plan L2 ETP

U4 : Management des hommes. Institutions de l'Union Européenne

semestre

Année 2. 4^e

Responsable :

Crédits : 6

Cette unité est partagée en deux éléments constitutifs.

654 - Management des hommesAnnée 2. 4^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : **Françoise PIERSON**

Crédits : 3

Ce cours a pour objet de fournir aux étudiants les outils de base relatifs à ce domaine de la gestion en matière de recrutement, d'appréciation du personnel, de formation, de rémunération. Il s'agit également d'ouvrir des pistes de réflexion utiles à l'action.

Bibliographie indicative :

CADIN Loïc, GUÉRIN Francis, PIGEYRE Frédéric, Gestion des ressources humaines - Pratique et éléments de théorie, Dunod, Paris, 2002.

MORIN P., DELAVALLÉE E., Le manager à l'écoute du sociologue, Paris : Éditions d'Organisation, 2003.

PERETTI Jean-Marie, Ressources humaines et gestion des personnes, Vuibert, Paris, 2007.

PICHAULT F., NIZET J., Les pratiques de gestion des ressources humaines, Paris : Éditions du Seuil, 2000.

WEISS Dimitri (ouvrage conçu et coordonné par), Les ressources humaines, Éditions d'Organisation, Paris, 2005.

653 - Institutions de l'Union Européenne

Année 2. 4^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Anne-Sophie MILLET-DEVALLE**

Crédits : 3

L'intégration européenne consiste en une construction originale et évolutive. Elle est fondée sur des traités historiques (le traité instituant la Communauté du charbon et de l'Acier en 1951, les traités créant la Communauté économique européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique en 1957, le traité sur l'Union européenne signé à Maastricht en 1992). Elle a été approfondie par les traités d'Amsterdam (1997) et de Nice (2001). Après l'échec du processus de ratification du traité établissant une constitution pour l'Europe et l'adhésion de douze nouveaux États, de nouvelles modifications ont été apportées à l'architecture de l'Union européenne par l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne (signé en 2007) en décembre 2009. Les différents enjeux des transformations du système de l'UE sont indissociables des étapes qui ont marqué la construction européenne et abouti à sa structure actuelle. L'initiation au droit de l'UE est centrée sur les questions institutionnelles : le statut, les compétences de l'UE, les rapports entre l'ordre juridique de l'Union et ceux des États membres.

Bibliographie indicative :

CARTOU (L.), L'Union européenne, Précis Dalloz.

DONY (M.), Droit de l'UE, Éd. de l'Université libre de Bruxelles.

DUTHEIL DE LA ROCHERE (J.), Introduction au droit de l'Union européenne, Hachette supérieur, les Fondamentaux.

ISAAC (G.) et BLANQUET (M.), Droit général de l'UE, Sirey.

RIDEAU, (J.), Droit institutionnel de l'Union et des Communautés européennes, LGDJ.

← Plan L2 ETP

U5 : Systèmes politiques. Méthodologie, culture et outils de langage

Année 2. 4^e

semestre

Responsable :

Crédits : 6

Cette unité est partagée en deux éléments constitutifs.

616 - Systèmes politiques

Année 2. 4^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Sophie OVERNEY**

Crédits : 2

Le cours vise à présenter des systèmes politiques étrangers, notamment les systèmes britannique et américain.

Pour chaque système étudié, le cours traite largement de questions relevant du droit constitutionnel (le type d'État, le régime politique, les institutions politiques mises en place, le fonctionnement de ces institutions, la pratique...) et se propose de voir, au-delà, la place des institutions politiques dans le système politique du pays.

655 - Méthodologie, culture de l'information et outils de langage

Année 2. 4^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : **Sylvie BEPOIX et Emmanuelle BORN (Service Orientation Stage Emploi de l'Université)**

Crédits :

4

La première partie du cours (Emmanuelle BORN) fournit des outils pour la construction d'un projet professionnel, la définition d'une orientation et l'insertion dans la vie professionnelle.

Elle s'oriente selon trois axes :

- 1) réaliser un bilan professionnel (définir ses potentiels, cibler les compétences à acquérir en dehors des cours)
- 2) étudier le marché potentiel (déterminer les opportunités qui peuvent se présenter en termes d'emploi)
- 3) mettre en place une démarche active et constructive pour ses projets (savoir rédiger une lettre de motivation ou un CV, se préparer à un entretien de recrutement, ...).

Ce cours intervient sur la période octobre-mai, son évaluation se réalise en contrôle continu.

La deuxième partie du cours (Sylvie BEPOIX) est une approche de méthodologie universitaire et culture générale axée sur la réalisation personnelle à partir d'ensembles documentaires, de synthèse permettant de travailler la concision, l'expression et montrant l'existence d'une véritable culture personnelle.

L'objectif n'est pas l'acquisition de connaissances mais tenter de fournir quelques clés aux étudiants, pour les aider dans leur démarches de travail qui doivent avant tout viser la compréhension et l'autonomie. Est également valorisé l'apprentissage de l'expression écrite soignée.

Bibliographie :

BISMUTH (H.), La maîtrise de l'écrit dans les études supérieures, Dijon, 2013.

Ce cours intervient sur la période février-mai, son évaluation se réalise en contrôle continu.

La note attribuée à l'ensemble de l'élément est donnée par la moyenne des notes obtenues dans les deux cours.

← Plan L2 ETP

3. ANNÉE 3 - SEMESTRE 5

U1 : Action administrative. Droit matériel de l'Union Européenne

Année 3. 5^e

semestre

Responsable :

Crédits : 6

Cette unité est partagée en deux éléments constitutifs.

700 - L'action administrative

Année 3. 5^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsables : **Sophie OVERNEY**

Crédits : 3

Le cours d'action administrative a pour ambition de permettre aux étudiants d'acquérir les outils pertinents pour comprendre de quelle façon intervient l'administration. Ce cours complète celui d'Institutions administratives et de Droit administratif des années précédentes.

Bien évidemment, le support privilégié de l'Administration demeure le service public. En effet, un certain nombre d'activités doivent être créées sous la forme d'un service public, ce qui implique que l'administration doit respecter les principes d'égalité, de mutabilité, de gratuité ou encore de neutralité.

Par ailleurs, l'administration utilise de façon croissante le procédé contractuel, tant dans ses relations internes que dans ses relations externes. Mais, le mode contractuel présente de nombreuses spécificités suivant la personne avec qui le contrat est conclu.

Enfin, les pouvoirs de police constituent une autre forme de manifestation des pouvoirs de l'administration.

Bibliographie indicative :

SEILLER B., Droit administratif. L'action administrative, Tome 2, Flammarion, 2011, 356 p.

705 - Droit matériel de l'Union européenne

Année 3. 6^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Alexandre DESRAMEAUX**

Crédits : 3

Le cours de droit matériel de l'Union européenne entend présenter dans ses grandes lignes, d'une part, le droit européen de la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux, et, d'autre part, le droit européen de la libre et égale concurrence entre les opérateurs économiques. Il montre que la jurisprudence constructive de la Cour de justice de l'Union européenne vient compléter utilement le droit des traités en la matière. Il fait apparaître que les principes profondément libéraux de ce droit essentiellement économique sont de plus en plus contrebalancés par l'exigence également européenne de satisfaire à des objectifs de cohésion sociale, territoriale et environnementale.

Bibliographie indicative :

Louis DUBOUIS et Claude BLUMANN, Droit matériel de l'Union européenne, LGDJ, coll. Domat Droit public, 2015, 7e éd.

Patrick RAMBAUD, Jean-Louis CLERGERIE et Annie GRUBER, Droit institutionnel et matériel de l'Union européenne, Dalloz, Précis, 2018, 12e éd..

Pieter Van CLEYNENBREUGEL, Droit matériel de l'Union européenne, Larcier, Coll. de la Faculté de droit de l'Université de Liège, 2017.

Chahira BOUTAYEB, Droit matériel de l'Union européenne, LGDJ, coll. Systèmes Cours, 3e éd., 2017.

← Plan L3 ETP

U2 : Droit de l'environnement. Économie de l'environnementAnnée 3. 5^e semestre

Responsable :

Crédits : 6

Cette unité est partagée en deux éléments constitutifs.

701 - Économie de l'environnementAnnée 3. 5^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : **Jean-Louis DONEY**

Crédits : 3

Nous présentons dans un premier temps les principaux développements permettant de saisir les interactions entre les activités économiques et l'environnement (externalités et biens publics, ...). Nous aborderons ensuite les principaux instruments de la politique environnementale (taxes, subventions, marchés de droits à polluer). L'objectif est de mettre en évidence les conditions de leur efficacité (comment atteindre un objectif fixé au moindre coût) ainsi que leurs effets redistributifs.

Bibliographie indicative :

BEAUMAIS (O.) et CHIROLEU-ASSOULINE (M.) Économie de l'environnement, Bréal Coll amphie économie

FAUCHEUX (S.) Économie des ressources naturelles et de l'environnement, Armand Colin

VALLEE (A.) Économie de l'environnement, Seuil, Coll points économie

714 - Droit de l'environnementAnnée 3. 5^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : **Pierre-Alain BEVALOT**

Crédits : 3

La difficile réintroduction des ours slovènes dans les Pyrénées, le contrôle accru portant sur les activités dangereuses pour l'environnement et la santé, les délicates questions de la remise en état des sites pollués orphelins et de la gestion de l'amiante dans le porte-avion Clémenceau, la réforme des politiques de création et de gestion des espaces naturels, le renforcement spectaculaire des sanctions à l'encontre des marins-voyous ainsi que la consécration constitutionnelle du principe de précaution (via son inscription dans la charte de l'environnement) témoignent de la brûlante actualité du droit de l'environnement.

Transversale s'il en est, cette matière mêle allègrement toutes les branches du droit (civil, pénal, administratif, fiscal, commercial, social, de l'urbanisme, de la construction, des assurances...).

Après avoir détaillé les sources du droit de l'environnement, ce cours s'attache à en identifier les principes fondamentaux et les administrations chargées de le mettre en œuvre. Il traite ensuite, par thèmes, des régimes de protection de la faune et de la flore, des espaces naturels, de la police des installations classées et de la pollution des différents milieux (air, bruit, déchets).

Bibliographie indicative :

PRIEUR (M.), Droit de l'environnement, Précis DALLOZ, 5^e édition.

MORAND-DEVILLERS (J.), Le droit de l'environnement, « Que sais-je ? », Édition PUF, 5^e édition, juillet 2003.

GUIHAL (D.) et ROBERT (J.-H.), Droit répressif de l'environnement, 2^e édition, Economica, janvier 2000.

ROMI (R.), Droit et administration de l'environnement, Éditions Montchrétien, avril 2004.

Code de l'environnement, DALLOZ ou LITEC.

Code permanent environnement et nuisances.

Revue juridique de l'environnement.

HUGLO (C.) et DE MALAFOSSE (J.), Juris-classeur environnement, Éditions du Jurisclasseur.

← Plan L3 ETP

U3 : Économie managériale. Gestion budgétaire des collectivités territoriales

Année

3. 5^e semestre

Responsable :

Crédits : 6

Cette unité est partagée en deux éléments constitutifs.

703 - Gestion budgétaire des collectivités locales

Année 3. 5^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Matthieu HOUSER**

Crédits : 3

Le cours de droit budgétaire local cherche à comprendre les règles juridiques régissant le fonctionnement d'un budget local. Comment doit-on voter un budget local, quels sont les principes, les délais à respecter ? Ce cours identifie également les ressources et les dépenses d'un budget local. Enfin, ce cours étudie les indicateurs financiers et fiscaux, dont il convient de tenir compte dans l'élaboration du budget. Ainsi, les principales méthodes de stratégie financière dans une logique pluriannuelle seront également élaborées.

Bibliographie indicative :

KLOPFER (M.), Gestion financière des collectivités locales, 2010.

MOUZET (P.), L'essentiel des finances locales, 2011. BOUVIER (M.), Les finances locales, 2010.

BOUVIER (M.), Les finances locales, 2010.

731 - Économie managériale

Année 3. 5^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : **Christian AT**

Crédits : 3

Ce cours illustre les problèmes de décisions auxquels les dirigeants (pris au sens large, i.e. dirigeants d'entreprises mais également élus) font face, par exemple, la maximisation du profit ou d'une utilité, la prise en compte de l'environnement concurrentiel, la conception de mécanismes incitatifs... Nous étudions comment ces dirigeants peuvent utiliser les outils de l'analyse économique pour déterminer les décisions optimales.

Objectifs : Définir le problème (maximiser un profit, une recette fiscale, passer un appel d'offre...), déterminer le ou les objectifs (savoir qui décide et comment il décide), explorer les options pertinentes, prédire les conséquences, faire des choix, analyser la sensibilité des conclusions aux éléments exogènes du problème.

Bibliographie indicative :

Guyot M. et Vranceanu R., *Économie managériale : théorie, cas, exercices corrigés*, Gualino, Lextenso éditions, 2008

Pindyck R. et Rubinfeld D., *Microéconomie 8^e édition*, Pearson, 2012

← Plan L3 ETP

U4 : Démocraties et autoritarismes. Histoire de la pensée politique

Année 3. 5^e

semestre

Responsable :

Crédits : 6

Cette unité est partagée en deux éléments constitutifs.

753 - Démocraties et autoritarismes

Année 3. 5^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : **Marie-Claude CHARPENTIER et Benoît LITTARDI**

Crédits : 3

La première partie du cours (Marie-Claude CHARPENTIER) est une approche d'« Histoire ancienne ».

Le cours sera articulé autour des notions de démocratie et autoritarisme appliquées à la Grèce ancienne. Nous analyserons cette opposition à partir du cas athénien pour la démocratie. La notion de démocratie englobe la question du régime politique mais aussi des formes particulières de gouvernement qui ne sont pas toutes spécifiques à ce régime. Le volet autoritaire sera vu autour de la notion de tyrannie et ce qu'elle implique du point de vue des formes de pouvoir. Dans ce cours, nous étudierons également les crises et les modifications du régime démocratique.

Objectifs :

Maîtriser des connaissances historiques, savoir utiliser et analyser des textes et des documents épigraphiques et iconographiques, croiser différentes approches.

Bibliographie indicative :

CANFORA (L.), *La démocratie comme violence*, Édition Desjonquères, 1989.

DABDAB TRABULSI (J. A.), *Participation directe et démocratie grecque*, PUFC, 2007. de POLIGNAC (F.) et SCHMITT-PANTEL (P.), *Athènes et le politique : dans le sillage de Claude Mossé*, Albin Michel, 2007.

FEHR (B.), *Les Tyrannoctones : peut-on élever un monument à la démocratie?* Adam Biro, 1989.

LORAUX (N.), *La cité divisée*, Payot, 1997.

La deuxième partie du cours (Benoît LITTARDI) est une approche d'« Histoire contemporaine », qui démarre à la fin du XVIII^e siècle.

Il s'agit d'étudier la naissance et le développement des régimes démocratiques et autoritaires depuis la Révolution française en prenant en compte leur relation dialectique et l'évolution de leur fonctionnement.

Objectifs :

Faire saisir le poids du passé dans la compréhension du présent. Savoir définir des termes et des concepts en histoire politique. Savoir retracer les évolutions des systèmes politiques depuis le XIX^e siècle.

Bibliographie indicative :

BERSTEIN (S.), *Démocraties, régimes autoritaires et totalitarismes de 1900 à nos jours*, Paris, Hachette, coll. Carré, 2013.

HERMET (G.), *Démocratie et autoritarisme*, Paris, éditions du Cerf, 2013.

751 - Histoire de la pensée politique

Année 3. 5^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Antonio GONZALES et Benoît LITTARDI**

Crédits : 3

La première partie du cours (Antonio GONZALES) traite de l'histoire des institutions politiques du monde romain. Elle intègre ce que l'on pourrait appeler l'« archéologie » (753-509 avant notre ère) des institutions politiques romaines et le développement de celles-ci sous la période dite républicaine (509-29 avant notre ère).

Pour ce faire, nous avons choisi de traiter des liens de l'histoire des premiers temps de Rome et de la période royale, c'est-à-dire de 753 à 509 avant notre ère qui selon la tradition est la période de formation de la cité de Rome avant que celle-ci ne prenne de plein pied dans la période républicaine qui, pour les auteurs de l'Antiquité, constitue le véritable socle de la cité puis de son empire.

C'est dans ce cadre que nous proposons d'aborder les influences étrusques sur la formation des institutions, des magistratures et des fonctionnements politiques romains. En effet, si Rome s'est toujours identifiée à ses origines latines, elle n'a jamais oublié le rôle joué par la dernière dynastie royale de Rome incarnée par les rois étrusques Tarquin l'Ancien, Servius Tullius et Tarquin le Superbe. Ces monarques ont apporté à Rome un cadre institutionnel qui a permis à la cité du Latium de se doter des outils d'un pouvoir structuré dont la République après le renversement de la royauté conservera certaines des institutions en les doublant pour que la tentation royale soit un exemple

détestable aux yeux des Romains. Bien entendu, nous ne nous interdirons pas d'évoquer des aspects culturels, économiques ou religieux, mais nous préférons renvoyer le lecteur, pour ces aspects, à la bibliographie qui clôt le cours et qui constitue aujourd'hui les derniers acquis de la recherche sur une civilisation qui demeure pour certains points comme l'écriture indéchiffrable pour nous. C'est à travers la culture romaine que nous nous pouvons donc tenter de mieux la connaître.

Avec la chute de la monarchie, en 509, les institutions romaines rentrent dans une nouvelle phase de structuration avec l'émergence et l'affirmation de cadres institutionnels et de pouvoirs magistraux qui sont pensés comme collectifs, électifs et annuels validés par des assemblées (comices centuriates et comices tributes) qui vont se heurter aux résistances aristocratiques et aux revendications plébéiennes mais qui finissent par trouver des compromis politiques qui stabilisent le système politique et institutionnel.

Bibliographie indicative :

GANZIN (M.), *L'influence de l'Antiquité sur la pensée politique européenne (xvi^e-xix^e siècles)*, Aix-Marseille, 1996. <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k3333057v/f5.image>

LESCUYER (G.), *Histoire des idées politiques*, Paris, Dalloz, 2001.

NAY (O.), *Histoire des idées politiques. La pensée politique occidentale de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2016.

NEMO (P.), *Histoire des idées politiques dans l'Antiquité et au Moyen Âge*, Paris, PUF, 2014, Collection Quadrige.

NICOLET (C.), *Les idées politiques à Rome sous la République*, Paris, Armand Colin, 1964.

MEISKINS (W. E.), *Des citoyens aux seigneurs. Une histoire sociale de la pensée politique de l'Antiquité au Moyen-Âge*, Montréal, Lux, trad. V. Dassas et C. St-Hilaire, 2013 (2008).

La deuxième partie du cours (Benoît LITTARDI) est une approche d'« Histoire contemporaine », qui démarre à la fin du xviii^e siècle.

Il s'agit d'étudier l'histoire des idées politiques depuis le xviii^e siècle, non de manière abstraite, mais en montrant comment elles ont été diffusées par des idéologies et se sont incarnées dans des régimes, des mouvements et des grandes figures politiques.

Objectifs :

Être capable de définir les grands courants politiques depuis le siècle des Lumières, les inscrire dans un contexte historique, comprendre leur généalogie et leur spécificité à l'époque contemporaine.

Bibliographie indicative :

NAY (O.), *Histoire des idées politiques. La pensée politique occidentale de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2016.

REMOND (R.) (dir.), *Pour une histoire politique*, Paris, Éditions du Seuil, 1996.

← Plan L3 ETP

U5 : 749 - Anglais

Année 3. 5^e semestre

Cours annualisé, d'octobre à mai

Responsable : **Annabelle RACLOT**

Crédits : 6

Cette UE vous propose un contenu varié pour développer vos compétences en anglais : un parcours thématique interactif sur Moodle et un parcours individuel sur une plateforme d'apprentissage de l'anglais en ligne qui vous permettra de travailler, à la carte, les compétences que vous devez améliorer pour atteindre ou consolider le niveau intermédiaire avancé (B2) requis à l'université selon le CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues). Vous serez accompagnés par un enseignant tuteur qui animera le cours et vous conseillera dans votre cheminement qui débutera par un test de niveau sur la plateforme.

Ce cours se déroule sur l'année complète avec un contrôle continu de 7 évaluations qui testeront les différentes compétences orales et écrites du niveau B2 du CECRL. La note finale sera basée sur la moyenne des 6 meilleures notes de l'année. Une session 2 sera organisée en ligne fin juin pour cette UE.

← Plan L3 ETP

4. ANNÉE 3 - SEMESTRE 6

709 - Le contrôle juridictionnel de l'administration

Année 3. 6^e semestre

Enseigné en période 2, de février à maiResponsable : **Yan LAIDIE**

Crédits : 6

Le cours relatif au contrôle juridictionnel de l'administration s'intéresse à la manière dont celle-ci est soumise au droit par le juge administratif. Ainsi, le cours a pour objet l'étude de la juridiction administrative, des recours contentieux, du procès administratif. Après la présentation de l'ordre juridictionnel administratif, sont abordés les recours contentieux puis les différentes étapes du procès, depuis le dépôt de la requête (intérêt pour agir, règles de recevabilité) jusqu'au jugement, en passant par la phase d'instruction et celle de l'audience publique. L'accent est mis sur les évolutions récentes de cette matière, en raison de la nécessité de s'adapter au contentieux de masse et de l'influence de la Convention européenne des droits de l'homme.

Bibliographie indicative :

Les ouvrages doivent être consultés ou acquis dans l'édition la plus récente.

1. Il existe tout d'abord des ouvrages approfondis :
 - CHAPUS René, *Droit du contentieux administratif*, Montchrestien Domat droit public
 - PACTEAU Bernard, *Contentieux administratif*, PUF coll. droit fondamental
 - GOHIN Olivier, *Contentieux administratif*, Litec
 - DAËL Serge, *contentieux administratif*, PUF, coll. « Thémis droit »
 - De nombreux manuels de droit administratif général consacrent en outre des développements au contrôle juridictionnel de l'administration (sur le recours pour excès de pouvoir notamment), de même que l'ouvrage collectif classique *Les grands arrêts de la jurisprudence administrative*.
2. Mais on trouve aussi des ouvrages de dimension et de prix plus modestes :
 - DEGUERGUE Maryse, *Procédure administrative contentieuse*, Montchrestien, coll. « Focus droit »
 - PEISER Gustave, *Contentieux administratif*, Dalloz, coll. « mementos »
 - ROUAULT Marie-Christine, *Contentieux administratif*, Gualino, coll. « mementos »
 - TURPIN Dominique, *Contentieux administratif*, Hachette, coll. « Les fondamentaux »
 - VIGUIER Jacques, *Le contentieux administratif*, Dalloz, coll. « Connaissance du droit »

⇐ Plan L3 ETP

U2 : Méthodes qualitatives et quantitatives. Sociologie ou StageAnnée 3. 6^e semestre

Responsable :

Crédits : 6

Cette unité est partagée en deux éléments constitutifs.

740 - Méthodes qualitatives et quantitatives

Année 3. 5^e semestre**Enseigné en période 1, d'octobre à janvier**Responsable : **Fabienne OGUER**

Crédits : 3

Le cours présente en premier lieu les principaux types d'enquête et l'élaboration du questionnaire. Il envisage ensuite la présentation et l'analyse des données issues de l'enquête, dans le cas d'une puis deux variables qualitatives ou quantitatives.

Pré-requis : programme de statistique des deux premières années de la licence

Bibliographie indicative :

FENNETEAU Hervé, *Enquête : Entretien et questionnaire*, Les topos, Dunod.

MARTIN Olivier, *L'enquête et ses méthodes - L'analyse de données quantitatives*, Armand Colin.

PY Bernard, *La statistique sans formule mathématique*, Pearson.

Choix entre Sociologie ou Stage

Année 3. 6^e semestre**Enseigné en période 1, d'octobre à janvier**

Responsable :

Crédits : 3

Le choix doit s'effectuer entre :

712 - Sociologie du développement localAnnée 3. 6^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Thierry BRUGVIN**

Crédits : 3

Dans ce module, nous mettrons en évidence l'interaction entre le développement local et la globalisation. Pour cela nous analyserons les problèmes du développement local et ses interrelations avec la globalisation. Puis pour comprendre, certains évolutions et mécanisme du développement local, nous aborderons l'histoire du développement local, en France et dans la coopération décentralisée. Afin de comprendre les ressorts du développement local, nous examinerons les différentes théories du développement local : actionnaliste, individualisme méthodologique, systémique, théorie de la complexité, humaniste, marxiste, écologiste, etc. Les principes du développement local seront aussi approfondis sur le plan urbain, rural, agricole, industriel, culturel, identitaire, dans les pays en développement et en politique décentralisation, participation... Enfin nous aborderons la méthodologie d'une action de développement local. Pour cela nous présenterons, l'utilité de la connaissance du territoire, du diagnostic territorial au projet de développement local (étude des besoins), mise en œuvre, l'évaluation des résultats.

Bibliographie indicative :

HOUÉE Paul, Le développement local au défi de la mondialisation, l'Harmattan, 2001.

TEISSERENC Pierre, Les politiques de développement local, Economica, 2002.

MENGIN Jacqueline, Guide du développement local et du développement social, l'Harmattan, 1989.

TOURJANSKY-CABART Laure, Le développement économique local, Presses Universitaires de France, 1996.

GREFFE Xavier, Le développement local, Éd. de l'Aube, 2002.

STA - StageAnnée 3. 6^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Fabienne OGUER**

Crédits : 3

Il doit être effectué en France.

Le stage est facultatif. Il figure au choix avec la Sociologie du développement local, en 3^e année.

Il doit être effectué en France.

Il est prévu sur une durée de 4 semaines et doit s'achever au plus tard fin mars. Les dates ne sont pas imposées.

Vous devez envoyer au CTU en début d'année universitaire les renseignements relatifs au lieu du stage, à la période, au thème du travail confié et à la personne vous encadrant, pour étude par la commission pédagogique. La convention de stage ne sera préparée qu'après l'accord de cette commission et au plus tard à la fin du mois de décembre de l'année universitaire concernée. Vous devrez communiquer régulièrement avec l'enseignant responsable du stage au CTU, en indiquant au départ, le travail prévu puis en faisant le point en milieu et en fin de stage.

Il faudra rédiger un rapport d'environ 30 pages dactylographiées (hors annexes éventuelles) qui devra être envoyé au secrétariat AES du CTU sous forme papier par voie postale dans le mois suivant la fin du stage, en lui joignant l'avis de la personne encadrant ce stage.

Vous devrez également faire une présentation de votre stage en présence des personnes encadrant ce stage au CTU. Cette présentation aura lieu au CTU.

⇐ Plan L3 ETP

U3 : Droit de la fonction publique territ. Droit des interv. écon. locales

Année 3.

6^e semestre

Responsable :

Crédits : 6

Cette unité est partagée en deux éléments constitutifs.

710 - Droit de la fonction publique territorialeAnnée 3. 6^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : **Anne MARCEAU**

Crédits : 3

Créée par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, la fonction publique territoriale a vu son organisation largement calquée sur le modèle de la fonction publique de l'État. Toutefois, elle n'est pas sans présenter certaines spécificités tenant notamment au souci du législateur de respecter les impératifs de la décentralisation. L'étude de l'organisation et de la composition de la fonction publique territoriale précédera celle de la carrière, des droits et obligations du fonctionnaire territorial.

Bibliographie indicative :

AUBIN (E.), *Droit de la fonction publique territoriale*, Gualino éditeur, coll. « Mémentos », 1^{re} éd., 2003.

AUBY (J.-M.), AUBY (J.-B.), JEAN-PIERRE (D.) et TAILLEFAIT (A.), *Droit de la fonction publique (État, collectivités territoriales, hôpitaux)*, éd. Dalloz, coll. « Précis », 4^e éd., 2002.

713 - Droit des interventions économiques locales

Année 3. 6^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : Yan LAIDIÉ

Crédits : 3

Le cours de droit des interventions économiques locales s'intéresse à la manière dont les collectivités locales interviennent en matière économique. Après avoir rappelé les grandes lignes du développement historique de l'interventionnisme économique d'une manière générale, il analyse les enjeux de l'interventionnisme économique des collectivités locales et de l'évolution du cadre juridique de cet interventionnisme. Deux instruments majeurs de celui-ci sont étudiés dans deux titres.

Le premier et le plus consistant s'intéresse aux services publics comme instruments de l'interventionnisme économique des collectivités locales. Il aborde les questions suivantes : qu'est-ce qu'un service public ? quelle est la distinction entre service public administratif et service public industriel et commercial ? quels sont les grands principes applicables aux services publics ? Comment sont créés et gérés les services publics ?

Le second concerne les aides aux entreprises destinées à la promotion du développement économique et aussi à la préservation d'intérêts économiques et sociaux : aides aux entreprises en difficulté, aides au maintien de services nécessaires en milieu rural.

Bibliographie indicative :

Il convient de se reporter aux ouvrages de droit public économique ; voir par exemple :

- F. INGELAERE, *Droit public économique*, Ellipses, collection « mise au point » ;
- J. KERNINON, *Droit public économique*, Montchrestien, collection manuels AES ;
- A. GRABOY-GROBESCO, D. LINOTTE, *Droit public économique*, Dalloz, collection mementos.

Mais aussi aux manuels de droit administratif (qui traitent de manière générale de la question des services publics) et aux manuels de droit des services publics ; voir par exemple :

- S. BRACONNIER, *Droit des services publics*, PUF ;
- G.J. GUGLIELMI et G. KOUBI, *Droit du service public*, Montchrestien, collection Domat.

Pour un ouvrage spécifiquement consacré aux interventions des collectivités locales, voir :

- A.G. KOUEVI, *Le droit des interventions économiques des collectivités locales*, LGDJ Dexia1.

← Plan L3 ETP

U4 : Histoire du droit social. Grandes questions d'histoire contemporaine

Année 3.

6^e semestre

Responsable :

Crédits : 6

Cette unité est partagée en deux éléments constitutifs.

631 - Histoire du droit socialAnnée 2. 3^e semestre**Enseigné en période 1, d'octobre à janvier**Responsable : **Frank LAIDIÉ**

Crédits : 3

L'objet de cet enseignement consiste à montrer comment la société française contemporaine s'est construite dans la recherche de compromis entre l'ordre économique et la justice sociale. L'étude de l'évolution des relations sociales en France est appréhendée :

- par l'étude des règles qui gouvernent les relations de travail depuis le système corporatif d'Ancien Régime, en passant par l'individualisme libéral révolutionnaire jamais démenti au cours du XIX^e siècle, pour arriver à la prise en compte du « phénomène collectif » que constitue la reconnaissance du syndicalisme, de la négociation collective ou encore de l'arbitrage pour prévenir ou mettre un terme aux conflits sociaux au tournant et au cours du XX^e siècle.
- par l'étude de l'évolution de la « protection sociale » aux XIX^e et XX^e siècles. Autour des sociétés de secours mutuels grâce au mutualisme, puis de l'État assureur se greffent de façon empirique et en ordre dispersé les divers éléments de la Sécurité sociale (accident du travail, assurances sociales pour la protection des risques maladie, maternité, invalidité, vieillesse, décès et famille).

Bibliographie indicative :

AUBIN (Gérard), BOUVERESSE (Jacques), Introduction historique au droit du travail, PUF, Droit fondamental, 1995 (Utile pour le contexte politique et social général) (Épuisé)
 LE CROM (Jean-Pierre), Dir., Deux siècles de droit du travail. L'histoire par les lois, Éditions de l'Atelier, 1999 (Un recueil des principaux textes commentés)
 LE CROM (Jean-Pierre), Dir., Les acteurs de l'histoire du droit du travail, Presses universitaires de Rennes, 2004 (Actes du second colloque d'histoire du droit du travail)
 LE GOFF (Jacques), Du silence à la parole. Une histoire du droit du travail des années 1830 à nos jours, Presses universitaires de Rennes, nouv. édition, 2004
 OLSZAK (Norbert), Histoire du droit du travail, PUF, Que sais-je?, 1999 (Épuisé)
 DREYFUS Michel, et all., Se protéger, être protégé. Une histoire des Assurances sociales en France, Presses universitaires de Rennes, 2006
 BORGETTO (Michel), LAFORE (Robert), La République sociale. Contribution à l'étude de la question démocratique en France, PUF, La politique éclatée, 2000
 DAVID (Marcel), Les fondements du social, Anthropos, 1993
 DELBREL (Yann), L'essentiel de l'histoire du droit social, Gualino, Les carrés, 2006

746 - Grandes questions d'histoire contemporaineAnnée 3. 6^e semestre**Enseigné en période 2, de février à mai**Responsable : **Pierre VERSCHUEREN**

Crédits : 3

Après avoir présenté dans une longue introduction, les diverses hypothèses de datation et de définition du sujet, le cours se focalisera sur la mondialisation actuelle qui a débuté dans les années 1970. Après une première leçon visant à insister sur le fait que la mondialisation actuelle (quelque soit son numéro) est liée à un choix politique (celui du néo-libéralisme résumé dans le Consensus de Washington) et à une vision du monde, je consacrerai l'essentiel de la présentation à définir la mondialisation comme un phénomène économique - soit trois leçons sur le commerce (OMC, libre-échange, containers...), les entreprises (FTN, GAFAM, délocalisation, chaîne de valeur...), et la finance (3D ou FMI) -. Ce découpage vise à faciliter la compréhension, mais les phénomènes se recoupent car la mondialisation commerciale a beaucoup à voir avec les entreprises et celles-ci ont des liens avec le monde de la finance. Enfin, une 5^e leçon nuancera cette idée de phénomène économique en montrant que la mondialisation a des enjeux et des conséquences dans les domaines sociaux, culturels, environnementaux, etc. (dette, inégalités ou question écologique) et qu'il y a aussi une critique politique et des propositions alternatives.

Bibliographie indicative :

- Collectif, La mondialisation contemporaine : rapports de force et enjeux, Nathan, 2017, 382 p. (Manuel pour l'enseignement supérieur très détaillé)
- Collectif, La mondialisation : l'essentiel pour comprendre : méthodologie, cours et sujets, Ellipses, 2014, 154 p. (pour IEP, une version plus synthétique que l'ouvrage précédent)
- BRAQUET (Laurent), L'essentiel pour comprendre la mondialisation, Gualino Lextenso Ed Carré, 2014, 163 p.
- GHORRA-GOBIN (Cynthia) dir, Dictionnaire critique de la mondialisation, Armand-Colin, 2012. (Un des nombreux dictionnaires qui existe. Des synthèses par mot. Pour consultation)
- GRATALOUP (Christian), La mondialisation dans nos tasses. Trois siècles de petit-déjeuner, Armand-Colin, 2017. (Un bel exemple concret et sur le très long terme des changements induits par la mondialisation)
- MALET (Jean-Baptiste), L'empire de l'or rouge (Enquête mondiale sur la tomate d'industrie), Fayard, 2017, 284 p. (Disponible aussi en version documentaire sur internet. Un exemple de la mondialisation très actuelle)

← Plan L3 ETP

U5 : Communication locale. Politiques sociales

Année 3. 5^e semestre

Responsable :

Crédits : 6

Cette unité est partagée en deux éléments constitutifs.

716 - Communication locale

Année 3. 6^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Philippe LANCELLE**

Crédits : 3

Le cours de communication locale entend aborder les fondamentaux de la communication locale et territoriale ainsi que les principes juridiques qui la régissent. Il s'attachera dans un premier temps à montrer le développement de la communication publique depuis les années 70 au niveau local, de la part d'émetteurs aussi divers que les collectivités territoriales, les sociétés d'économie mixte, les structures déconcentrées de l'État, les principales associations, les offices HLM et les chambres consulaires.

Ce cours entend aussi décrire les principaux objectifs de la communication locale, ainsi que les outils qui peuvent être mis en œuvre pour répondre à chacun d'entre eux.

Le cours permettra aussi de découvrir des exemples concrets de communication locale, issus de collectivités territoriales.

Bibliographie indicative :

- LIBAERT Thierry. Communication(s) : 20 ans d'articles de référence. Paris : Dunod, 2013.
- OLLAGNIER Bernard. Communiquer, un défi français : de l'illusion du tout com' à la communication réelle. Paris : L'Harmattan, 2010.
- SFEZ Lucien. La communication. Paris : PUF, 2010. (Que sais-je ? 2567)
- WOLTON Dominique. Penser la communication. Paris : Flammarion, 2008.

715 - Politiques sociales

Année 3. 6^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Nathalie VINCENT**

Crédits : 3

Le modèle ancien d'intégration sociale est instabilisé ; le monde est de nouveau devenu pour beaucoup aléatoire, voire insécure. Les politiques, conçues comme instruments de pacification de l'environnement, fruits d'anciens compromis, ont rencontré des limites jusque là inédites en la question de l'exclusion. Les politiques sociales apparaissent ainsi en quête d'un nouveau paradigme. On le voit se constituer autour de la question locale. Au-delà de la considération de la décentralisation dans la gestion de la question sociale, on voit se développer des dispositifs d'assistance pour tenter de garantir l'égalité sous la forme d'une territorialisation de l'assistance. Quelles sont les catégories nouvelles de l'intervention sociale ? Quelles sont les techniques d'intervention requises par ce nouveau mécanisme de gestion de la question sociale ? Que signifie le recours récurrent à une logique du projet et du contrat comme mode d'administration de la nouvelle question sociale ? Faut-il y déceler les indices d'une volonté d'autonomisation, de coproduction des politiques sociales ou plus classiquement les formes renouvelées d'un nouvel encadrement des classes populaires ?

Bibliographie indicative :

ASTIER (I), *Les nouvelles règles du social*, PUF, mars 2007.

DONZELOT (J.) (sous la dir.), *Face à l'exclusion : le modèle français*, Éditions Esprit, 1991.

PAUGAM (S), *La disqualification sociale*, Paris PUF, 2000.

PAUGAM (S), *Les formes élémentaires de la pauvreté*, Paris PUF, 2005.

← Plan L3 ETP

C. Indications relatives au stage

Le stage est facultatif. Il figure au choix avec la Sociologie du développement local, en 3^e année.

Il doit être effectué en France.

Il est prévu sur une durée de 4 semaines et doit s'achever au plus tard fin mars. Les dates ne sont pas imposées.

Vous devez envoyer au CTU en début d'année universitaire les renseignements relatifs au lieu du stage, à la période, au thème du travail confié et à la personne vous encadrant, pour étude par la commission pédagogique. La convention de stage ne sera préparée qu'après l'accord de cette commission et au plus tard à la fin du mois de décembre de l'année universitaire concernée. Vous devrez communiquer régulièrement avec l'enseignant responsable du stage au CTU, en indiquant au départ, le travail prévu puis en faisant le point en milieu et en fin de stage.

Il faudra rédiger un rapport d'environ 30 pages dactylographiées (hors annexes éventuelles) qui devra être envoyé au secrétariat AES du CTU sous forme papier par voie postale dans le mois suivant la fin du stage, en lui joignant l'avis de la personne encadrant ce stage.

Vous devrez également faire une présentation de votre stage en présence des personnes encadrant ce stage au CTU. Cette présentation aura lieu au CTU.